



REPUBLIQUE DU BENIN

DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

COMMUNE DE SO-AVA



PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE SO-AVA 2016-2020



Version Finale

Appui Technique :
Cabinet COSMOS Consulting
09 BP 675 Cotonou, Email : socosmos@gmail.com
www.groupocosmos.com

Septembre 2015

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES CARTES	6
LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES	7
AVANT-PROPOS.....	8
AVERTISSEMENT.....	10
RESUME.....	11
PARTIE 1 : PRESENTATION DE LA COMMUNE DE SO-AVA, PROBLEMATIQUE ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	13
CHAPITRE PREMIER : INTRODUCTION, DEMARCHE METHODOLOGIQUE, DIFFICULTES RENCONTREES	14
INTRODUCTION.....	14
1.2- DEMARCHE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DU PDC.....	14
1.3- DIFFICULTES RENCONTREES DANS L'ELABORATION DU PDC 3 ^{EME} GENERATION	17
CHAPITRE DEUXIEME : DESCRIPTION DE LA COMMUNE DE SO-AVA.....	18
2.1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE DE SO-AVA	18
2.2. PEUPLEMENT ET ORGANISATION SOCIALE DE LA COMMUNE DE SO-AVA	21
2.3. LE MILIEU PHYSIQUE DE SO-AVA	21
2.4 DYNAMIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE DE SO-AVA.....	28
CHAPITRE TROISIEME : PROBLEMATIQUE ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	31
3.1. BILAN EVALUATIF DU PDC 2 ^{EME} GENERATION	31
3.2. LES SECTEURS DE PRODUCTION	33
3.3. LES SECTEURS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION	37
3.4- ACCES AUX SERVICES SOCIAUX	50
3.5. SANTE.....	54
3.6. PROTECTION DE LA POPULATION ET PROTECTION SOCIALE.....	60
3.6- HYGIENE ET ASSAINISSEMENT	63
3.7- GESTION DE L'ETAT CIVIL	63
3.8. EMPLOI ET FORMATION DES JEUNES	66
3.9- GESTION DE L'ESPACE ET DYNAMIQUE D'OCCUPATION	66
3.10- FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET DES SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT.....	68
3.11- PARTICIPATION CITOYENNE	71
3.12- FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT LOCAL	71
3.13- PARTENARIAT DU DEVELOPPEMENT, COOPERATION DECENTRALISEE ET INTERCOMMUNALITE	72
3.14. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC.....	72
3.11. GRANDS DEFIS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE SO-AVA	74
DEUXIEME PARTIE : VISION, ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE SO-AVA, CONCLUSION	76
CHAPITRE QUATRIEME : VISION ET ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT	77
4.1. VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	77
4.2. RESULTATS ATTENDUS DU PDC.....	82
4.4. CADRE LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE SO-AVA	87
CHAPITRE CINQUIEME : PLAN D'ACTIONS QUINQUENNAL	88
5.1. PLAN D'ACTIONS QUINQUENNAL	88
5.2- PROGRAMMES ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT	88
5.3. PROGRAMMATION FINANCIERE	89
CHAPITRE SIXIEME: STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE ET DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION DU PDC	92
6.1. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE.....	92
6.2. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE	92
6.3. SUIVI & EVALUATION.....	93
6.4. MARKETING ET MOBILISATION DES RESSOURCES	94
6.5. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.....	95
CONCLUSION	97
ANNEXES	98

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR	Activité Génératrice de Revenu
CCE	Cadre de Concertation Education
CCEHA	Cadre de Concertation Eau, Hygiène et Assainissement
CCS	Cadre de Concertation de la Santé
CCSC/M	Cadre de Concertation des Organisations de la Société Civile et de la Mairie
C.C	Conseil Communal
CSA	Centre de Santé d'arrondissement
C.S.C	Centre de Santé Communal
C.S	Centre de Santé
C.Sc	Circonscription Scolaire
SCDA	Service Communal de Développement Agricole
CENATEL	Centre National de Télédétection et d'Imagerie satellitaire
CIED	Communauté Intercommunal d'Eco Développement
CPS	Centre de Promotion Sociale
DAT	Délégation à l'Aménagement du Territoire
DDEMP	Direction Départementale de l'Enseignement Maternel et Primaire
DDPD	Direction Départementale de la Prospective et du Développement
DDS	Direction Départementale de la Santé
E.P.P	Ecole Primaire Publique
EMICOV	Enquête Modulaire d'Identification des Conditions de Vie des Ménages
FADeC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IGN	Institut Géographique National
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MDGLAAT	Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
OSC	Organisation de la société civile
PACER	Programme d'Appui à la Croissance Economique et Rurale
PADYP	Projet d'Appui aux Dynamiques des producteurs
PDAVV	Projet de Diversification Agricole par la Valorisation des Vallées
PDC	Plan de Développement Communal
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PDMEF	Projet de Développement des Micro Entrepreneuriat des femmes
PNDCC	Programme National de Développement Conduit par les Communautés
PPMA	Projet Plurisectoriel de Mécanisation de l'Agriculture
RCPA	Responsable Communal pour la Promotion Agricole
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SADE	Service des Affaires Domaniales et Environnementales
SADIEC	Service des Archives, de la Documentation, de l'Information et de l'Etat Civil
SAE	Service des Affaires Economiques
SAEIC	Service d'Appui à l'Education et aux Initiatives Communautaires
SAF	Service des Affaires Financières
SAGRH	Secrétariat Administratif et de la Gestion des Ressources Humaines
SASCS	Service des Affaires Sociales, Culturelles et Sportives
SDLP	Service du Développement Local et de la Planification
SERHAU	Société d'Etudes Régionales d'Habitat et d'Aménagement Urbain
SG	Secrétariat Général

SP	Secrétariat Particulier
ST	Service Technique
STR	Service des Transmissions Radio
TAS	Taux d'Abandon scolaire
TBS	Taux Brut de scolarisation
TNS	Taux Net de Scolarisation
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Organisation Administrative de Sô-Ava.....	18
Tableau 2 : Déclivité de la commune de Sô-Ava.....	21
Tableau 3 : Géologie des versants de la commune de Sô-Ava.....	22
Tableau 4 : Pédologie de la commune de Sô-Ava.....	22
Tableau 5 : Répartition de la végétation de la commune de Sô-Ava.....	23
Tableau 6 : Caractéristiques des unités géomorphologie de la commune de Sô-Ava	24
Tableau 7 : Point des actions mises en œuvre dans le PDC.....	31
Tableau 8 : Rendement agricole de la campagne 2013-2014 à So-Ava	33
Tableau 10 : Effectif des animaux conventionnels en 2012.....	35
Tableau 11 : Facteurs de production halieutique	35
Tableau 12 : Production piscicole	35
Tableau 13 : Production halieutique (Tonnes).....	36
Tableau 13 : Les infrastructures marchandes de la commune de Sô-Ava	38
Tableau 14 : Types d'embarcation	42
Tableau 15 : Situation de l'approvisionnement en eau potable dans la commune de Sô-Ava.....	44
Tableau 16 : Evolution de la situation sécuritaire de Sô-Ava	46
Tableau 17 : Effectif des écoliers par types d'école	50
Tableau 18 : Evolution des indicateurs scolaires	51
Tableau 19 : Disponibilité et fonctionnalité des formations sanitaires publiques en 2013	54
Tableau 20 : Profil épidémiologique de la commune	55
Tableau 21 : Offre de santé dans la commune de Sô-Ava.....	55
Tableau 22 : Evolution de la couverture vaccinale dans la commune de Sô-Ava	58
Tableau 23 : Situation de traites et abus aux enfants.....	61
Tableau 24 : Répartition des volets n°1 décomptés et classés par village dans la commune de Sô-Ava	64
Tableau 25 : Répartition des enfants enregistrés sans actes de naissance	65
Tableau 26 : Occupation du sol	67
Tableau 27 : Etat du personnel administratif de la Mairie de Sô-Ava	69
Tableau 28 : Évolution des budgets annuels de la commune de Sô-Ava.....	71
TABLEAU 29 : MATRICE FFOM GLOBAL PAR DOMAINE ESPECT (ECONOMIQUE, SOCIAL, POLITIQUE, ENVIRONNEMENTAL, CULTUREL ET TECHNIQUE).....	74
Tableau 30 : Tableau des effets et produits	83
Tableau 31 : Orientations communales et celles nationales	85
Tableau 32 : Orientations communales et celles des OMD.....	86
Tableau 33 : Orientations communales et celles de la SCRP II	87
Tableau 34 : Programmes et projets du PDC III de la commune de Sô-Ava	88
Tableau 35 : Coût du PDC par programme.....	89
Tableau 36 : Schéma de financement du PDC III de la commune de Sô-Ava.....	91
Tableau 37 : Contribution de chaque acteur au financement du PDC III de la commune de Sô-Ava	91
Tableau 38 : récapitulatif des organes du dispositif de mise en œuvre	92
Tableau 39 : récapitulatif des instruments de mise en œuvre du PDC III et acteurs concernés	93

LISTE DES CARTES

<i>Carte 1 : Situation géographique de la commune de Sô-Ava</i>	<i>19</i>
<i>Carte 2 : Organisation administrative de la commune de Sô-Ava.....</i>	<i>20</i>
<i>Carte 3 : Formations géologiques et unités Géomorphologie de la commune de Sô-Ava.....</i>	<i>25</i>
<i>Carte 4 : Pédologie de la commune de Sô-Ava</i>	<i>26</i>
<i>Carte 5 : Occupation du sol en 2014.....</i>	<i>27</i>
<i>Carte 6 : Démographie de Sô-Ava</i>	<i>30</i>
<i>Carte 7 : Voies d'eau tracées pour le transport des biens et personnes</i>	<i>43</i>
<i>Carte 8 : Infrastructures de services de la commune en 2015.....</i>	<i>47</i>
<i>Carte 9 : Atouts et potentialités</i>	<i>48</i>
<i>Carte 10 : Servitudes et contraintes</i>	<i>49</i>
<i>Carte 11 : Infrastructures scolaires.....</i>	<i>53</i>
<i>Carte 12 : Infrastructures sanitaires.....</i>	<i>59</i>

LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES

<i>Figure 1 : Dynamique de la population de Sô-Ava</i>	28
Figure 2 : Ratio homme/femme dans la commune de Sô-Ava	28
Figure 3 : Evolution de certains indicateurs d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable.	45
Figure 4 : Le personnel enseignant selon le genre	50
Figure 5 : Personnel enseignant selon la catégorie	50
Figure 5 : Evolution des indicateurs scolaires	Erreur ! Signet non défini.
Figure 6 : Taux de fréquentation des centres de santé	56
Figure 7 : situation des affections liées à l'eau	56
Figure 8 : Consultations prénatales	Figure 9 : Taux de couverture des CPN
<i>Figure 10 : Accouchements dans la commune</i>	57
<i>Figure 11 : Accouchements assistés à Sô-Ava</i>	57
<i>Figure 12 : Naissances vivantes et morts nés</i>	57
<i>Figure 13 : Consultations postnatales</i>	57
<i>Figure 14 : Abus et violences faites sur enfants</i>	61
<i>Figure 15: Répartition du budget par programme</i>	89
<i>Figure 16: Répartition du budget par année</i>	Erreur ! Signet non défini.

AVANT-PROPOS

Le développement par la base se présente aujourd'hui comme le levier principal du bien-être des populations. Dans cette optique, il est devenu une préoccupation majeure et permanente de tout dirigeant surtout pour les conseils communaux. C'est donc le but visé par le conseil communal de Sô-Ava qui, malgré qu'il soit en fin de mandature, a rassemblé ses efforts en vue d'apporter un soutien tant moral que politique à la prochaine équipe dirigeante de notre commune aux fins de réaliser des programmes et projets pouvant permettre de faire de Sô-Ava un pôle de dynamisme du développement.

Ainsi pour implémenter cette noble ambition, le conseil communal que j'ai l'honneur de présider a mis en œuvre une démarche méthodique de recherche de ressources tant matérielles, financières que techniques. Ceci a induit la formalisation d'un partenariat solide soutenu de façon technique et financière par l'UNICEF-BENIN, le Ministère du Développement de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP) et celui de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT) pour l'élaboration de ce plan de développement communal.

Le présent plan de développement communal qui répond aux exigences de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin en son article 84, a mis l'accent sur une planification axée sur les résultats et servira de boussole pour la réalisation des actions de développement de la commune de Sô-Ava au cours du quinquennat 2016-2020.

Son élaboration est le résultat d'un long et édifiant processus dont l'heureux aboutissement traduit cette volonté affirmée et soutenue du Conseil Communal d'une part, et d'autre part, de la mobilisation et la participation effectives de tous les acteurs impliqués dans toutes les phases du processus.

Cette initiative d'élaboration de ce PDC de 3^{ème} génération de la commune de Sô-Ava, conduite par un Comité de Pilotage avec l'appui technique du cabinet COSMOS CONSULTING, vise à assurer à notre vaillante population de meilleures conditions de vie. Toutefois les efforts louables des dix-neuf (19) conseillers communaux dont je salue ici l'engagement, seraient de la pure utopie et notre vision « **D'ici 2025, la commune de Sô-Ava est une commune bien gouvernée jouissant d'un développement prospère des activités socio-économiques, dans un environnement sain et durable dans lequel le tourisme joue un rôle de levier pour l'épanouissement et le bien-être de la population** » irréalisable si toutes les forces vives de Sô-Ava ne se lèvent comme un seul « Homme » pour faire de ce vaste chantier de développement un défi partagé.

Valeureux et digne peuple de Sô-Ava, partout où vous serez, sentez-vous concerné par le défi de développement de votre commune ! Cadres, pêcheurs, artisans, cultivateurs, marchands, commerçants, élèves et étudiants, religieux et têtes couronnées, filles et fils de la diaspora, acteurs de développement, c'est pour moi le temps de vous inviter à donner le meilleur de vous-mêmes en vue de la mise en œuvre sans faille de cet outil de développement par votre implication sans condition, votre civisme, votre respect du bien public et vos actions de contrôle citoyen.

Donnons-nous donc la main, faisons table rase de nos divergences pour faire face aux défis de développement de notre chère Commune, pour qu'au bout des cinq années à venir, la commune de Sô-Ava améliore sensiblement et substantiellement sa situation sociale et économique !

Aussi, voudrais-je profiter de cette tribune pour exprimer la profonde gratitude du conseil communal et de toute la population de Sô-Ava à l'UNICEF-BENIN, au MDAEP, au MDGLAAT et à tous les membres du cabinet COSMOS Consulting pour l'accompagnement et l'approche pédagogique et andragogique utilisée pour conduire le processus.

Enfin, je ne saurais terminer mes propos sans adresser mes vifs et chaleureux remerciements à tous les acteurs non étatiques, à tous les services déconcentrés et à tout le personnel de la mairie pour leur disponibilité et leur participation active et effective au processus.

Je crois fermement au développement harmonieux et durable de notre commune à travers la mise en œuvre de ce plan de développement communal 2016-2020.

Croyons-y, engageons-nous et avançons ensemble !

Sô-Ava, le 22 septembre 2015

Le Maire,

Sergio-Léoné HAZOUME

AVERTISSEMENT

Chers lectrices/lecteurs,

Afin de faciliter votre compréhension, nous nous permettons de vous faire part des remarques ci-après :

Aujourd'hui, il y a beaucoup à faire pour le développement de nos communes. Tout est important. Pour l'élaboration du PDC de la troisième génération de Sô-Ava, il a fallu procéder à des choix stratégiques tenant compte de l'environnement interne et externe et faire preuve de réalisme dans l'approche programmatique mise en œuvre. Ainsi, grâce à une approche participative et des outils appropriés, des orientations stratégiques ainsi que des programmes/projets prioritaires ont été retenus. Toutefois, il s'avère très important de souligner que ces programmes/projets ne sont pas limitatifs, mais apparaissent les plus pertinents et prioritaires.

La faiblesse du système national d'informations statistiques constitue aujourd'hui une difficulté dans la conceptualisation de certains aspects des programmes de développement y compris au niveau communal.

Par ailleurs, les coûts des projets et programmes sont des estimations basées sur les données disponibles au moment de l'élaboration du PDC.

Afin d'alléger le document et se focaliser sur l'avenir, seule une synthèse du diagnostic y est présentée. Les détails étant contenus dans le rapport diagnostic élaboré au cours de ce processus.

Le Conseil Communal

RESUME

La commune de Sô-Ava a procédé au lancement, avec l'appui technique et financier du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), du processus d'élaboration de son Plan de Développement Communal de troisième génération. Pour cela, la méthodologie mise en œuvre par le Comité de Pilotage a été participative et s'est inspirée des guides d'élaboration et de mise en cohérence des PDC avec les Orientations Nationales de Développement. L'un des principes fondamentaux de cette démarche méthodologique est la responsabilisation de l'équipe communale à toutes les phases du processus que sont :

- la préparation ;
- le diagnostic ;
- la planification et la programmation et,
- la validation.

La phase du diagnostic territorial a démarré par une évaluation finale du PDC 2^{ème} génération élaboré et mis en œuvre au cours de la période 2010-2014. Cette évaluation faite par les acteurs communaux, a permis de constater que son taux de réalisation physique et financier est faible. Cependant, les projets sociaux ont connu un niveau de réalisation physique relativement satisfaisant (96,87%) pour une exécution financière de l'ordre de 90,09%. Cet effort de réalisation reste à être amélioré à travers le renforcement des capacités des acteurs communaux, une plus grande coordination des interventions des partenaires sociaux de la commune. Par ailleurs, les autorités de la commune de Sô-Ava devront faire davantage d'efforts en matière de coopération décentralisée en vue de mobiliser d'une part des ressources financières nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés et la valorisation de son énorme potentiel culturel.

L'actualisation et l'analyse approfondie des potentialités, des contraintes, des opportunités et menaces du territoire de Sô-Ava a permis aux acteurs d'identifier les principaux enjeux de développement au cours des cinq prochaines années. Il s'agit de :

- améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, agriculture, élevage) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme par l'accès des acteurs aux sources de financement ;
- renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité ;
- renforcer la gouvernance participative locale et l'équité ;
- améliorer la gestion du cadre logique, des ressources naturelles, des catastrophes et des aléas liés aux changements climatiques.

Au regard de ces enjeux, des potentialités et opportunités, la vision de développement du territoire de Sô-Ava a été actualisée et s'énonce comme suit :

« D'ici 2025, la commune de Sô-Ava est une commune bien gouvernée jouissant d'un développement prospère des activités socio-économiques dans un environnement sain et durable dans lequel le tourisme joue un rôle de levier pour l'épanouissement et le bien-être de la population »

Pour opérationnaliser cette vision qui permettra d'améliorer le niveau et la qualité de vie des populations de la commune, quatre (04) orientations stratégiques ont été retenues :

- **Amélioration de la productivité des secteurs de production (pêche, agriculture, pêche) et de la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme ;**
- **Renforcement de l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité ;**
- **Renforcement de la gouvernance participative locale et de l'équité ;**

- **Amélioration de la gestion du cadre de vie, des ressources naturelles, des catastrophes et des aléas liés aux changements climatiques.**

Ces orientations ont été déclinées en 04 programmes et 23 projets pour la période 2016-2020 résumés dans le tableau ci-après :

PROGRAMMES	PROJETS
Programme 1 : Améliorer de la productivité des secteurs de production (pêche, agriculture, élevage) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme	1.1 : Amélioration de la production halieutique
	1.2 : Amélioration de la production agricole et animale
	1.3 : Promotion du développement des activités génératrices de revenus
	1.4 : Dynamisation des secteurs de l'artisanat, du tourisme et de l'hôtellerie
	1.5 : Amélioration de l'accès des produits aux marchés
Programme 2 : Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité	2.1 : Amélioration de l'accès à l'éducation maternelle et primaire
	2.2 : Amélioration de l'accès à l'enseignement secondaire
	2.3 : Maintien des enfants scolarisés à l'école
	2.4:Promotion de l'alphabétisation des adultes
	2.5 : Amélioration de l'accès aux soins de santé de qualité aux populations
	2.6 : Amélioration de l'accès à l'eau potable
	2.7 : Amélioration de l'accès aux cadres de loisirs et valorisation du patrimoine culturel
	2.8 : Amélioration de l'accès à l'éclairage public
Programme 3 : Renforcer la gouvernance participative locale et l'équité	3.1 : Appui à la Participation Citoyenne, au Développement Local et aux actions de coopération décentralisée
	3.2 : Promotion des Pratiques et Comportements favorables au Développement Social
	3.3 : Amélioration du Système de Suivi/Evaluation du Développement Economique et Social
	3.4 : Renforcement des capacités de l'administration communale dans la fourniture des services publics
	3.5 : Renforcement de la concertation entre les acteurs de développement de la commune
	3.6 : Renforcement de la dynamique intercommunale et de la coopération décentralisée
	3.7 : Promotion des initiatives communautaires
	3.8 : Accroissement de la capacité de mobilisation des ressources financières endogènes de la commune
Programme 4 : Améliorer de la gestion du cadre de vie, des ressources naturelles, des catastrophes et des aléas liés aux changements climatiques	4.1 : Amélioration de la Gestion de l'Environnement, des terres, des Ressources Naturelles et Energétiques et du Cadre de Vie
	4.2 : Appui à la Gestion des Crises et Catastrophes Naturelles

La mise en œuvre de ces projets et programmes nécessite des ressources financières estimées à 5 258 340 001 CFA avec une contribution attendue de la mairie estimée à 2.271.101.272 F CFA, soit environ 43% du coût total du PDC.

Pour atteindre l'objectif de développement que la commune s'est fixé d'ici à 2020 dans le cadre du présent PDC, l'équipe communale de Sô-Ava devra s'employer à créer les conditions nécessaires pour l'adhésion et la participation des citoyens à la gestion locale, mais également développer des stratégies et mécanismes innovants de mobilisation de ressources financières, techniques et matérielles. Il s'agira également de s'assurer du renforcement de la cohésion politique et programmatique du fonctionnement du Conseil Communal selon une approche systémique qui consacre davantage la reddition de compte.

PARTIE 1 : PRESENTATION DE LA COMMUNE DE SO-AVA, PROBLEMATIQUE ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

CHAPITRE PREMIER : Introduction, démarche méthodologique, difficultés rencontrées

Introduction

Déférant aux prescriptions de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin notamment en son article 84 qui fait obligation aux communes de se doter et de mettre en œuvre un plan de développement en vue du développement de l'économie locale, de la promotion des valeurs socioculturelles et sportives ainsi que du renforcement de la démocratie locale et de l'unité communale, le conseil communal de Sô-Ava a procédé à l'élaboration de son plan de développement communal de deuxième génération qui a couvert la période 2010-2014 et qui est arrivé à terme.

C'est donc pour ne pas interrompre la tradition et le cours du développement communautaire que la commune de Sô-Ava a bénéficié de l'accompagnement technique et financier de l'**UNICEF-Bénin** pour l'élaboration de son PDC de 3^{ème} génération dans la perspective de pouvoir pérenniser l'impulsion du développement équitable et durable à la base dans cette localité.

C'est à cet effet que le cabinet **COSMOS Consulting** a été consulté pour apporter un appui technique à l'élaboration dudit PDC. Le présent document est la version provisoire du Plan de Développement Communal produit à partir des contributions de toutes les composantes de la population représentées dans les divers ateliers organisés au cours du processus d'élaboration. Les concertations populaires organisées au début du processus ont permis de poser le diagnostic de la commune. Les étapes suivantes ont fait l'objet d'ateliers participatifs ayant pour but de trouver des solutions aux multiples problèmes qui freinent le développement de la commune et de faire des validations intermédiaires comme prévu par la méthodologie.

Ce plan s'inspire des grandes orientations nationales et sectorielles de développement, tel que le montre la partie Arrimage des orientations communales avec celles nationales de développement.

1.2- Démarche méthodologique d'élaboration du PDC

Le plan de développement de la commune de Sô-Ava a été élaboré suivant une démarche participative. A cette fin, l'essentiel des travaux a fait l'objet d'ateliers auxquels ont activement pris part les représentants des différentes couches socioprofessionnelles.

La modération et l'animation des différents ateliers ont été assurées par une équipe pluridisciplinaire composée de : (i) un spécialiste en programmation participative, (ii) un aménagiste et environnementaliste, (iii) une sociologue, spécialiste en analyse genre, (iv) un statisticien et (v) deux cartographes. L'approche méthodologique suivie pour l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) s'est inspirée des principales phases du guide national édité par le Ministère en charge de la décentralisation pour l'élaboration des PDC 2^{ème} génération. La méthodologie utilisée pour l'élaboration du Plan de Développement peut être subdivisée en cinq phases principales structurées en plusieurs étapes dont certaines sont imbriquées. Il s'agit de:

- **la préparation**
- **le diagnostic ou état des lieux dont un diagnostic documentaire consolidé avec les diagnostics participatifs (arrondissement et commune) ;**
- **la définition de la vision et des orientations stratégiques de développement ;**
- **la programmation et la production du document de PDC ;**
- **la validation et l'adoption du document de PDC.**

❖ La préparation

Elle a consisté à la prise de décision par les autorités communales, la recherche de financement ; la mise en place du comité de pilotage, le recrutement du cabinet COSMOS Consulting, la formation des membres du comité de pilotage par le cabinet COSMOS Consulting et des séances pour informer la population sur le déroulement du processus de planification du développement communal.

❖ Le diagnostic de la Commune de Sô-Ava

Le diagnostic de la Commune de Sô-Ava a été réalisé suivant une approche participative. A cet effet, l'essentiel des travaux a fait l'objet d'ateliers auxquels ont pris activement part les représentants des différentes couches socioprofessionnelles.

La démarche mise en œuvre pour la réalisation du diagnostic peut être résumée aux étapes suivantes :

- **Une revue documentaire** : cette étape consacrée à l'analyse, a concerné tous les documents disponibles renseignant sur la commune de Sô-Ava et les documents de politiques et de planifications aux niveaux départemental et national. Cette revue documentaire a permis de faire l'évaluation finale du PDC de 2^{ème} génération.
- **Les ateliers de diagnostic des arrondissements** : des mini-ateliers de diagnostic ont été organisés au niveau des arrondissements sous la supervision des chefs d'arrondissement, du Secrétaire Général de la Mairie et du Chef Service du Développement Local et de la Planification. Ces séances, ont connu la participation :
 - des conseillers communaux élus dans l'arrondissement ;
 - des Chefs de villages et conseillers de villages ;
 - des représentants des différentes couches socioprofessionnelles (enfants, jeunes, producteurs agricoles, artisans, femmes, nourrices, personnes handicapées, sages et notables etc.) ;
 - des représentants des services déconcentrés de l'Etat au niveau des Départements de l'Atlantique et du Littoral et de la commune ;
 - des représentants des ONG et projets intervenant dans la commune ;
 - des représentants d'associations de parents d'élèves ;
 - des représentants des syndicats d'enseignants.



Photo 1 : Entretien avec les sages



Photo 2 : Echange avec le groupe des nourrices



Photo 3 : Entretien avec les groupements féminins



Photo 4 : Discussion avec les groupes de fille



Photo 5 : Entretien avec les associations de jeunes



Photo 6 : Entretiens avec les élus locaux

Chaque groupe, (Voir composition en annexes) a eu à :

- prendre connaissance, amender et valider la synthèse de l'état des lieux ;
- hiérarchiser les problèmes majeurs identifiés ;
- analyser le problème prioritaire de chaque secteur ;
- identifier les ressources/potentialités de l'arrondissement.

Les résultats des différents ateliers dans les arrondissements ont permis d'approfondir le diagnostic situationnel de la commune. Au total, 42 ateliers de diagnostic ont regroupé environ 600 participants.

- **Les entretiens individuels** : A l'issue des étapes précédentes, plusieurs personnes ressources ont été identifiées et ont constitué pour la mission des sources d'informations complémentaires collectées à travers des entretiens individuels.
- **Traitement et rédaction du diagnostic situationnel de la commune** : Les données collectées à l'occasion de la revue documentaire, des ateliers de diagnostic participatif ont été traitées, analysées, croisées et mises en commun pour l'élaboration du diagnostic situationnel de Sô-Ava. Ceci a constitué le socle pour la définition de la vision, des orientations stratégiques et des objectifs de développement pour le PDC de troisième génération de la commune de Sô-Ava.

❖ **L'actualisation de la vision et des orientations stratégiques de développement**

Sur la base du diagnostic, des divers documents dont notamment le SDAC, le SDAT, le PHAC etc., l'équipe de consultants a procédé à l'actualisation de la vision, des orientations stratégiques et des objectifs de développement de la commune qui ont servi de socle à la planification et à la programmation des activités pour les cinq années à venir.

❖ La validation et l'adoption du document de PDC.

Cette ultime phase a enregistré la participation des membres du comité de pilotage, des responsables et cadres des ministères en charge du développement et de la décentralisation, des responsables d'ONG et des consultants du cabinet Cosmos Consulting. Après la présentation de la version provisoire du PDC, les travaux de groupes suivis des discussions en plénière, les différents amendements ont été pris en compte et le document validé.

1.3- Difficultés rencontrées dans l'élaboration du PDC 3^{ème} génération

La principale difficulté à laquelle l'équipe a été confrontée est relative à l'insuffisance des données statistiques sur les différents secteurs d'activités au niveau de la commune. A cela s'ajoute la mobilité des responsables des services déconcentrés de l'Etat qui sont fréquemment sollicités soit par la hiérarchie, soit pour des raisons personnelles. Il y a également la réticence de certains acteurs notamment les opérateurs économiques et certains responsables de projets et d'ONG ; ce qui a fait que plusieurs rendez-vous ont été ajournés maintes fois.

Ces difficultés n'ont toutefois pas empêché la collecte de données et l'établissement du diagnostic de développement ainsi que la rédaction du document de PDC de troisième génération de la commune de Sô-Ava.

CHAPITRE DEUXIEME : Description de la Commune de Sô-Ava

2.1. Présentation générale de la commune de Sô-Ava

2.1.1. La situation géographique

Située au Sud du Bénin, la commune de Sô-Ava est comprise entre 6°24' et 6°38' latitude Nord et entre 2° 27' et 2°30' longitude Est. Elle occupe une partie de la basse vallée du fleuve Ouémé et de la rivière Sô à qui elle doit son nom. La commune de Sô-Ava est limitée :

- ✓ au Nord par les communes de Zè et d'Adjohoun ;
- ✓ au Sud par la commune de Cotonou ;
- ✓ à l'Est par les communes lacustres des Aguégus et de Dangbo et,
- ✓ à l'Ouest par la commune d'Abomey-Calavi.

2.1.2. Organisation administrative

La commune de Sô-Ava est administrée par un conseil communal de 19 membres avec à sa tête un maire assisté de deux adjoints. Au regard de l'article 4 et suivant de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, la commune de Sô-Ava est organisée en sept (07) arrondissements qui regroupent 42 villages. Cependant, la nouvelle loi sur les unités administratives, c'est-à-dire la loi 2013-05 du 15 février 2013 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des unités administratives locales en République du Bénin, tout en conservant les 07 arrondissements a néanmoins porté les villages de la commune à 69.

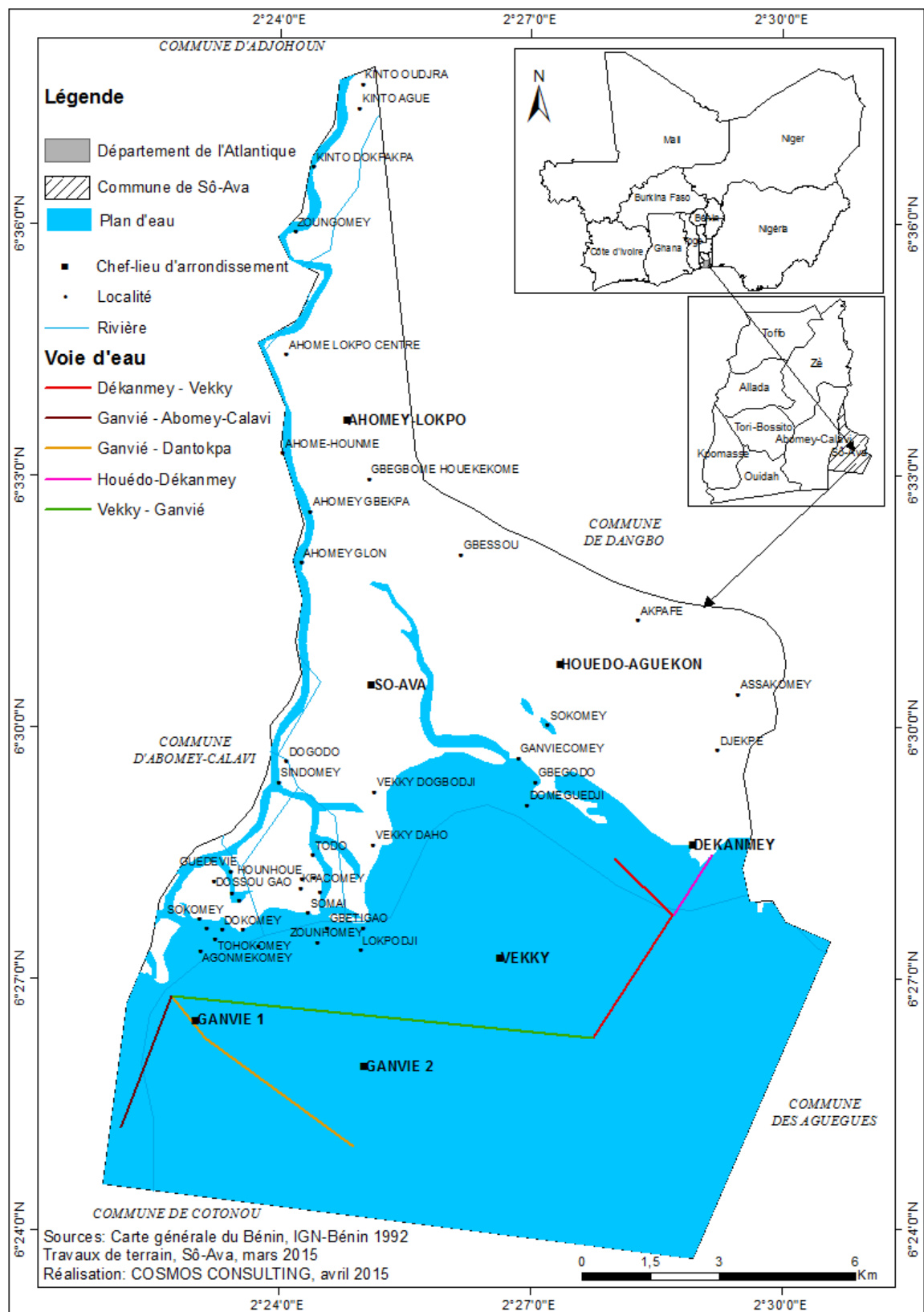
La commune de Sô-Ava s'étend sur une superficie de 218 km² sur laquelle vit une population de 118.547 habitants avec une densité d'environ 544 habitants au km² (RGPH4, juin 2013). Cette population serait estimée en 2025 à 132 014 habitants (STAD Atlantique, 2010).

Tableau 1 : Organisation Administrative de Sô-Ava

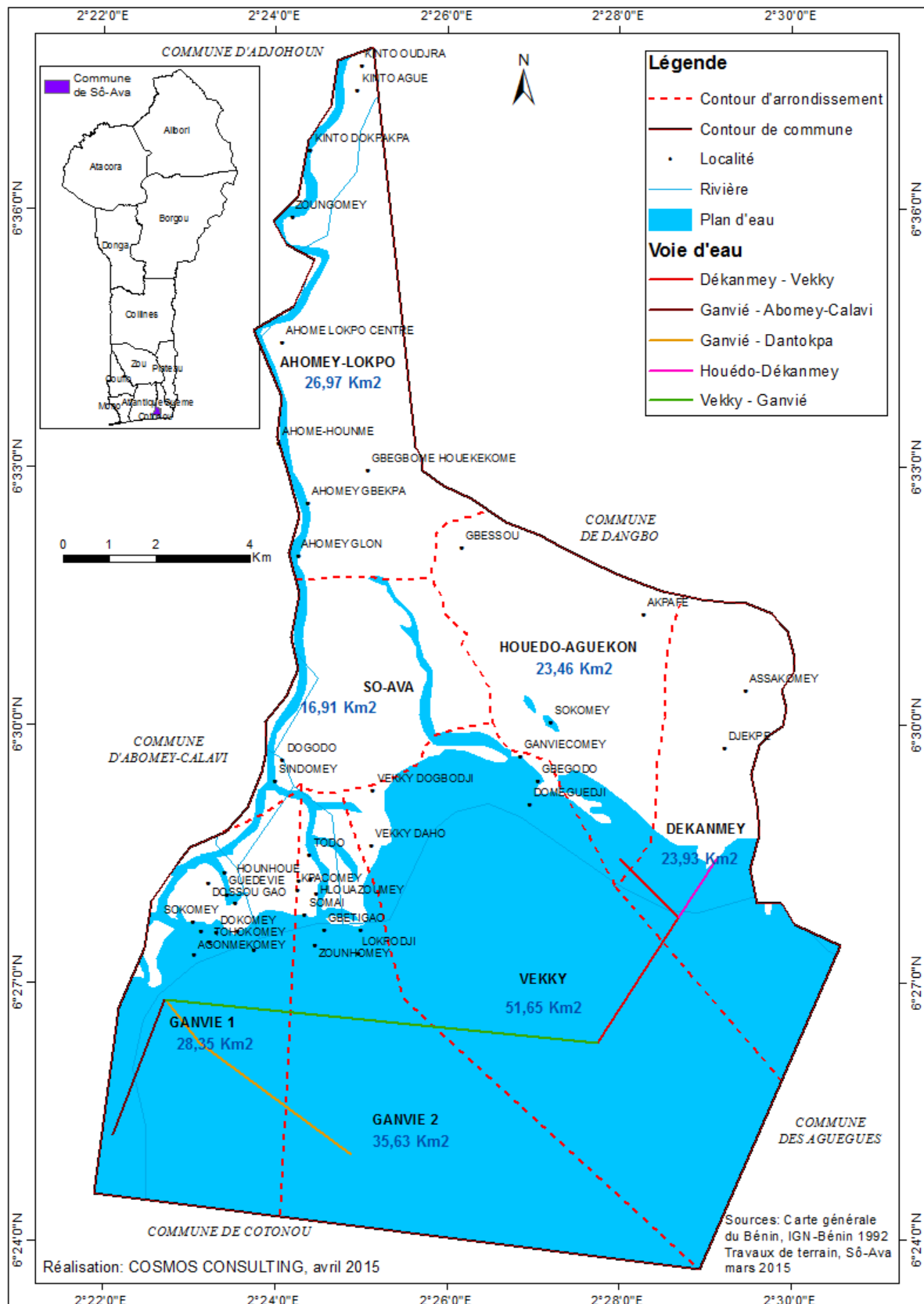
N°	ARRONDISSEMENTS	VILLAGES	NOMBRE DE VILLAGES
1	AHOMEY-LOKPO	Ahomey-Lokpo Centre, Ahomey-Ounmey, Assédokpa, Bessétou, Hèni, Kinto Agué, Kinto Dokpakpa, Kinto Oudjra, Zoungomey, Zounkpodé	10
2	DEKANME	Anaviécomey, Djèkpé, Kpafè, Kpoviécomey, Sakomey	05
3	GANVIE 1	Agonmèkomey, Agoundankomey, Gansougabamey, Gbamey-Tchèwa, Gounsoédji, Hindagao, Kpassikomey, Sokomey, Tohokomey, Yokagao	10
4	GANVIE 2	Agbongamey, Ahouanmongao, Dakomey, Dakomey-Yohonoukon, Dossougao, Gounsoégbamey, Guèdèvié, Guèdèvié-Gbègbèssa, Havè, Kindji, Sinhoungbomey	11
5	HOUEDO-AGUEKON	Domèguédji, Gblonto, Gbégodo, Gbagbodji, Ganviécomey, Gbègbomè Ouèkèkomè, Gbessou, Sokomey	08
6	SO-AVA	Ahomey Domey-Zounmey, Ahomey-Fonsa, Ahomey-Gbékpa, Ahomey-Gblon, Dogodo, Dokodji, Houndomey, Sindomey	08
7	VEKKY	Aniankomey, Avlézounmey, Dogodo, Eguékomey, Gbètingao, Hlouazounmey, Hounhoué, Kpacomey, Lokpodji, Nonhouéto, Sô-ChanhouéTodo, Somaï, Tchinancomey, Totakoun, Vekky Daho, Vekky dogbodji, Zounhomey	17
TOTAL			69

SOURCE : Loi n° 2013-05 du 15/02/2013 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des unités administratives locales en République du Bénin

Carte 1 : Situation géographique de la commune de Sô-Ava



Carte 2 : Organisation administrative de la commune de Sô-Ava



2.2. Peuplement et organisation sociale de la commune de Sô-Ava

2.2.1- Aperçu historique et peuplement

L'histoire du peuplement de la commune de Sô-Ava remonte à la période précoloniale. Des informations recueillies, elle serait consécutive aux mouvements migratoires issus des différentes guerres intertribales et des razzias esclavagistes opérées par les royaumes d'Abomey-Calavi et d'Oyo au XVIII^e siècle. Ainsi, avant leur installation sur le lac, les toffinus se seraient installés d'abord sur le plateau d'Allada.

Toutefois, il faut faire remarquer que le processus de mise en place des principaux groupes socioculturels, fort complexe, a été fait progressivement par des vagues de migrants provenant du Sud-ouest.

Sur les levées de berge des bras de l'Ouémé et de la Sô s'est développée depuis plus de trois siècles une véritable civilisation de l'eau, de la pirogue, de la barque et de la pêche.

2.2.2. Organisation socio-culturelle

Dans la commune de Sô-Ava, l'occupation humaine est concentrée principalement sur les ilots, le long des chenaux et le long des rives du fleuve. La structure de répartition des âges démontre une forte proportion de jeunes et d'actifs disponibles. Les pêcheurs et les agriculteurs constituent plus de 70% de la population de la commune. Les ménages agricoles représentent plus de 18% des ménages. La taille moyenne des ménages est selon les résultats provisoires du recensement de 2013 d'environ 8 personnes par ménage.

En ce qui concerne la structuration de la famille, l'homme est le chef de ménage. A cet effet, il est le garant de l'ordre et de la discipline au foyer. La femme s'occupe du ménage et du commerce ou encore des travaux champêtres.

L'organisation sociale au sein des groupes socioculturels est caractérisée par la structure patrilinéaire où la chefferie traditionnelle cohabite avec l'autorité administrative. Le pouvoir traditionnel, malgré la modernité, conserve encore son caractère sacré et permet de régler d'éventuels différends entre les groupes socioculturels.

Selon les données issues du dernier recensement, la religion dominante dans la commune de Sô-Ava est celle dite des religions traditionnalistes (51,6 %). Elles sont suivies de la religion catholique.

2.3. Le milieu physique de Sô-Ava

2.3.1. Relief et géomorphologie

Le relief de la commune de Sô-Ava est relativement plat avec un dénivelé d'environ 20 mètres entre les rives du lac Nokoué et le point le plus élevé. Les pentes sur la commune sont généralement moins de 2 %.

Tableau 2 : Déclivité de la commune de Sô-Ava

Dénivelé %	km ²	Recouvrement %
0	97,2	53,4
0 - 2	67,1	36,8
2 - 5	17,3	9,5
5 - 8	0,3	0,2
8 - 15	0,1	0,1

Source : Tecsalt, 2010

La commune de Sô-Ava est composée de deux unités géomorphologiques à savoir :

- une bordure côtière principalement occupée par le lac Nokoué avec des dépressions

- lagunaires sur ses rives et,
- une plaine d'inondation de la berge Est de la rivière So située dans les vallées de l'arrière-pays et principalement caractérisée par une plaine inondable et des marécages.

La géologie des matériaux de surface est principalement caractérisée par des dépôts alluviaux récents et anciens constitués de sables, d'argiles avec graviers subordonnés et de niveaux charbonneux. Les rives du lac sont recouverts de dépôts mis en place par les marées et constitués d'argile, de sable et de niveaux charbonneux et par des zones de dépôts deltaïques composés de sable et d'argile.

Tableau 3 : Géologie des versants de la commune de Sô-Ava

Géologie	Recouvrement	
	km ²	%
Dépôt alluvial récent	59,8	62,7
Dépôts de plage ou lagunaire	14,8	15,5
Dépôt deltaïque	14,0	14,7
Dépôt alluvial ancien	6,7	7,0

Source : Tecsalt, 2010

Sur le plan pédologique, environ 47 % du territoire de la commune de Sô- Ava sont constituées de sols hydromorphes, c'est-à-dire engorgés d'eau de façon temporaire ou permanente. Il est possible d'observer des sols à sesquioxydes dans les dépôts alluviaux anciens.

Tableau 4 : Pédologie de la commune de Sô-Ava

Sols	Recouvrement	
	km ²	%
Non-sol (fleuve/ bassin)	90,1	49,6
Sols hydromorphes sur matériau alluvial lagunaire et alluvio-colluvial fluvial	33,4	18,4
Sols hydromorphes à gley sur matériau alluvial argileux	30,6	16,8
Sols hydromorphes sur matériau alluvial deltaïque	15,6	8,6
Sols à sesquioxydes de fer et de manganèse lessivé sur sable quaternaire	6,2	3,4
Sols hydromorphes à pseudo-gley sur matériau alluvial sablo-limoneux à limono-argileux	4,4	2,4
Sols hydromorphes à pseudo-gley sur sable sur argile	1,4	0,8

Source : Tecsalt, 2010

2.3.2. Climat et hydrographie

La commune de Sô-Ava est caractérisée par un climat subéquatorial alterné de deux saisons de pluie et de deux saisons sèches. La grande saison de pluie s'étend de mars à juillet et la petite, de septembre à novembre. La moyenne pluviométrique annuelle est de 1 200 mm. Les températures varient entre un minimum de 22°C et un maximum de 35°C. L'humidité relative s'établit à 69 % en

saison sèche (novembre à mars) et à 90 % en saison humide. Une légère influence de l'harmattan balaie la zone entre décembre et janvier.

La commune de Sô-Ava se retrouve entièrement dans le bassin versant des plateaux de l'Ouémé et ses eaux sont drainées vers le lac Nokoué. Ainsi, la commune dispose d'un réseau hydrographique très important qui recouvre près de la moitié de son territoire. Propice à l'exploitation des ressources halieutiques, le fleuve est aujourd'hui confronté à des problèmes de pollution de tout genre. Il s'agit principalement de son comblement résultant de la forte érosion des berges, du trafic des produits pétroliers mais aussi et surtout des résidus de métaux lourds (plomb et mercure) issus des rejets des piles et autres déchets (ordures ménagères, déchets biomédicaux, excréta humains et d'animaux etc.) dans le fleuve par les populations.

Ces perturbations humaines sont pour la plupart à l'origine de la diminution sensible des ressources halieutiques constatée de nos jours dans le fleuve.

Il faut faire également observer que les autorités communales de Sô-Ava ne perçoivent pas encore le principe de la gestion intégrée des ressources.

2.3.3. Végétation et faune

Le couvert végétal de la commune de Sô-Ava est principalement caractérisé par des mosaïques de culture et jachère. Les espèces des terres exondées et levées de berge sont, entre autres, *Paspalum distichum* (graminée), *Paspalum vaginatum*, *Cyperus papyrus* et *Typha australis*. Sur ces mêmes levées de berge, les autochtones ont préservé quelques îlots forestiers sacrés à Houédo Aguékou, Dékanmey, Gbéssou, Ahomey-Lokpo et Kinto-Agué. On y rencontre aussi des arbres d'intérêt socio-économique comme *Cocos nucifera* (cocotier) et *Eléis guineensis* (palmier à huile) qui complètent ce paysage.

On remarque que l'arrondissement de So-Ava est entouré de marécages. Parmi les espèces aquatiques qu'on y retrouve, on peut citer : *Pistia stratiotes* (laitue d'eau), *Eichornia crassipes* (Jacinthe d'eau), *Azolla africana*, *Ceratophyllum demersum* et *Nymphaea lotus*. Les espèces telles que *Ipomoea aquatica*, *Echinochloa pyramidalis* et *Alchornea cordifolia*, font partie des espèces semi aquatiques de la commune.

Tableau 5 : Répartition de la végétation de la commune de Sô-Ava

Couvert végétal	Recouvrement	
	km ²	%
Plan d'eau	101,7	56,0
Mosaïque de culture et de jachère	35,1	19,3
Marécage	22,2	12,2
Mosaïque de culture et jachère sous palmiers	16,0	8,8
Agglomération	6,4	3,5
Plantation	0,3	0,2

Source : Cosmos consulting, 2015

Plusieurs types d'espèces fauniques sont trouvés dans la commune de So-Ava. Il s'agit de l'ichtyofaune, de la faune aviaire et de l'avifaune. En ce qui concerne l'ichthyofaune, 78 espèces de poisson sont identifiées surtout des Tilapias (7 espèces) dont les plus importantes sont *Sarotherodon melanotheron* et *Tilapia guineensis*. La faune non aviaire est composée de Sitatunga, de Guib arnaché, de mangouste, de potamochère et autres loutre au cou tacheté, python de sebae et python royal ainsi que des primates (*Cercopithecus à ventre rouge*), les tortues terrestres et marines.

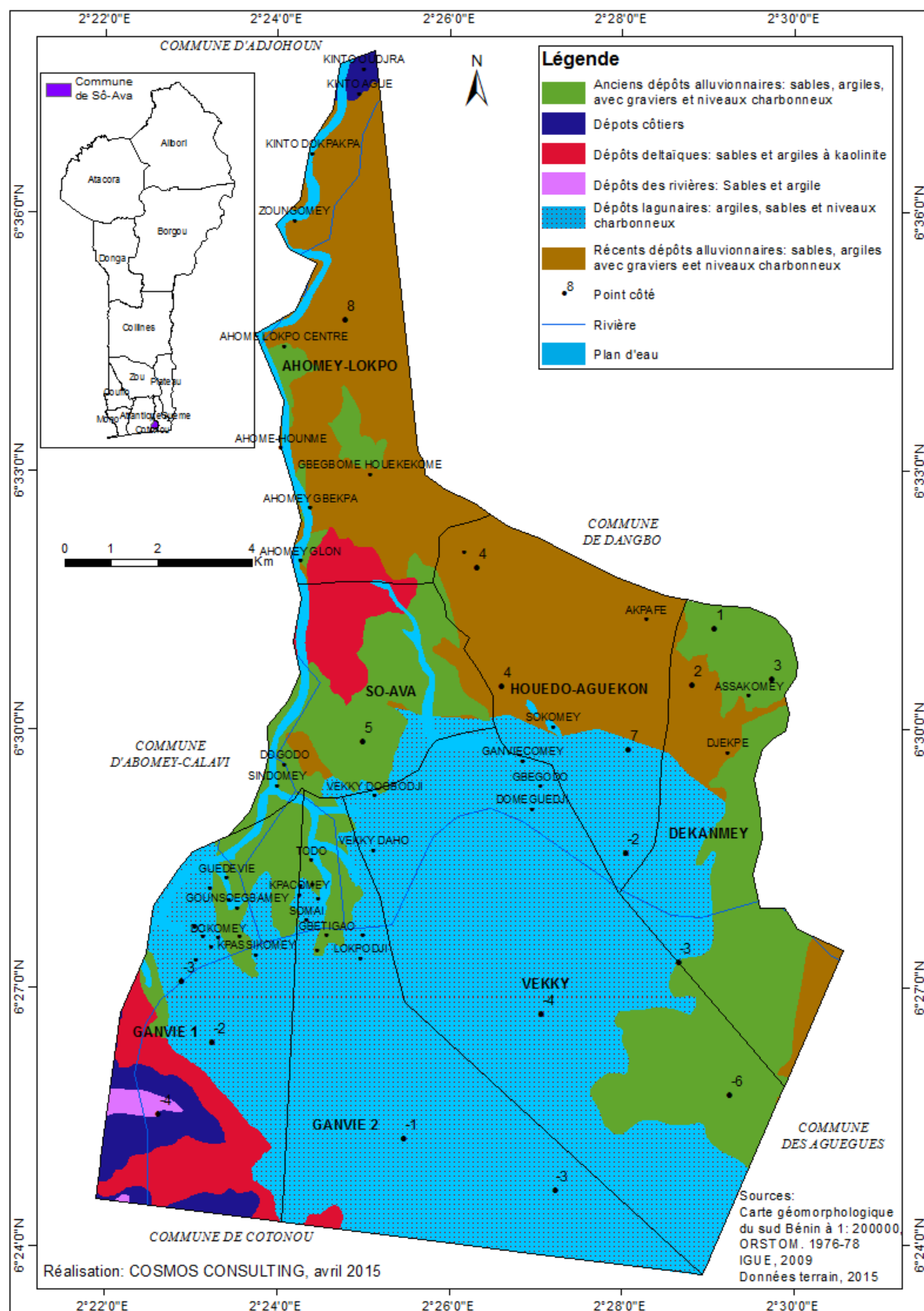
Sur les 168 espèces d'oiseaux identifiées au Bénin, 72 % sont dans la zone agro-écologique du bas-delta et la vallée de l'Ouémé dans lequel se trouve la commune de Sô-Ava. Il s'agit surtout de Hérons, de Limicoles, de Rapaces de Dendrocygnes et de Sternes

Tableau 6 : Caractéristiques des unités géomorphologique de la commune de Sô-Ava

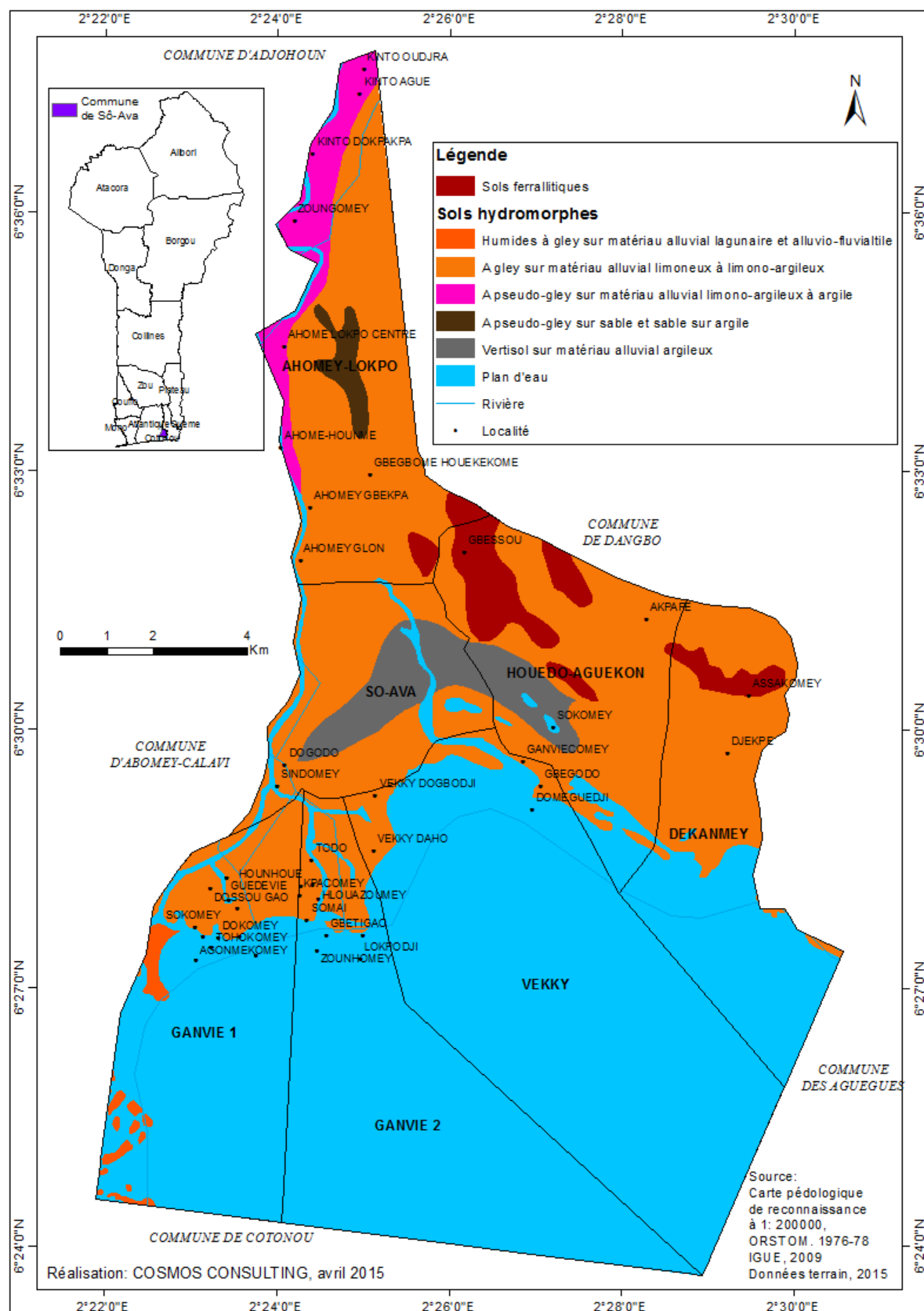
Unité	Sous-unité	Recouvrement	
		km ²	%
Vallées de l'arrière-pays	Plaine inondable	33,4	18,3
	Marécageux	23,1	12,7
	Zone sèche	9,5	5,2
Bordure côtière	Plan d'eau	93,2	51,2
	Dépression lagunaire	23,0	12,6

Source : Cosmos consulting, 2015

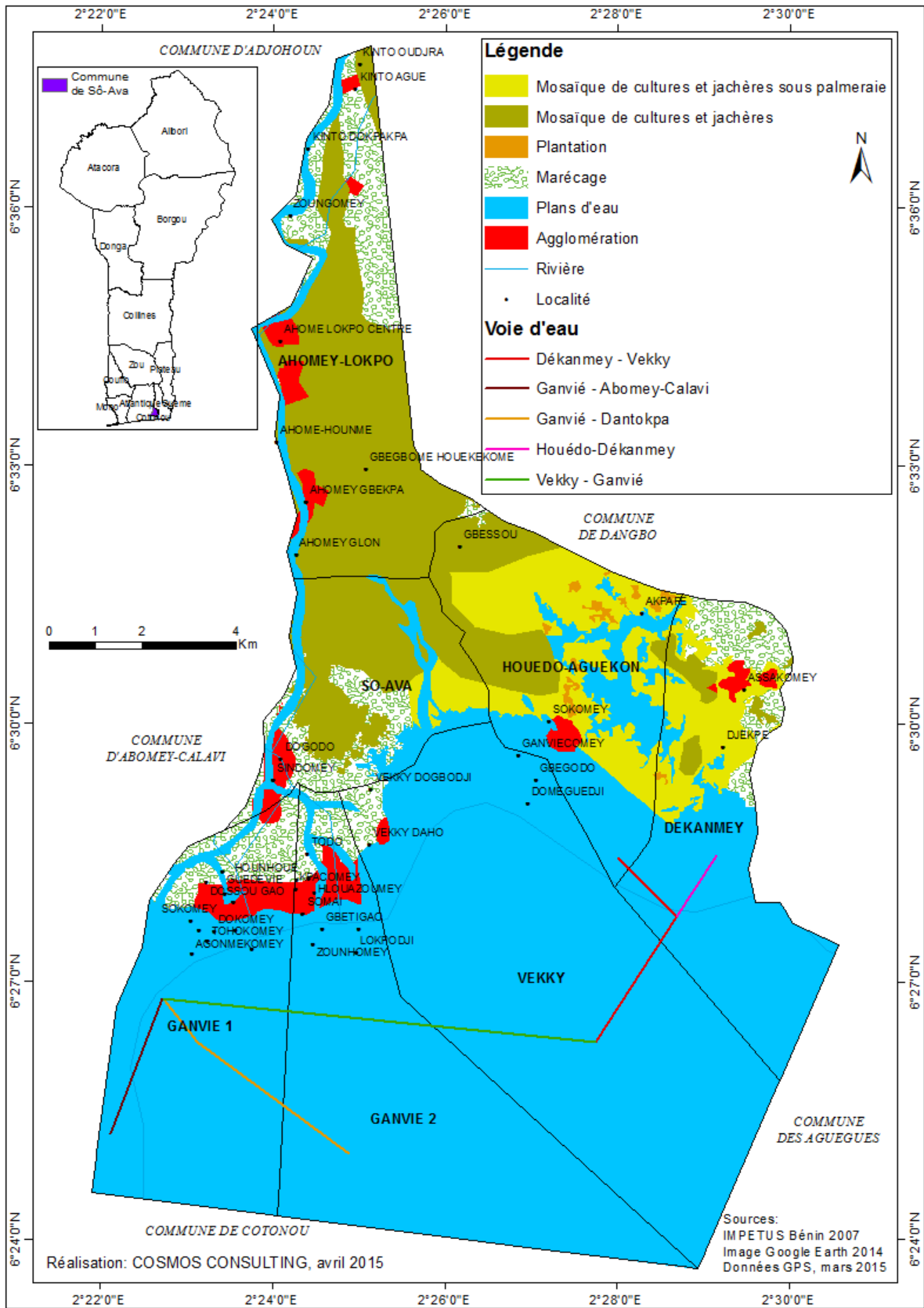
Carte 3 : Formations géologiques et unités Géomorphologie de la commune de Sô-Ava



Carte 4 : Pédologie de la commune de Sô-Ava



Carte 5 : Occupation du sol en 2014

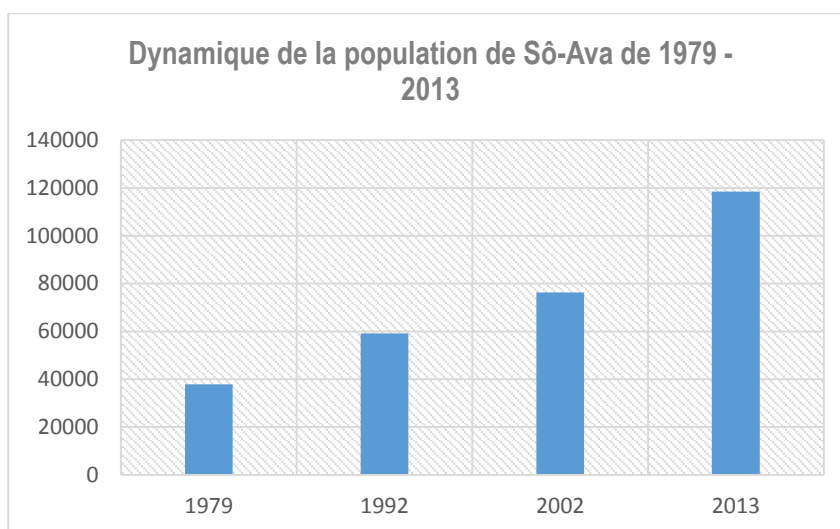


2.4 Dynamiques sociodémographiques de la commune de Sô-Ava

2.4.1. Effectifs et évolution de la population

La population de la commune de Sô-Ava est très dynamique. Estimée à 37 818 habitants lors du recensement général de la population de 1979, elle a été évaluée à 59 148 habitants en 1992 avec un accroissement inter censitaire de 3,25%. Le RGPH 3 a décompté à Sô-Ava 76 315 habitants en 2002 dont 38 088 femmes pour 38 227 hommes avec un taux annuel d'accroissement inter censitaire de 2,58% entre 1992 et 2002. La projection faite sur 2013 donnait à la commune de Sô-Ava une population de 108 766 sur la base d'un taux annuel d'accroissement inter censitaire de 3,99%. Mais au RGPH 4 de 2013, on a décompté réellement une population de 118 547 avec une proportion féminine de 58 527 contre 60 020 hommes ce qui correspond à un pourcentage de 49,33% pour les femmes.

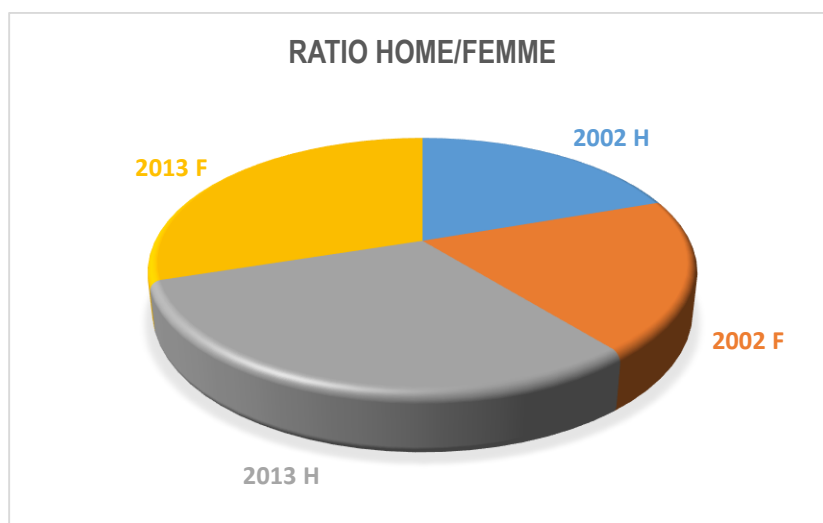
Figure 1 : Dynamique de la population de Sô-Ava



Source : Réalisé par Cosmos consulting, 2015

Au regard de ces statistiques, il ressort que les hommes sont plus nombreux que les femmes dans la commune de Sô-Ava comparativement à la tendance au plan national qui affiche un taux de 51,2% pour la femme (Figure 2). Cette situation est notamment due à la fréquence et la multiplicité des violences faites aux femmes (mariages forcé et précoce, viol, kidnaping de femme etc.).

Figure 2 : Ratio homme/femme dans la commune de Sô-Ava



Source : Réalisé par Cosmos consulting, 2015

La démographie de la commune est marquée par une disparité selon les arrondissements qui la composent. Les arrondissements les plus peuplés sont Vekky, Houédo-Aguékon, Ganvié 2. L'arrondissement de Dékanmey apparaît comme le moins peuplé (Carte 6).

La structuration par âge de la population de Sô-Ava indique qu'elle est assez jeune. Les moins de 15 ans représentent 36 % et sont suivis de la tranche d'âge des 15-59 ans (29,3 %). Les plus de 60 ans ne représentent qu'environ 5% de la population. Cette extrême jeunesse de la population de Sô-Ava, bien que représentant un atout pour son développement interpelle les autorités publiques quant aux efforts à déployer en matière d'éducation, de santé et d'emploi notamment.

Les groupes socioculturels présents dans la commune sont les Toffin (70 %), les Fon et Aïzo (20 %), les Yoruba (8 %) ; les autres ethnies ne constituant que 2 % de la population.

2.4.2. Migrations

La commune de Sô-Ava à l'instar des autres communes du Bénin est marquée par deux types de migrations à savoir les migrations internes et externes.

- **Les migrations internes**

Les migrations internes constituent des déplacements à l'intérieur du territoire national grâce à la proximité de grandes villes comme Cotonou, Abomey-Calavi, Sèmè-Kpodji, Porto-Novo, etc. Celles-ci touchent fondamentalement les femmes surtout pendant les périodes de crue et les enfants sont placés comme domestiques dans des familles d'accueil. La commune reçoit en retour des migrants saisonniers dans le secteur de la pêche qui viennent de Dangbo et d'Aguégou. A l'intérieur de la commune, certaines populations quittent les villages de Sô-Ava, Ahomey Lokpo et Ahomey Gblon pour aller cultiver sur d'autres territoires externes ou internes à la commune dans le cadre de la recherche de terres fertiles.

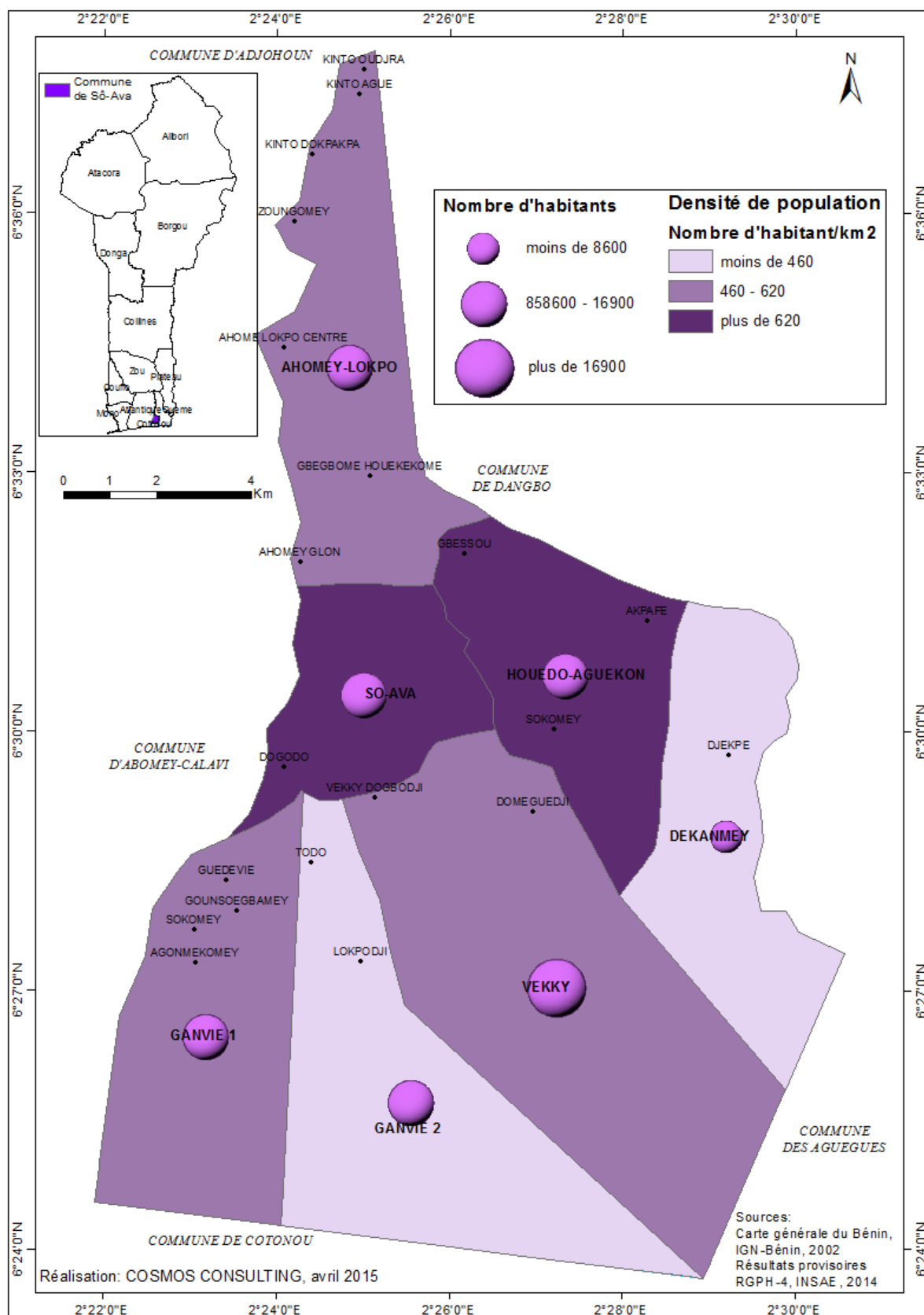
Une autre forme de migration est le départ massif des élèves ou autres bacheliers pour des raisons d'études secondaires techniques ou supérieures.

- **Les migrations externes**

Sous la pression de la pauvreté et du chômage, bon nombre de bras valides se sont émigrés vers la Guinée-Equatoriale, le Nigéria. Elles concernent surtout les jeunes gens qui vont pour la plupart en aventure en quête du mieux-être.

Dans l'ensemble, les flux migratoires ont un impact négatif sur les indicateurs socio-démographiques et économiques de la commune. Les taux d'abandon scolaire, le trafic et le travail précoce des enfants sont en hausse permanente (illustration avec des chiffres sur 3 ans). La commune de Sô-Ava est aujourd'hui citée parmi les communes où les droits de l'enfant sont les plus violés en termes de non scolarisation, traite d'enfants sous toutes ses formes ; toutes choses qui suscitent l'engagement de l'UNICEF-Bénin à l'accompagner dans sa marche pour un développement intégré.

Carte 6 : Démographie de Sô-Ava



CHAPITRE TROISIEME : Problématique et diagnostic stratégique

La situation actuelle de développement de la commune a été appréhendée grâce à la réalisation d'un diagnostic participatif. Avant le démarrage des travaux de terrain, une évaluation finale du PDC 2^{ème} génération suivi d'un inventaire du patrimoine communal a été effectuée avec le comité de pilotage. A cet effet, des assemblées villageoises et des ateliers d'arrondissement ont été organisés selon une approche participative et ont permis d'identifier les contraintes au développement socio-économique, culturel et touristique de la commune de Sô-Ava.

3.1. Bilan évaluatif du PDC 2^{ème} génération

L'évaluation finale d'élaboration et de mise en œuvre du PDC de 2^{ème} génération de la commune de Sô-Ava a permis de faire ressortir les aspects positifs et négatifs du processus.

Entièrement réalisé avec l'appui technique et financier de l'ONG internationale OXFAM QUEBEC, le PDC II n'a bénéficié de l'accompagnement d'aucun cabinet de consultants. Il a été complètement réalisé par l'ONG Oxfam-Québec et les cadres de l'administration communale notamment le Secrétaire Général, le chef service planification et développement local et les autres chefs services techniques de la Mairie et certains OSC intervenant au niveau de la commune. La démarche adoptée pour son élaboration montre que la plupart des services déconcentrés stratégiques de l'Etat (CPS, CCS, CSC, SCDA, etc.), les leaders d'opinion, les chefferies traditionnelles, les opérateurs économiques, les pêcheurs, les cultivateurs, la société civile et les jeunes ont été consultés. Cependant, les personnes vulnérables toutes catégories confondues, les artisans de divers ordres, les apprentis et les autres composantes n'ont pas été pris en compte. Il est à noter aussi que les étapes importantes du processus en l'occurrence les ateliers de restitution au niveau des villages et arrondissements n'ont pas été réalisées.

L'analyse de ces constats montre que les aspirations de toutes les couches sociales et professionnelles des villages et arrondissements de la commune n'ont pas été diagnostiquées en vue d'identifier les contraintes au développement socio-économique, culturel et touristique de la commune.

En ce qui concerne sa mise en œuvre, le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus au bout des années.

Tableau 7 : Point des actions mises en œuvre dans le PDC

N°	Axes ou programmes de développement	Pourcentage de réalisation
1	Axe 1 : Développement des capacités organisationnelles et techniques des institutions locales (conseil communal ONG et Associations locales etc.)	49,66%
2	Axe 2 : Création et opérationnalisation du mécanisme ou dispositif de suivi évaluation et de planification locale des actions de développement	75%
3	Axe 3 : Développement de la coopération décentralisée et intercommunalité	50%
4	Axe 4 : Amélioration de la gouvernance locale, de l'égalité entre les sexes et du genre	85,7%
5	Axe 5 : Amélioration de la qualité et de l'accès aux services sociaux de bases	68%
6	Axe 6 : Développement de la production, amélioration de la mobilisation des ressources financières internes	61%
7	Axe 7 : Développement et valorisation du secteur de tourisme	50%
8	Axe 8 : Accès et gestion équitables des ressources naturelles	53%
TOTAL		61,54%

Source : SDLP Sô-Ava

Au regard du tableau ci-dessus, il apparaît que l'axe stratégique 4 relatif à l'amélioration de la gouvernance locale, de l'égalité entre les sexes et le genre vient en tête avec 85,7% de réalisation. Cela pourrait être expliqué par la mise en œuvre diligente des séances de reddition de comptes, la gestion harmonieuse de l'administration communale surtout la responsabilisation progressive des agents communaux. Il est suivi de l'axe 2 (75% de réalisation) de l'axe 5 (68%). C'est l'axe stratégique 1 qui a donné le plus faible taux de réalisation avec un score de 49,66%.

L'examen de la performance du PDC2 a été rendu difficile par l'absence des valeurs de référence et des valeurs cibles des indicateurs. Malgré ces insuffisances, les cinq années d'opérationnalisation du PDC2 ont été exclusivement marquées par :

- ✓ la réalisation de plusieurs infrastructures socio communautaires et des équipements dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'hygiène ;
- ✓ la réalisation de plusieurs documents de planification notamment le PHAC, le Plan de Contingence, le SDAC, etc. ;
- ✓ le renforcement des capacités des agents techniques de la mairie sur plusieurs thématiques en vue de l'amélioration de leurs performances techniques ;
- ✓ la construction et l'équipement des bureaux de la Mairie ;
- ✓ Acquisition de matériels informatiques, de bureautique et de moyens roulants ;
- ✓ l'amélioration du dialogue politique entre acteurs de la société civile et les autorités communales, permettant la mise en place d'un cadre communal de concertation ;
- ✓ le renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre du plan de développement communal de 2^{ème} génération sur diverses thématiques ;
- ✓ la réalisation des séances de reddition de compte au moins une fois par an pour informer et rendre compte aux populations de l'utilisation qui est faite des différentes ressources mobilisées pour l'investissement public ;
- ✓ les revues périodiques de la gestion des fonds FADeC sont réalisées et les enseignements tirés sont exploités dans le cadre des planifications avec l'intégration des mesures correctives.

Il convient de mentionner qu'un effort important a été fait par les autorités communales en ce qui concerne le taux de réalisation des infrastructures socio communautaires dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, les pistes rurales dans la quasi-totalité des arrondissements de la commune quand bien même les disparités géographiques n'ont pas été respectées de même que les droits humains. Il urge donc de corriger cet état de choses dans le processus d'élaboration du PDC3. Au regard des résultats obtenus lors de l'atelier d'évaluation ainsi que les données recueillies auprès des services techniques de la mairie et de certains PTF, il ressort un taux d'exécution physique globale de la commune qui est de l'ordre de 96,87%.

Dans cette optique, les données recueillies auprès des services techniques de la mairie et de certains PTF révèlent que de nombreuses infrastructures ont été réalisées dans les secteurs de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement par les ONG internationales EMMAÜS et Oxfam-Québec. Il en est de même pour l'Etat à travers ses ministères sectoriels notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé où d'importantes réalisations ont été faites par la mairie grâce au fonds FADeC et l'appui d'autres PTF. Ce qui dénote de l'intérêt du gouvernement béninois pour le secteur de l'éducation et de la santé au regard de l'objectif « l'éducation universelle pour tous les enfants du Bénin d'ici 2015 » et de l'accès des populations même les plus vulnérables à l'offre de services de santé.

Au demeurant, face à l'absence d'un dispositif pérenne de suivi & évaluation par l'administration communale, les OSC et certains PTF ont pris l'initiative de mettre en place et conduire un système de suivi-évaluation dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, de la protection sociale. Ceci a permis de suivre la réalisation de certaines actions dont les résultats ont concouru aux effets observés sur la période de mise en œuvre du PDC2.

Au vu de ces constats, des orientations, des innovations et des recommandations ont été formulées en vue d'améliorer substantiellement le processus d'élaboration d'un PDC dit de 3^{ème} génération de la commune de Sô-Ava axé les principes de la GAR en vue de contribuer à la responsabilisation des acteurs de mise en œuvre et à l'amélioration de leur performance.

3.2. Les secteurs de production

3.2.1. Production végétale

Elle occupe une bonne frange de la population. Les terres disponibles à cet effet sont situées dans les arrondissements d'Ahomey Lokpo, Sô-Ava, Houédo Aguékou et Dékanmey. Les terres fermes propices à l'agriculture pluviale se trouvent dans les arrondissements d'Ahomey-Lokpo et de Sô-Ava tandis que dans les arrondissements de Houédo-Aguékou et Dékanmey, il s'agit surtout des bas-fonds et marécages favorables au maraîchage. Les zones de grande production sont dans les arrondissements d'Ahomey-Lokpo et Dékanmey. Il existe également des cultures de décrue pratiquées essentiellement dans l'arrondissement de Houédo-Aguékou.

Les principales cultures en termes de superficies occupées sont : les cultures maraîchères (dominées par la tomate), le maïs, les tubercules (patate douce et manioc) l'arachide, le niébé qui occupent respectivement 31%, 26%, 24%, 10% et 9% des superficies cultivées annuellement. Ces spéculations occupent annuellement une superficie moyenne de 2 000 ha.

Tableau 8 : Rendement agricole de la campagne 2013-2014 à So-Ava

Cultures	Campagne agricole 2013/2014							
	Arrondissement							Commune
	Ahomey-Lokpo	Dékanmey	Ganvié 1	Ganvié 2	Houédo-Aguékou	Sô-Ava	Vekky	
Superficie totale emblavée	1 502	50	0	0	1 018	379	0	2 949
Maïs local	142,1	4,73	0	0	96,31	35,86	0	279
Maïs amélioré	361,62	12,04	0	0	245,09	91,25	0	710
S/ total maïs	503,72	16,77	0	0	341,4	127,11	0	989
Sorgho	0	0	0	0	0	0	0	0
Petit mil	0	0	0	0	0	0	0	0
Riz	0	0	0	0	3	0	0	3
Fonio	0	0	0	0	0	0	0	0
S/total céréales	0	0	0	0	3	0	0	3
Igname	0	0	0	0	0	0	0	0
Manioc	928,32	30,9	0	0	629,18	191,6	0	1780
Patate douce	2484,14	0	0	0	1683	577,21	0	4744,35
Taro	0	0	0	0	0	0	0	0
Pomme de terre	0	0	0	0	0	0	0	0
S/ total rac/ tub	3412,46	30,9	0	0	2312,18	768,81	0	6524,35
Niébé/ haricot	151,19	5,03	0	0	102,47	0	0	258,69
Poids d'angole	0	0	0	0	0	0	0	0
Voandzou	0	0	0	0	0	0	0	0
Goussi	0	0	0	0	0	0	0	0
Sésame	0	0	0	0	0	0	0	0
Dohi	0	0	0	0	0	0	0	0
Sodja	0	0	0	0	0	0	0	0
S/ total/légumineuse	151,19	5,03	0	0	102,47	0	0	258,69
Tomate	7054,15	234,8	0	0	4781	1779,98	0	13849,93
Piment	1360,92	45,3	0	0	922,38	308,06	0	2636,66
Gombo	291,59	9,71	0	0	197,63	68,3	0	567,23

Amarante	33,27	1,11	0	0	22,55	8,4	0	65,33
Grande morelle	37,05	1,23	0	0	25,11	9,35	0	72,74
Célosie	15,28	0,51	0	0	10,36	3,86	0	30,01
Crin-crin	22,16	0,74	0	0	15,02	5,59	0	43,51
Oignon	0	0	0	0	0	0	0	0
S/ total/cult maraichère	8814,42	293,4	0	0	5974,05	2183,54	0	17265,41
Coton	0	0	0	0	0	0	0	0
Arachide	19,48	0,65	0	0	13,2	4,92	0	38,25
Ananas	0		0	0	0	0	0	0
Canne à sucre	0		0	0	0	0	0	0
Tabac	0		0	0	0	0	0	0
S/ Total cult. Industriel	19,48	0,65	0	0	13,2	4,92	0	38,25

Source: SCDA Sô-Ava, 2014

Le nombre de ménages agricoles est de 2 636 (chiffres à actualiser) pour une population totale de 13 852 agriculteurs. La taille moyenne des ménages est, selon le recensement de 2002, de 5,5 personnes par ménage dans la commune. Cette taille moyenne varie d'un arrondissement à un autre. Les ménages agricoles représentent 18,1 % (chiffres à actualiser) des ménages de la commune et ont une taille moyenne de 5,3 personnes par ménage.

C'est une agriculture extensive tributaire de la pluviométrie. On peut y distinguer deux (02) types de cultures à savoir les cultures pluviales (le maïs, le manioc, le niébé, l'arachide etc.) destinées à l'auto-consommation ainsi qu'à la commercialisation et les cultures de décrue composées essentiellement de produits de maraîchage (piment, légumes feuilles, tomate, du gombo, etc.) destinées principalement à la commercialisation.

Dominée par de petits exploitants utilisant des moyens de production rudimentaires notamment la houe, le coupe-coupe et la hache, l'agriculture dans la commune de Sô-Ava est confrontée à certaines difficultés dont notamment les inondations, la faible organisation des producteurs, la mise en place tardive des semences, la faible maîtrise de l'eau, l'inexistence de crédits adaptés à leurs besoins, l'insuffisance d'encadrement technique, les difficultés d'accès aux localités, l'insécurité foncière, la prolifération de micro-organismes résistants aux traitements, l'émiettement des terres cultivables pour raison d'héritage, les changements climatiques, les difficultés de conservation des produits agricoles (maraîchages), le non respect des pratiques culturales recommandées (non adoption des semences certifiées, mauvais contrôle des ravageurs, inexistence de rotation et d'assolement des cultures).

Par ailleurs, l'enclavement de la commune rend difficile l'approvisionnement en intrants et l'écoulement des produits agricoles. De même, la disponibilité de la main-d'œuvre agricole est très limitée. La présence des techniciens du secteur communal de développement agricole pour la formation des producteurs ainsi que les énormes potentialités rizicoles sont autant d'opportunités que la commune doit saisir pour développer le secteur.

3.2.2. Elevage

Les activités d'élevage ne sont pas pour autant développées dans la commune. Elles y sont pratiquées sous leur forme traditionnelle avec une prédominance de la divagation des animaux qui est une source de conflits entre les producteurs et les éleveurs. Le cheptel de la commune est dominé par les bovins et certains animaux de la basse-cour (volailles, caprins, porcins...). Quelques pratiques d'élevage modernes sont observées de nos jours avec la cuniculture (élevage de lapins). Le taux de mortalité animale est très élevé à cause de la crue, du non respect des mesures prophylactiques et surtout des calendriers de vaccination. La commune ne dispose d'aucune aire de pâturage.

Tableau 10 : Effectif des animaux conventionnels en 2012

Type	Commune
Bovins	5 250
Ovins	475
Caprins	488
Porcins	3 290
Volailles	36 216

Source: TBS, juillet 2013

3.2.3. Pêche / Pisciculture

Les plans d'eau exploitables constituent la principale ressource naturelle de la commune et les populations disposent, pour leur exploitation, des techniques et des équipements variés. Il s'agit essentiellement des filets, des acadja, et des trous à poissons qui pendant les crues périodiques améliorent les rendements et la productivité de la pêche dans la commune.

Tableau 11 : Facteurs de production halieutique

Indicateurs	Arrondissement							Commune
	Ahomey-Lokpo	Dékanmey	Ganvié 1	Ganvié 2	Houédo-Aguékou	Sô-Ava	Vekky	
Nombre de pirogues pour la Pêche maritime artisanale	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de pirogues pour la Pêche continentale	203	557	3 768	2 491	1 740	1 032	5 925	15 716
Nombre de Pêcheurs marins artisans	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de Pêcheurs continentaux	203	557	3 768	2 491	1 740	1 032	5 925	15 716

Source: SCDA Sô-Ava, 2014

Tableau 12 : Production piscicole

Etangs non vidangeables			Cages flottantes			Bassins			Enclos			Bacs		
Nbr	Sup (m ²)	Prod (t)	Nbr	Sup (m ³)	Prod (t)	Nbr	Sup (m ³)	Prod (t)	Nbr	Sup (m ²)	Prod (t)	Nbr	Sup (m ²)	Prod (t)
90	32283	24	14	378	3,2	0	0	0	1	240	1,5	20	20	4,5

Source: TBS Atl-Lit, 2012

Les activités de pêche occupent plus les populations du Sud que celles du Nord et du Centre. En effet, les arrondissements de Ganvié 1, Ganvié 2 et Vekky sont essentiellement pêcheurs tandis que ceux de Houédo Aguékou et Dékanmey, associent à l'activité de pêche qui est dominante, celle des cultures maraîchère et de l'agro-alimentaire. D'une façon générale, la pêche est pratiquée dans la commune de Sô-Ava sous toutes ses formes avec à la clé une prédominance de la pêche à acadja. Des trous à poissons ainsi que la persistance de la pratique des méthodes et engins de pêche prohibés sont les techniques de pêches couramment utilisées par les communautés des pêcheurs. Au niveau du lac Nokoué, 15% de la production est destinée à l'autoconsommation, 20% est revendue comme produits frais et 65% transformée (fumage et friture principalement).

Les espèces dominantes dans les plans d'eau de Sô-Ava sont : le tilapia, parachana, ethmalose chrysichtys, mugyl, crevettes, elops, crabes, etc. Les techniques de pêche sont : l'épervier, les filets dormants, l'acadja, la trainée, Djohounbo, Zohla, la nasse et les pièges à crabes. L'accès est libre à la rivière Sô pour la navigation et la pêche en eau libre. Par contre, les zones occupées par les «Acadja» sont des propriétés privées. Il en est de même pour le lac Nokoué.

Tableau 13 : Production halieutique (Tonnes)

Type	Arrondissement							Commune
	Ahomey-Lokpo	Dékanmey	Ganvié 1	Ganvié 2	Houédo-Aguékou	Sô-Ava	Vekky	
Pêche maritime industrielle	0	0	0	0	0	0	0	0
Pêche maritime artisanale	0	0	0	0	0	0	0	0
Pêche continental	48 531	122 314	373 655	336 320	257 916	171 252	911 382	2 221 370
Production totale par an	48 531	122 314	373 655	336 320	257 916	171 252	911 382	2 221 370

Source: SCDA Sô-Ava, 2014

La pêche se trouve confrontée à la raréfaction des produits de pêche en raison de la forte pression exercée sur les plans d'eau, la fermeture progressive de l'embouchure de Cotonou au niveau de Hwlacondji, laquelle empêche les migrations des espèces marines vers le lac et la lagune. De ce fait les hybridations de poissons se font de plus en plus rares. Autre facteur déterminant explicatif de cette paupérisation du lac en poisson est l'installation de l'infrastructure piscicole de Godomey qui ne facilite pas l'hybridation entre les espèces. Cette situation est exacerbée par l'insuffisance de l'encadrement technique par les structures compétentes et l'absence d'initiative pour familiariser les acteurs du secteur aux techniques modernes de pêche en vue de rendre l'activité performante. Aussi, l'activité de pêche reste confrontée à la baisse de la productivité à cause de l'encombrement du lac par les acadja (6 000 ha) et les jacinthes d'eau, l'utilisation des engins de pêche prohibés et le faible débit du chenal de Cotonou et Djougba à Godomey. A cela s'ajoute le comblement du fleuve, la pollution par le trafic sur l'eau des produits pétroliers, la faible connaissance des techniques de pisciculture.



Photos 7 et 8 : Trafic des produits pétroliers

3.2.4. Exploitation du sable lagunaire et forestière

Le sable fluvial est la principale ressource minière qu'on retrouve à Sô-Ava. De très bonne qualité, il a un taux de salinité relativement bas et contient moins de coquillage comparativement au sable marin. À So-Ava, on distingue quatre types de sable :

- ✓ le sable gris ou gris sombre qui est un mélange de granulat et de débris organiques surtout végétaux (sable de la vasière de la rivière Sô) ;
- ✓ le sable blanc qui est un sable contenant très peu d'impureté. On le retrouve sur Tokpagbo ;
- ✓ le sable gris blanchâtre qui est un mélange de grains de particule d'argile (Zékanmè) ;
- ✓ le sable jaune qui est en majorité composé de particules argileuses et témoigne d'une oxydation en cours.

La qualité du sable la plus retrouvée est le petit grain, destiné aux communes de Calavi, de Zè, de Cotonou et d'Allada. Actuellement, ce sable est exploité sur trois sites à savoir So-Ava centre, Ganvié 1 et Ganvié 2 et Vekky. Avec le développement de la commercialisation du sable

fluvial, il s'est constitué dans la commune de Sô-Ava un véritable corps de métier et même une association professionnelle en la matière.

Dans la commune de Sô-Ava, l'exploitation du sable ressemble à une entreprise qui a à sa tête les acteurs privés. C'est ce dernier qui loue la barque, paie les plongeurs, les ramasseurs et les chargeurs. Le rôle des femmes est limité au ramassage du sable extrait par l'exploitant. Malheureusement cette exploitation reste encore artisanale et crée de ce fait moins de plus-value. Elle est aussi caractérisée par une forte politisation. Plusieurs exploitants n'ont aucun contrat et ne respectent pas la réglementation en la matière occasionnant du coût beaucoup de manque à gagner pour la commune.

La commune de Sô-Ava est très pauvre en termes de ressources forestières. Néanmoins, il existe des forêts naturelles (forêts claires) et des mangroves recouvrant une superficie non moins importante. On peut y dénombrer également quelques îlots de forêts sacrées dont la plus importante couvre à peine 7 ha. Dans ce contexte, l'exploitation forestière est peu développée dans la commune en raison de la rareté de la matière première. Toutefois, il est important de souligner que le PAGEFCOM a contribué à créer des zones et espaces de faunes protégées et conservées. C'est dans cette optique que 228 ha d'acacia ont été mis en terre entre 2007 et 2012.

L'une des principales formes d'exploitation forestière est l'utilisation des branchages des arbres pour l'installation des acadjas. Ces branchages proviennent de plusieurs localités notamment : Ahomey-Lokpo, Kinto, Gbessou, Dékanmey. Quelques exploitants isolés ont pu installer des plantations d'arbres en vue d'avoir accès facile aux branchages. En effet, trouver les branchages devient de plus en plus difficile pour les communautés des pêcheurs. Les pêcheurs de Sô-Ava vont chercher les branchages dans les communes environnantes : Zè, Abomey-Calavi, Allada, Tori-Bossito, Dangbo.

3.2.5. Production industrielle

Le secteur industriel est inexistant dans la commune de Sô-Ava. On peut cependant compter quelques unités de transformation de produits agricoles. Dans ce domaine, on note une forte présence des femmes regroupées en associations. Les domaines d'activités sont entre autres :

- la transformation du manioc en gari ;
- la fabrication de galettes d'arachides et de beignets ;
- le fumage de poissons et de crevettes ;
- la fabrication de nattes (artisanat traditionnel) et objets d'art (sac, chapeau, corbeilles etc) ;
- la préparation de Sodabi ;
- la préparation de l'huile d'arachide.

Cependant, ces activités de transformation demeurent manuelles (rudimentaires) à cause d'une insuffisance de formation, de moyens financiers et des difficultés d'accès à l'eau potable. L'écoulement des produits de transformation connaît également des difficultés du fait de l'enclavement de la commune.

3.3. Les secteurs de soutien à la production

3.3.1. Commerce

Le secteur du commerce dans la commune de Sô-Ava est dominé par les femmes et les jeunes filles déscolarisées. Elles mènent des activités génératrices de revenus très diversifiées. Les sources de financement sont les tontines traditionnelles, les usuriers, les institutions de micro-finance et les ONG. Des marchés flottants où l'achat et la vente se font en pirogue sur l'eau s'animent.



Photos 9 et 10: marchés flottants

La commune de Sô-Ava est pauvre en équipements marchands comme le présente le tableau ci-après. Toutefois, la facilité de communication avec le Nigéria par voie fluviale contribue au dynamisme du commerce dans la commune, surtout avec le développement du commerce de l'essence de contrebande.

Le développement du secteur reste limité par les difficultés d'accès au financement, la faible capacité technique des acteurs et le mauvais état des pistes qui ne facilite pas l'écoulement des produits.

Tableau 13 : Les infrastructures marchandes de la commune de Sô-Ava

Nom (Localisation)	Périodicité	Importance	Etat	Accessibilité	Observations
Héni (Ahomey Lokpo)	3 jours	Intercommunale	Non construit (100 places)	Très difficile	Inondé en période de crue
Marché flottant (Ganvié I)	Tous les jours	Local	Existence de trois hangars	Facile	Voie fluviale
Marché flottant (Ganvié I) expotel	Tous les jours	Local	Non construit	Facile	Voie fluviale
Marché flottant (Ganvié II) Francophonie	Tous les jours	Local	Non construit	Facile	Voie fluviale
Sakomey (Dekanmey)	Tous les jours	Marché de nuit	Construit	Difficile	Financement PNDCC
Ahomey-Gblon	ne s'anime pas	Local	Construit	Facile	Inondé en période de crue Financement PNDCC
Marché de Vekky Dogbodji (Vekky)	Tous les jours	Local	2 hangars construits	Facile	Voie fluviale

Source : Cosmos Consulting, 2015

3.3.2. Artisanat, hôtellerie et tourisme

• Artisanat

L'artisanat n'est pas développé dans la commune de Sô-Ava. La production d'objets artisanaux est faible dans la commune bien qu'on note l'existence de plusieurs matières premières comme le raphia, les branches de palmier à huile, la jacinthe d'eau et l'argile.

La poterie à l'instar des autres activités est relativement développée. C'est bien ce qui a justifié la construction d'un atelier de fabrication, de chauffage/séchage de poteries. Cependant, ce lieu est aujourd'hui abandonné à cause des superstitions. En effet, l'art de la poterie a été jusqu'à un passé récent l'apanage des femmes âgées et les jeunes gens refusent de fréquenter ce lieu pour y exercer leur art.

Par ailleurs, il faut signaler l'ingéniosité des populations dans la construction des maisons sur pilotis. Ce qui a valu à la commune l'appellation « Venise d'Afrique ». Il existe également quelques corps de

métiers constitués (coiffeurs, vanniers, tailleurs, menuisiers, mécaniciens, forgerons, tisserands etc.). Ainsi nous pouvons distinguer deux types d'artisanat : l'artisanat d'art et celui de service.

Le sous-équipement, le faible niveau d'électrification de la commune, le manque de professionnalisme, l'ignorance des techniques de transformation de la jacinthe d'eau, la faible qualification des artisans et les difficultés d'accès au financement constituent autant de freins au développement de l'artisanat.



Photos 11 : Artisans réparateurs de moteurs hors bord



Photos 12 : Atelier de fabrication de poterie

• Tourisme et Hôtellerie

Sô-Ava dispose d'importantes potentialités touristiques. D'une part, Ganvié est reconnu par l'UNESCO comme patrimoine mondial (Venise africaine) et d'autre part, l'ensemble Basse vallée de l'Ouémé-Lagune de Porto-Novo-Lac Nokoué est une zone humide internationalement reconnue par RAMSAR. A cela il faut ajouter les forêts naturelles et les vestiges coloniaux. Malheureusement, les activités touristiques sont surtout limitées à ce seul arrondissement. L'absence d'un portail touristique et l'insuffisance d'infrastructures d'accueil sont autant de facteurs qui limitent le développement du secteur à l'heure actuelle.

L'ensemble du lac Nokoué et ses villages constituent un important site touristique. En effet, les habitats palafittes, le déplacement en pirogue, le mode de vie lacustre, etc., exercent un attrait sur les visiteurs. Les lacustres profitent de ce flux de touristes pour faire le commerce d'objet d'art.

Cependant, les contraintes liées à l'accessibilité géographique de cette myriade de culture fait que seule Ganvié bénéficie dans une large part de la manne touristique malgré la redistribution d'un prélèvement de 600 francs par touriste et qui est réparti comme suit : la cité de Ganvié (225 francs), la commune (75 francs), l'Administration du Ministère de l'Artisanat et du Tourisme (225 francs) et l'entretien de la jetée (75 francs).



Photos 13 : Infrastructure hôtelière (Ganvié 1)



Photos 14 : Embarcadere So-Tchanhoué



Photos 15 : Embarcadère d'Abomey-Calavi



Photos 16 : Administration Touristique

3.3.3. Transports et télécommunication

• Transport

Les voies de communication constituent des moyens de transport très importants pour le développement de tout territoire. Dans la commune de Sô-Ava nous avons deux types de transport à savoir le transport terrestre et celui fluvial. En effet, par voie terrestre, il s'agit d'un système de transport à moto sur les quelques 77 km de voies terrestres structurant l'espace de la commune. Le service des taxi-moto communément appelé "Zémidjan" est dominant avec environ une centaine d'acteurs assurant le transport des passagers d'Akassato à l'embarcadère de Sô-Ava et de Missesinto à l'embarcadère d'Ahomey Lokpo, de Akassato à Ahomey-Gblon-Ahomey-Gbékpa, Agassa Godomey à Ahomey-Ounmey, de Zinvé à Ahomey-Lokpo, de Zinvié à Kinto-Dokpakpa, de Zinvié à Zoungomey, de Kpé à Kinto Oudjra. Mais aussi sur les autres pistes en période de sécheresse à l'intérieur de la commune.

Le déplacement à l'intérieur de la commune se fait principalement en pirogue ou avec des barques motorisées. Il est le plus pratiqué pour les déplacements entre les arrondissements et villages de la commune. En effet, les voies navigables actuellement parcourues par des services réguliers, sont et resteront encore pendant longtemps le moyen de transport de prédilection de la commune. Elles jouent donc, un rôle essentiel, surtout en période de crue, où sillonne une importante armada de pirogues de toutes dimensions, dans un espace qui devient plus vaste et encore peu développé en moyens de communication. Les exigences, la sécurité et la qualité d'aménagement sont les clés d'un réseau attractif en parfaite synergie avec l'offre de transport local.

✓ Points d'accès : les embarcadères

Il est à remarquer que certains points de contacts avec les villages ou la ville sont établis et reconnus par tous, comme des portes de sorties et d'entrées. Ils sont des points nodaux où s'établissent les interconnexions entre la piste rurale et les plans d'eau, la rivière, le lac ou la lagune. Il s'agit des embarcadères de Dantokpa, d'Abomey-Calavi, de Sô-Ava et de Ganvié, Ahomey-Glon – Ahomey-Gbékpa, Ahomey-Lokpo, Kinto Dokpakpa et Kinto Oudjra, etc..



Photos 17 : Embarcadère de Dantokpa



Photos 18 : Embarcadère d'Abomey-Calavi



Photos 19 : Embarcadère de Sô-Ava

Photos 20 : Embarcadère de Ganvié

Ces embarcadères reçoivent d'une part, les trafics des villages de la commune de Sô-Ava et d'autre part, les touristes venus de tout horizon. Leur animation commence dès 7 h pour les premières embarcations, transportant les élèves, les agents de la mairie de Sô-Ava et les travailleurs devant se rendre en ville. A partir de 9 h, les premières femmes commerçantes prennent leur départ vers le marché lacustre de Ganvié.

✓ Types d'embarcation

Trois types d'embarcation caractérisent le transport fluvial à Sô-Ava : les pirogues monoxyles, les barques couvertes et les grandes barques de transport de marchandises communément appelées « hougbo ou dadi ».

Les pirogues monoxyles sont utilisées comme moyen de déplacement individuel à l'intérieur des agglomérations et dans les différents villages lacustres. Elles ont une capacité de 2 à 6 personnes pour une largeur de 50 à 60 cm avec 4 à 5 m de long.

Les barques motorisées sont des moyens de déplacement plus modernes et plus confortables. Leur longueur peut atteindre 8 à 12 m et 1,40 à 1,60 m de largeur, à fond plat et de tirant d'eau compris entre 50 et 70 cm. Elles peuvent embarquer 20 à 60 personnes et plus de 4 tonnes de marchandises.

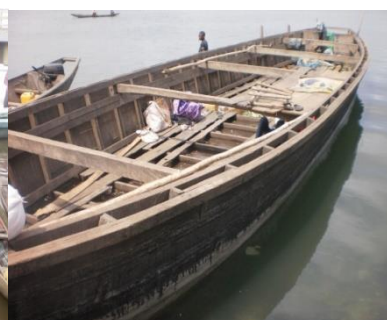
Les barques « Hougbo ou dadi » sont de grandes capacités et peuvent embarquer 50 à 70 tonnes de marchandises et plus de 200 personnes. Utilisées pour les déplacements en haute mer, mais également très présente dans le trafic de la contrebande, elles font 22 m de long, 2 m de large, 4 m de hauteur.



Photos 21 : Pirogue monoxyle



Photos 22 : Barque motorisée



Photos 23 : Barque « hougbo »

Aujourd'hui, la plupart des pirogues sont fournies par des pêcheurs migrants résidant à Badagry ou à Lagos (Nigéria). Ils achètent ces pirogues au Nigéria et viennent les revendre dans leur village. Le milieu ne dispose plus d'espèces vivaces pouvant servir à ce type de fabrication. Ce sont les forêts

nigériennes qui sont utilisées pour satisfaire les besoins en pirogues en raison de la qualité des matériaux.

Tableau 14 : Types d'embarcation

Arrondissement	Pirogue	Barque moyenne	Grande barque	Total
Vekky	2069	215	35	2319
Sô-Ava	940	118	65	1123
Ganvié 1	2372	274	75	2721
Ganvié 2	2470	195	58	2723
AhomeyLokpo	2450	285	73	2808
Dékanmey	1771	215	85	2071
Houédo	5304	450	115	5869
Total	17376	1752	506	19634

Source : Mairie de Sô-Ava, 2010, travaux de terrain 2015

Au regard de ce tableau, 88,50 % des embarcations sont de pirogues à rame. Les barques moyennes sont utilisées par 8,92 % de la population. Les grandes barques sont très peu (2,58 %) utilisées par les populations. Elles sont exclusivement utilisées pour le transport des biens entre le Bénin et le Nigeria et surtout dans le transport des produits pétroliers et des branchages d'acajou. Elles sont d'une utilité très importante pour certains villages disposant d'une association, puisque la fabrication revient très chère et peut coûter environ 2.500.000 FCFA.

✓ Types de trafic

A ce niveau, il est à distinguer le trafic local (axes de courtes durées) et le réseau des chenaux (axes de longues durées).

Le trafic local est le transport de personnes avec les pirogues. Il consiste à se faire traverser les personnes et les marchandises légères d'une rive à une autre à moindre coût. Le prix de la traversée d'une rive à l'autre n'est que de 25 FCFA. Ce type de transport est organisé par les hommes d'un certain âge (25 à 60 ans).

Les itinéraires et les tarifs du transport lacustre sont :

- Ganvié ↔ Sô-Tchanhoué (100 FCFA)..... 4 km
- Ganvié ↔ Sô-Zouanko (150 FCFA)..... 3 km
- Sô-Tchanhoué ↔ Sô-Ava (150 FCFA)..... 4,5 km
- Vekky ↔ Sô-Ava (150 FCFA)..... 3 km

D'autres voies assurent la liaison entre les villages lacustres. Elles sont privilégiées en période de basses eaux pour éviter l'enlèvement.

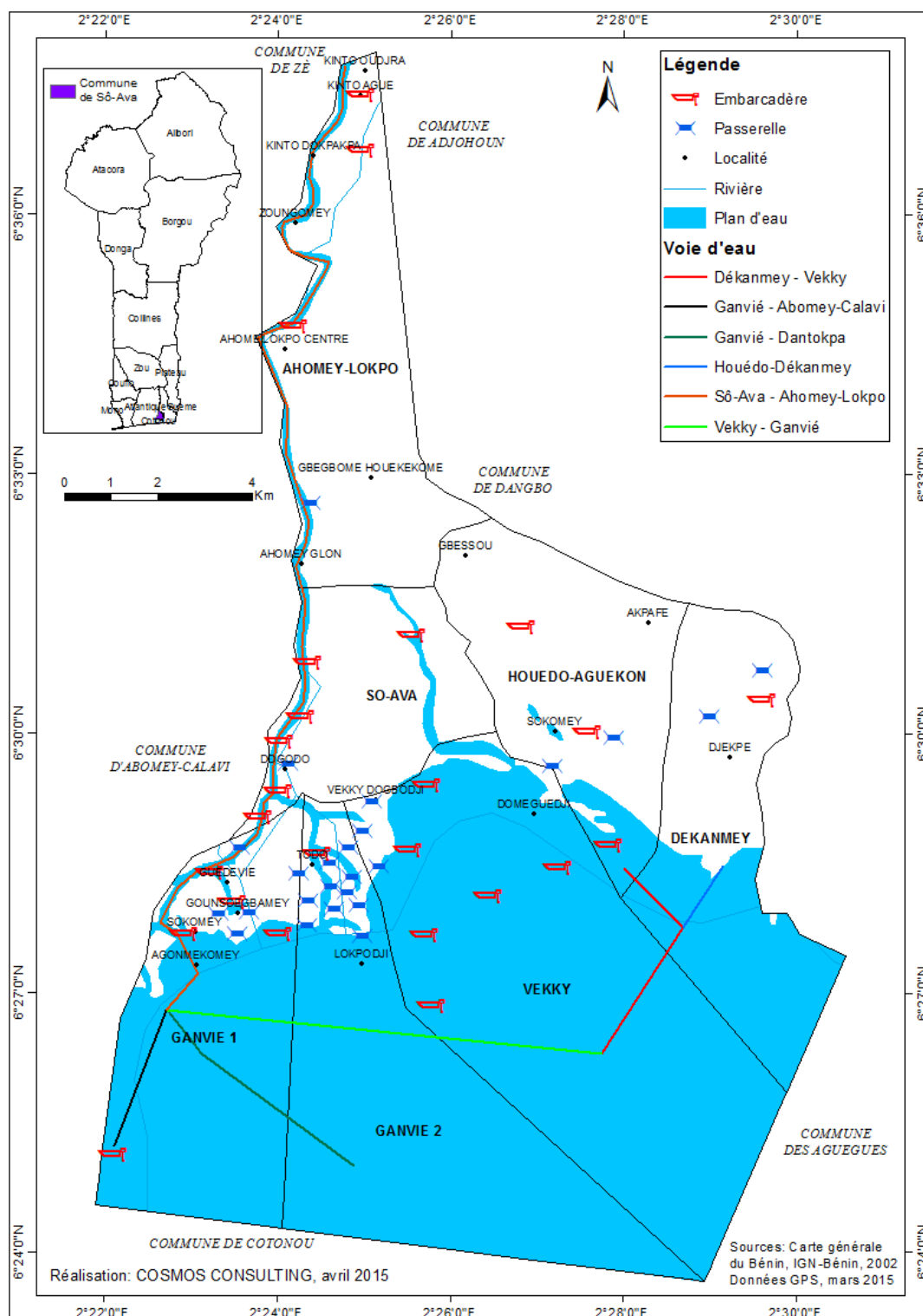
- Vekky ↔ Ganvié (250 FCFA) 2 km
- Sô-Ava ↔ Gbessou (300 FCFA)..... 6km
- Ganvié ↔ Sô-Ava (250 FCFA) 2 km

Le réseau des chenaux est un ensemble de 27 km de voie fluviale tracé depuis la période coloniale. Il est aujourd'hui complété par le CARDER Atlantique-Littoral à travers la campagne d'aménagement des pistes rurales et voies fluviales initiée par la Mairie de Sô-Ava. Les itinéraires avec les distances se présentent comme suit :

- Abomey-Calavi ↔ Ganvié ↔ Sô-Tchanhoué 12 km
- Sô-Tchanhoué ↔ Dékanmey ↔ Houédo..... 14 km
- Ganvié ↔ Dantokpa 26 km

Ce qui donne un ensemble de 52 km tracé à ce jour pour relier certains arrondissements, les villages et les principaux marchés.

Carte 7 : Voies d'eau tracées pour le transport des biens et personnes



Cependant, le secteur de transport dans la commune de Sô-Ava est confronté à plusieurs difficultés dont notamment la cherté d'une pirogue (entre 80.000 F et 2 500 000 F), l'encombrement du fleuve par les plantes aquatiques, son ensablement dû à l'érosion ainsi que la pratique de l'acadjia ne facilitent pas le développement du transport dans la commune. Par ailleurs, il faut mentionner également au nombre de ces problèmes le travail des enfants et le risque de déscolarisation.

- **Poste et télécommunication**

La couverture en téléphone conventionnel est nulle et le bureau de l'OPT construit en 2005, reste toujours fermé. Il n'existe pas de publiphones fonctionnels. La téléphonie rurale est inexistante. Les seuls contacts téléphoniques qui s'opèrent aujourd'hui sont possibles grâce aux GSM (MTN, MOOV, Globacom, BellBénin et Libercom) qui, par ailleurs, ne couvrent pas tout le territoire de la commune. Ainsi, Dékanmey et le Nord d'Ahomey Lokpo ne sont pas entièrement couverts par aucun des réseaux GSM.

La commune ne bénéficie de la couverture du réseau MTN et Moov que grâce à l'antenne de Sô - A v a et celle qui est en cour à Sô-Tchanhoué. C'est d'ailleurs les réseaux auxquels la plupart de la population s'est abonnée.

En somme, en plus des fréquentes perturbations des réseaux, l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) n'est pas développée dans la commune de Sô-Ava. Il n'existe ni cyber, ni centre multimédia. Mais actuellement GSAD ONG a construit et équipé un centre qui va bientôt ouvrir ses portes aux jeunes internautes surtout les élèves et colliers de la commune. Le faible niveau d'électrification et l'inexistence de promoteurs sont des facteurs qui expliquent en partie le faible niveau de développement des TIC.

3.3.4. Energie et approvisionnement en eau potable

- **Energie**

La commune de Sô-Ava est très peu électrifiée. La SBEE est présente dans la commune mais la fourniture d'électricité est limitée au seul arrondissement de Sô-Ava, notamment dans les quatre villages de Sô-Ava centre (Sindomey, Houndomey, Dogodo et Dokodji).

La principale difficulté reste la faiblesse du pouvoir d'achat des populations qui limite leur abonnement à ces services. Le véritable obstacle au développement de l'électrification dans la commune reste son accès difficile dû à sa géomorphologie.

- **Approvisionnement en eau potable**

L'approvisionnement en eau potable dans la commune de Sô-Ava est assuré par les pompes à motricité humaine et les adductions d'eau villageoises. Les quatre villages de Sô-Ava Centre sont les desservis par le réseau de la SONEB. Le taux de desserte en eau potable à Sô-Ava est de 49,43% pour un taux de fonctionnalité des ouvrages de 85%. Le taux d'ouvrage en gestion professionnalisée est de 13%. Le tableau ci-dessous présente la situation d'approvisionnement en eau potable dans la commune en 2014 (STAD Atlantique, PAGEFCOM 2012).

Tableau 15 : Situation de l'approvisionnement en eau potable dans la commune de Sô-Ava

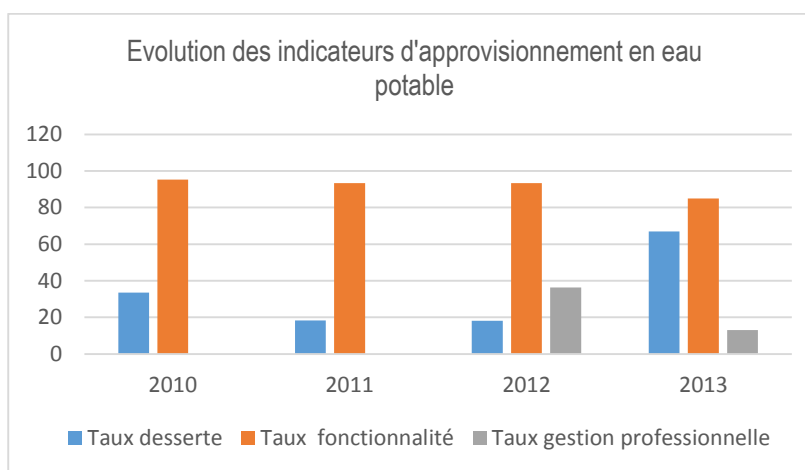
Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de FPM fonctionnel	2	2	2	2	2
Nombre de PM fonctionnel	4	4	4	4	4
Nombre d'AEV	11	11	11	18	17
Nombre de BF fonctionnel	48	48	48	118	128
Nombre de PEA fonctionnel	5	10	10	5	7
Nombre de EPE en panne	6	10	10	45	40

Nombre d'habitant par EPE	250	250	250	250	250
Besoin en EPE	364	373	373	131	191
Nombre de forages réhabilités	0	0	0	0	0
Nombre de forages à réhabiliter	2	2	2	2	8
Nombre d'AEV et PEA en affermage (gestion professionnelle)	-	-	4	3	2
Nombre de sources aménagés	0	0		0	0
Nombre total d'EPE Fonctionnel	122	142	142	262	284

Source : TBS ATL-LIT, 2010-2011-2012, travaux de terrain 2013

La commune dispose d'artisans réparateurs agréés par les services techniques de la commune. Cependant, beaucoup de difficultés subsistent encore au regard de l'évolution des taux de desserte, de fonctionnalité et de gestion professionnelle des infrastructures comme l'indique la figure ci-dessous.

Figure 3 : Evolution de certains indicateurs d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable.



Source : Réalisé par Cosmos Consulting, 2015

A la lecture de cette figure, il apparaît que les ouvrages d'approvisionnement en eau potable de la commune de Sô-Ava fonctionnent normalement. Cependant, le taux de desserte reste faible surtout en 2011 et 2012 où il était en dessous de 20% (18,4% et 18,2%). Cela pourrait être expliqué par l'augmentation croissante de la population qui n'est pas suivie de celle de réalisation d'ouvrages dans la localité. Il en est de même de la gestion professionnelle des ouvrages (affermage des ouvrages) qui n'a commencé qu'en 2012 et qui semble ne pas être soutenue passant de 36,36% en 2012 à seulement 13% en 2013. La principale conséquence de cette situation est la persistance des maladies hydriques dans la commune.

3.3.5. Institutions financières ou de micro-finance

L'environnement financier est marqué par l'inexistence de banques pour la mobilisation de l'épargne en vue du financement du développement local. Même la CLCAM qui partout ailleurs reste un système financier local a fermé ses portes dans la commune de Sô-Ava en raison du taux élevé des impayés. Toutefois, en dehors de CCEC, certaines ONG et autres associations non identifiées par la Mairie s'investissent dans le financement des AGR à travers différents types de services financiers et non financiers au profit des producteurs, commerçants, artisans et autres acteurs de développement.

Par ailleurs, il faut faire remarquer l'apport très important du programme des micro-crédits aux plus pauvres initié par le gouvernement pour accompagner les femmes dans leurs diverses activités. Cependant, l'accès des populations aux microcrédits est limité par les conditions d'accès qui ne sont pas adaptées aux réalités du milieu. Au nombre de ces conditions, il faut citer les garanties et surtout

les pièces d'identification (carte d'identité, acte de naissance) qui constituent aujourd'hui des facteurs limitant l'accès de bon nombre d'agents économiques de la commune aux crédits.

3.3.6. Sports et loisirs

Le sport est une activité socioculturelle qui procure un bien-être physique et mental et contribue à renforcer la maîtrise de soi, l'adaptation à l'environnement, l'intégration sociale, le développement et le progrès social. La commune de Sô-Ava, du fait de sa géomorphologie connaît des activités sportives et culturelles adaptées à cette situation. Nous pouvons ainsi citer la natation.

Il existe à Sô-Ava une Maison des Jeunes qui sert beaucoup plus à la Mairie et aux meetings politique qu'à l'épanouissement des jeunes. Enfin, l'essor de ce sous-secteur réside dans la mise en place des infrastructures sportives et ludiques adaptées à la commune accompagnée des matériels et équipements y afférents.

3.3.7. Sécurité des personnes et des biens

La sécurité est assurée dans la commune de Sô-Ava par la Brigade de Gendarmerie de ladite localité. Mais la difficile accessibilité des arrondissements met en mal la sécurité qui devient de plus en plus une question préoccupante dans la commune. Les cas de vol, de violences et de voies de faits, de travail et de trafic des enfants ainsi que les violences faites aux femmes et aux enfants sont légions.

Tableau 16 : Evolution de la situation sécuritaire de Sô-Ava

Données criminelles	2010	2011	2012	2013	2014
Crimes	1	0	5	3	3
Délits	14	27	21	8	13
Contraventions	2	1	2	2	0
nombre de personnes appréhendées	25	51	39	17	9
Nombre de morts par noyade	0	0	1	2	0
Nombre de mort	13	11	9	9	0

Source : Brigade Lacustre de Sô-Ava, enquête de terrain, février-mars 2015

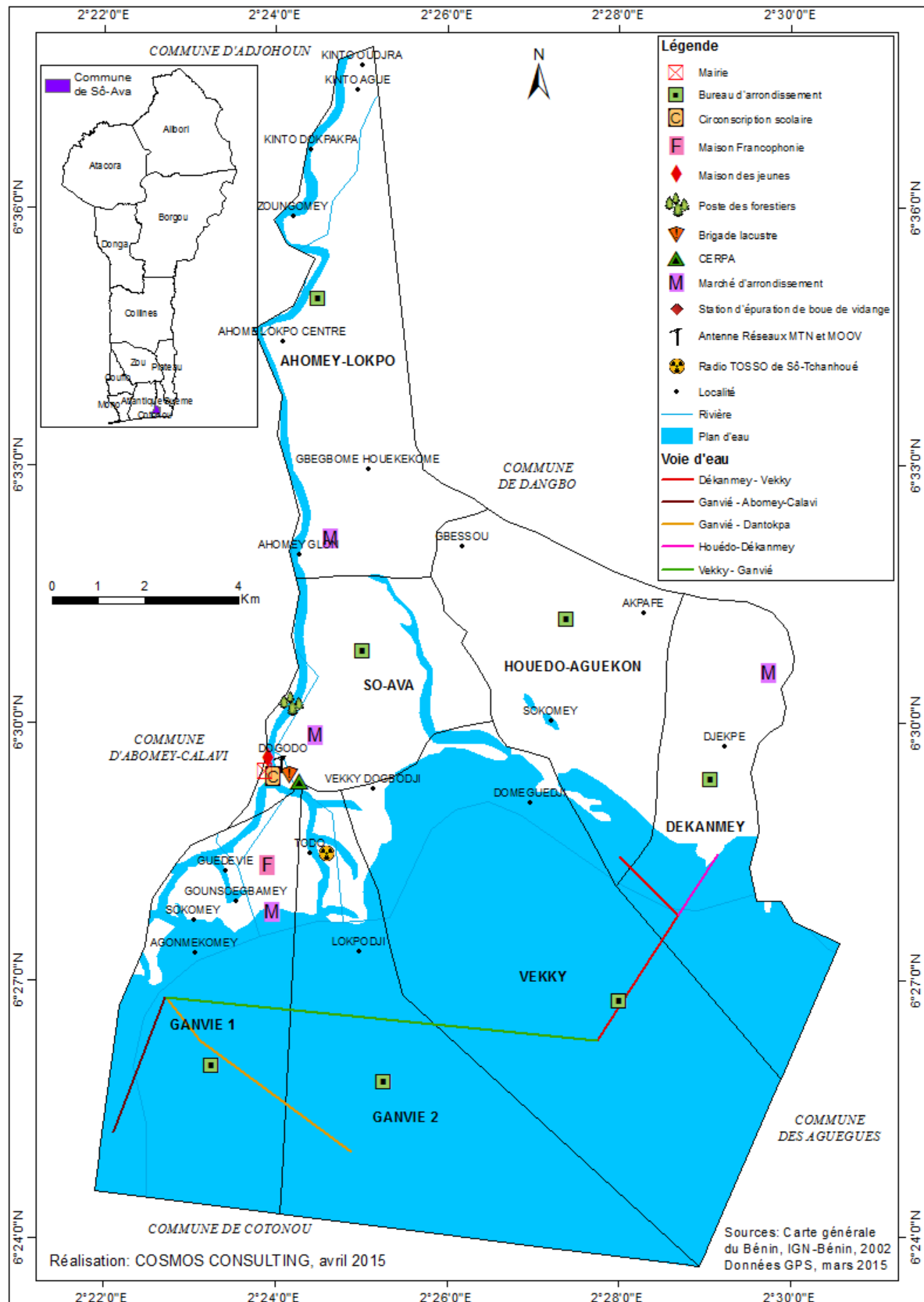
Cependant l'insuffisance de personnel et d'équipements adéquats fragilise les efforts déployés dans la lutte pour la sécurité des personnes et des biens dans la commune. Un autre pan du problème qui est à la base de la persistance de ce phénomène constitue les vellétés d'ingérence de l'autorité communale dans certaines affaires tant civile que pénale des forces de l'ordre dûment mandatés. Cette tentative de protéger les présumés auteurs des cas de vols, viols, etc. constitue un gage à l'impunité.

3.3.8. Problématique du genre et situation de la femme dans la commune de Sô-Ava

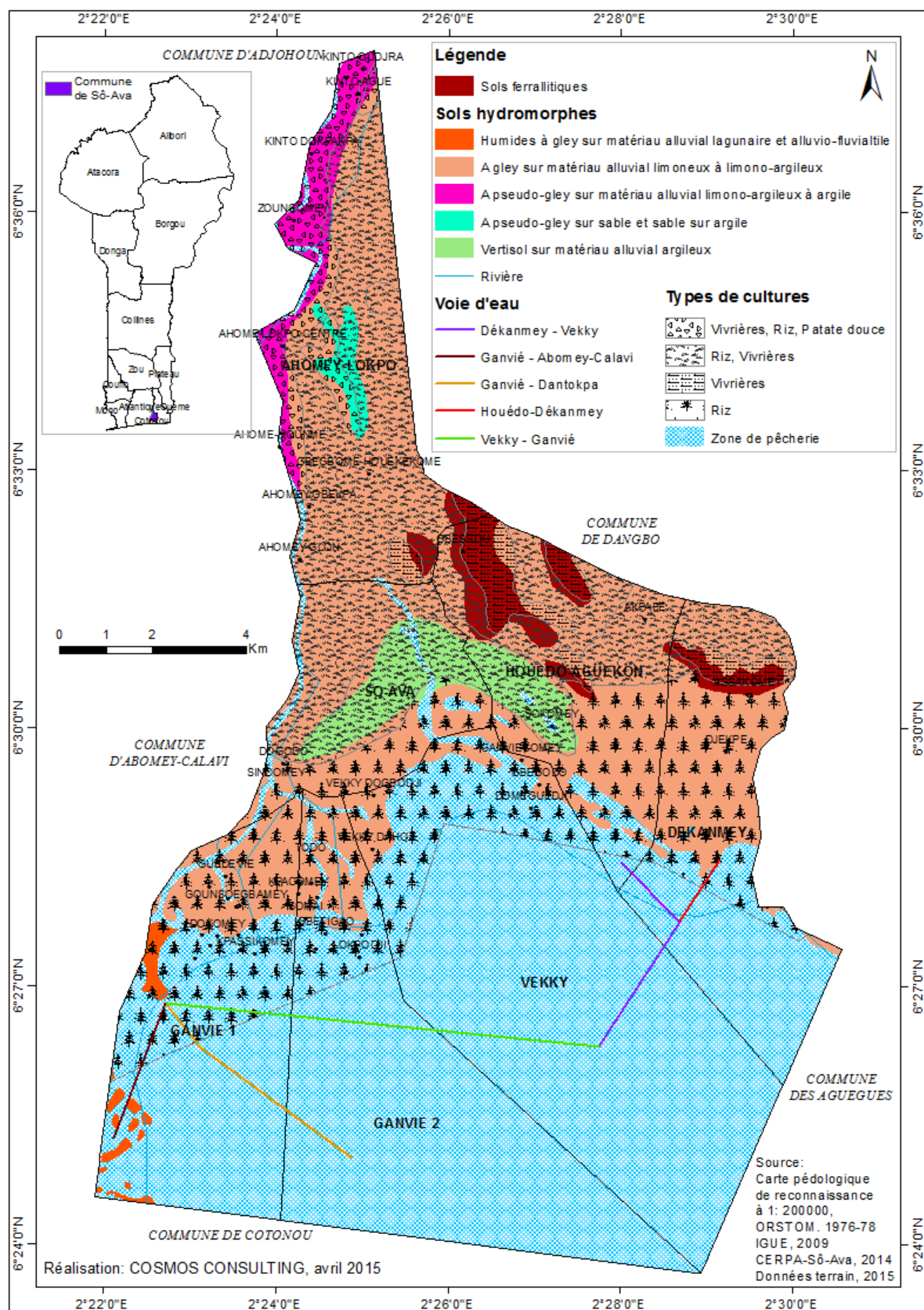
Les constats faits sur la situation sociale et politique de la femme peuvent être résumés non seulement à la faible participation de la femme au processus de prise de décision mais aussi aux phénomènes de violences faites aux femmes sous toutes ses formes.

En effet, la place de la femme est celle que la société ou le chef du ménage veut bien lui donner. Elle occupe en priorité la fonction de reproductrice avant celle de productrice. Elle est marquée par une division sexiste des rôles et tâches assignés aux enfants ; le garçon naturellement à la pêche ou aux champs avec son papa ou à l'école, tandis que la fille est au marché avec sa mère ou est appelée à s'occuper de ses petits frères en bas âge. Ceci justifie à bien des titres la non scolarisation des filles et le fort taux d'analphabétisme au niveau des femmes soumises à toutes les formes de discriminations, ce qui constitue une entrave à son épanouissement socio-économique. Toutefois, grâce à des séances de sensibilisation des ONG et autres organismes, elles se montrent plus dynamiques et nombreuses parmi elles militent dans des organisations ou associations à caractère socioprofessionnel et parfois politique.

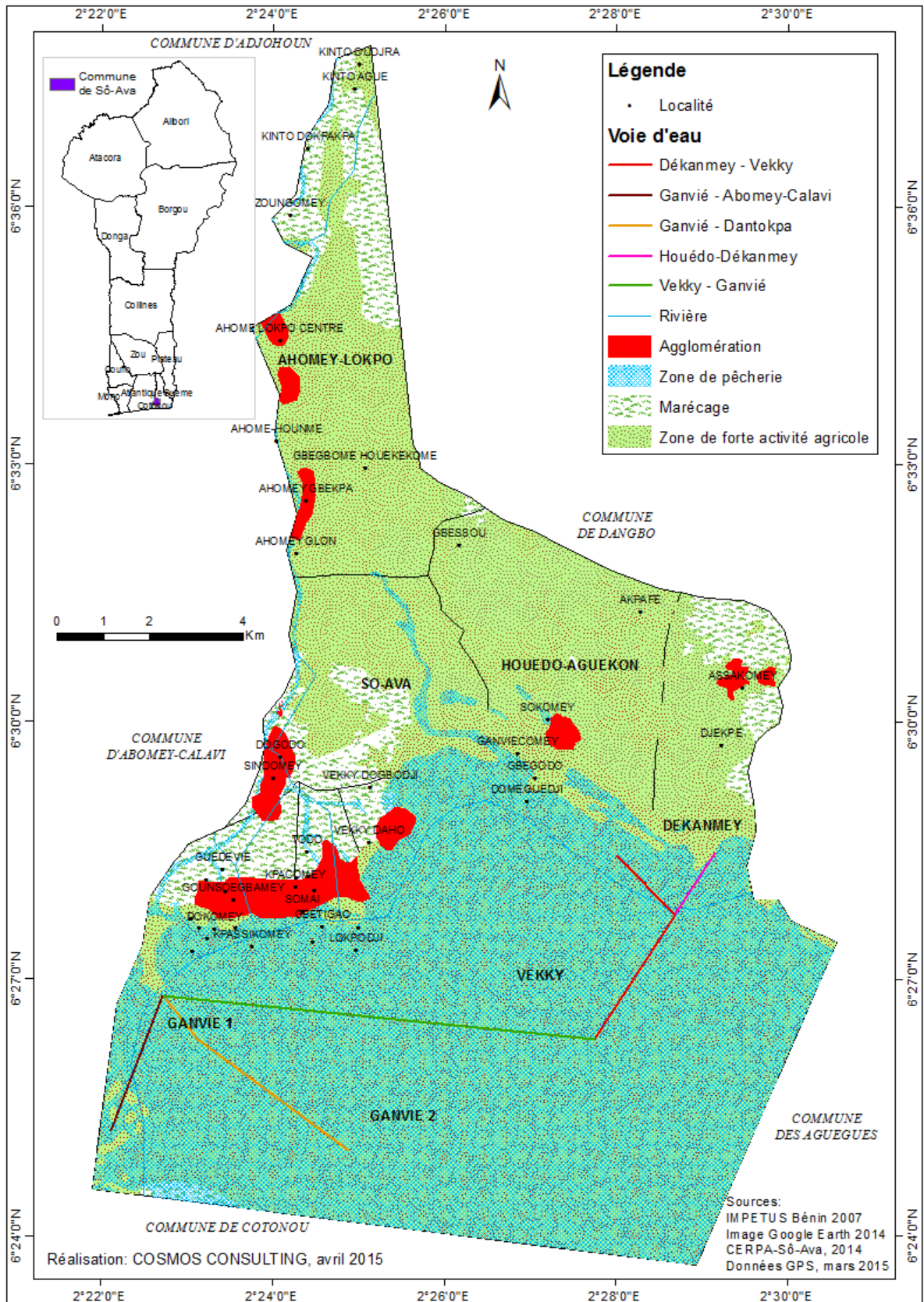
Carte 8 : Infrastructures de services de la commune en 2015



Carte 9 : Atouts et potentialités



Carte 10 : Servitudes et contraintes



3.4- Accès aux services sociaux

3.4.1. L'éducation

• Pré scolaire

La situation scolaire de la commune de Sô-Ava n'est pas des plus reluisantes au regard de sa situation géographique et de son accessibilité. En effet, l'enseignement maternel reste embryonnaire et est caractérisé par une insuffisance d'infrastructures scolaires, de personnel enseignant qualifié, de matériels didactiques et ludiques. Dans toute la commune de Sô-Ava, il n'existe que trois (03) écoles maternelles animées par un personnel enseignant peu qualifié dans un cadre de travail ne répondant pas aux normes scolaires. Il faut souligner que la commune dispose de centres de petite enfance (06).

Les causes de ce faible engouement à l'enseignement préscolaire dans la commune de Sô-Ava pourraient être expliquées par l'insuffisance de formation et de renforcement des capacités des enseignants, le manque d'infrastructures, la non inscription des enfants en raison de la faiblesse du pouvoir d'achat et l'ignorance de certains parents.

• Primaire

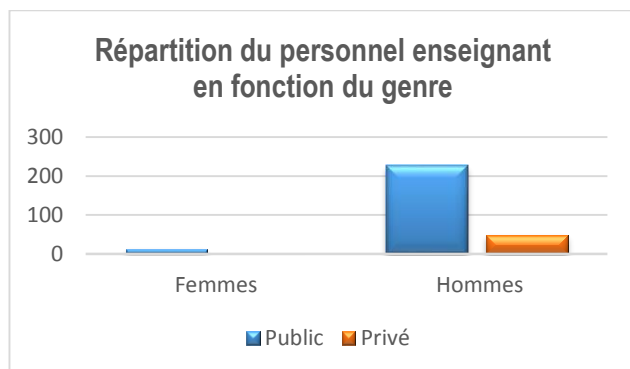
Au cours de ces dernières années, d'importants efforts ont été déployés par l'Etat central dans le cadre de la mise en place des infrastructures scolaires, leur équipement et leur entretien. Grâce à ces efforts, on peut aujourd'hui dénombrer à Sô-Ava, dans l'enseignement primaire, 63 écoles primaires dont 55 publiques et 08 privées. Les effectifs des écoliers se présentent comme suit :

Tableau 17 : Effectif des écoliers par sexe

STATUTS	2012			2013			2014		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
PUBLIC-PRIVE	6 000	9 024	15 024	6149	9338	15487	6244	9558	15802

Source : TBS ATL-LIT 2010-2011-2012

Figure 4 : Le personnel enseignant selon le genre

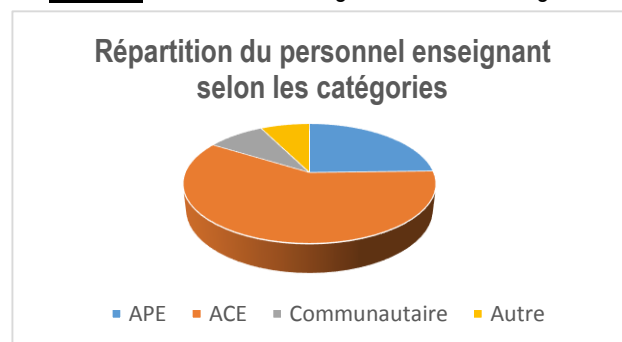


Source : Réalisé par Cosmos Consulting, 2015

Le personnel enseignant est assez qualifié. 25% sont des APE, 59% ACE et seulement 16% sont des communautaires.

Il apparaît au regard de la figure ci-contre qu'en 2012, les écoles primaires étaient animées par 290 enseignants dont 50 femmes. Il s'en suit que le personnel masculin est plus important que celui féminin (240 hommes sur 290 enseignants au total) et se retrouve dans le public. Dans le privé, on dénombre 14 enseignants dont seulement une (01) femme.

Figure 5 : Personnel enseignant selon la catégorie



Source : Réalisé par Cosmos Consulting, 2015

En ce qui concerne la répartition des écoles au niveau de la commune, il existe beaucoup de disparités d'un arrondissement à un autre. Les arrondissements les plus desservis étant Ahomey-Lokpo, Vekky, Sô-Ava et Houédo-Aguékou. Le niveau d'équipement dans l'enseignement primaire est acceptable. En effet, il y a dans la commune de Sô-Ava 316 salles de classes dont 309 occupées. Parmi celles-ci, 51,1% sont en matériaux définitifs ce qui correspond à 158 salles de classe. Par ailleurs, le mobilier comprend 348 tables-bancs à une place, 4 934 à deux places, 21 à trois places et 29 à quatre places ; ce qui correspond à 75,55% de couverture.

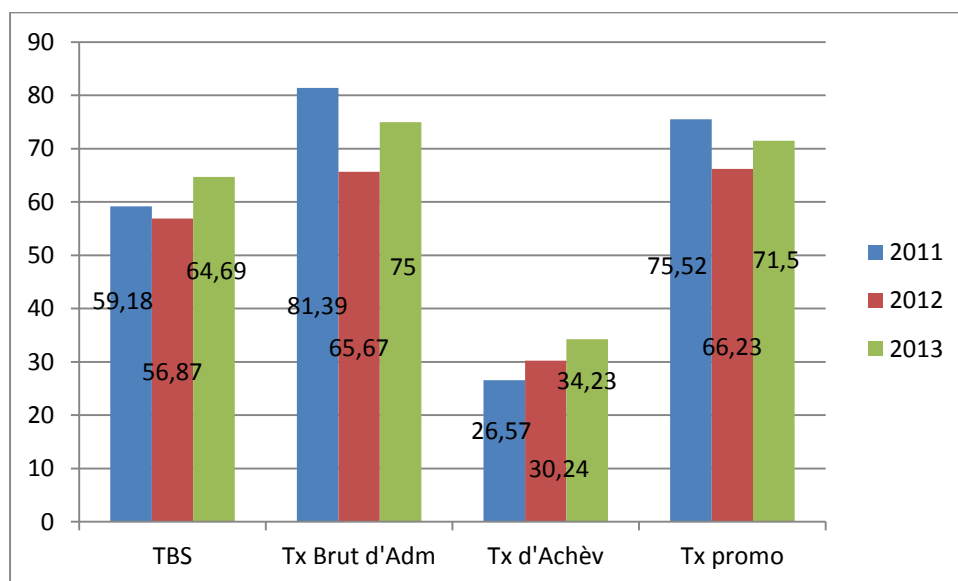
Le taux d'achèvement dans l'enseignement primaire est très faible et reste plus marqué chez les filles que chez les garçons. Le mariage précoce des filles, les grossesses non désirées, le manque de suivi par les parents et la pauvreté sont autant de facteurs qui expliquent cet état de chose.

Tableau 18 : Evolution des indicateurs scolaires

Indicateurs	2011			2012			2013		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
TBS	51,52	61,33	56,87	56,86	71,22	64,69	56,77	71,78	64,96
Tx Brut d'Adm	64,25	66,86	65,67	67,95	80,66	75	74,92	88,23	82,15
Tx d'Achèv	23,18	36,14	30,24	22,67	43,88	34,23	28,77	47,96	39,23
Tx promo	64,98	67,08	66,23	67,79	75,2	71,5	66,92	71,00	69,37

Source : TBS ATL-LIT 2010-2011-2012 et annuaire Stat 2012-2013

Figure 5 : Evolution des indicateurs scolaires 2011-2013



Source : Réalisé par Cosmos Consulting

L'analyse des différents indicateurs révèle que l'enseignement secondaire est confronté à beaucoup de difficultés dont les causes résident essentiellement dans le mariage forcé/précoce, le trafic des enfants qui induit un fort taux de déscolarisation (36%), le faible pouvoir d'achat des parents, la faible motivation des enseignants et des enfants, le manque de moyen de transport, l'insuffisance de moyens didactiques, l'insuffisance du suivi parental, l'insuffisance de l'encadrement des enseignants, l'insuffisance de logements pour les enseignants ainsi que l'enclavement de la commune etc. Toutefois, malgré certaines difficultés auxquelles se trouve confronté le système scolaire à Sô-Ava, la commune a légèrement amélioré ses performance. En témoigne les valeurs affichées par les différents indicateurs. Cela résulte des efforts du Gouvernement, PTF et de certaines ONG

s'investissant dans le secteur scolaire. Ceci est d'autant plus vérifié que le taux d'achèvement du cycle primaire est en constante évolution ces dernières années dans la commune de Sô-Ava.

Toutefois, beaucoup d'efforts devront être davantage fournis en vue d'amorcer une performance du système éducatif de la commune. Ainsi à Sô-Ava, il y a plus de 51 écoliers pour un maître, 49 par salle de classe et le coefficient d'utilisation du maître est encore à 1,07 même si ce dernier indicateur est meilleur par rapport à celui des communes voisines (Kpomassè, Tori-Bossito, Toffo et Zè).

- **Secondaire**

A Sô-Ava, l'enseignement secondaire ne compte que six (06) CEG dont 1 avec le second cycle et également un (01) collège privé limité au premier cycle. Les garçons constituent le groupe prédominant par rapport aux filles. Ils représentent environ plus de 60% des inscrits. Ils détiennent aussi les meilleurs taux de passage par rapport aux filles. Le taux d'achèvement dans l'enseignement secondaire est faible dans l'ensemble et est plus marqué chez les filles que chez les garçons.

Le taux d'abandon au secondaire dans la commune de Sô-Ava est assez élevé du fait que beaucoup d'élèves après avoir réussi au BEPC doivent continuer le niveau II du second cycle à Abomey-Calavi ou à Cotonou. Mais en raison de la faible capacité des parents à supporter les différents coûts liés à la scolarisation (loyer, déplacement, scolarité, matériels didactiques, etc.) ils finissent par abandonner les classes pour l'apprentissage, le travail précoce ou dans beaucoup de cas migrent vers le Nigéria. Les filles principalement sont confrontées alors au mariage précoce, aux grossesses non désirées dues au manque de suivi des parents.

- **Technique et Professionnel**

L'offre de service en matière de formation technique et professionnelle est quasi inexistante en l'absence d'infrastructures et de personnel qualifié pour l'assurer. Cet état de chose a des répercussions sur la formation universitaire qui reste académique et très peu professionnelle, limitant ainsi les opportunités d'emplois aux jeunes diplômés à la fin de leur formation.

- **Supérieur et la Recherche Scientifique**

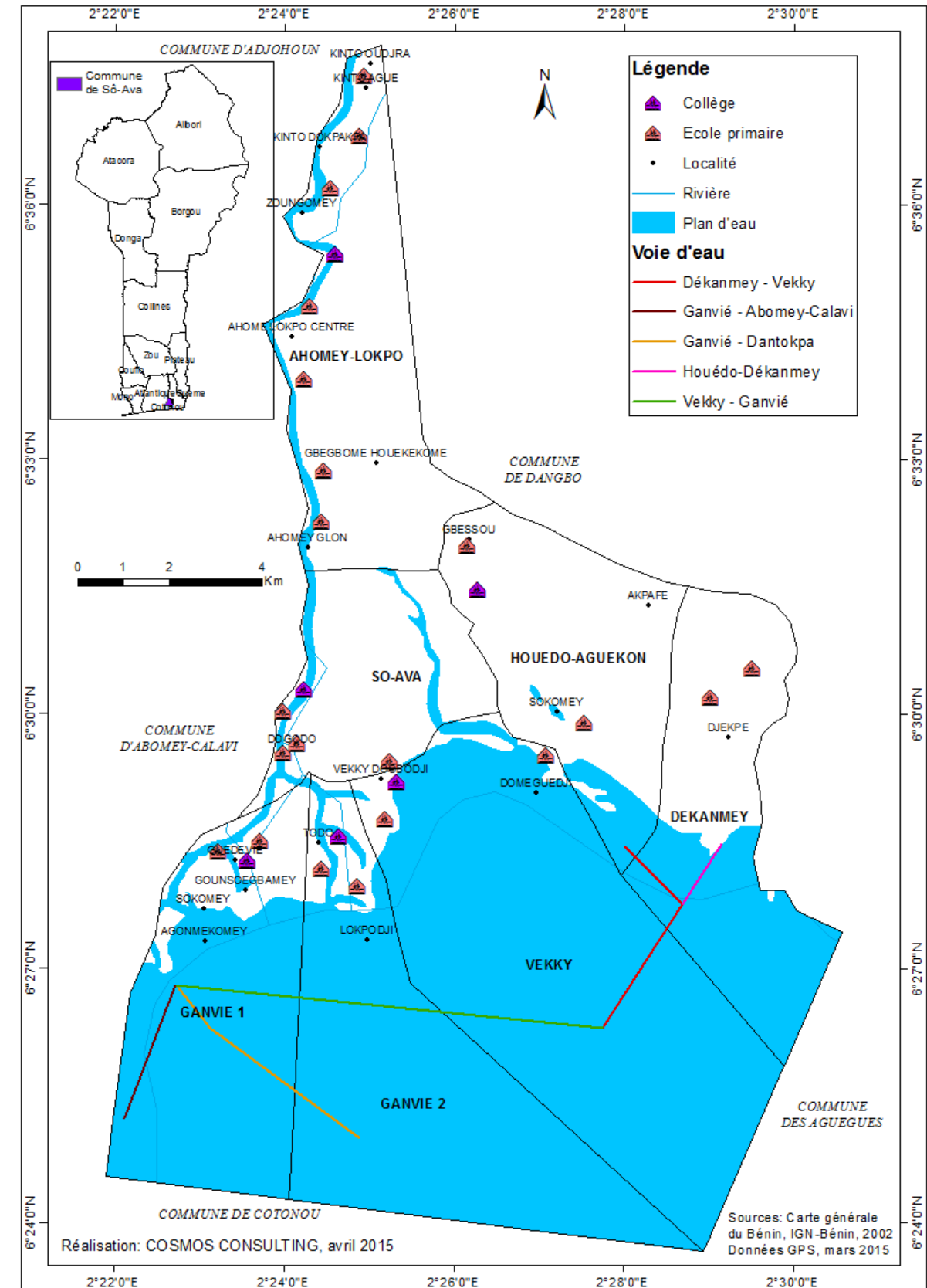
L'enseignement supérieur et la recherche scientifique sont inexistants malgré les énormes potentialités de la commune dans les domaines de la production halieutique et du tourisme.

3.4.2. Alphabétisation

En matière d'alphabétisation, la commune de Sô-Ava compte 23 centres d'alphabétisation dont 18 fonctionnels et 13 animés par des ONG dans le cadre du faire-faire. Cette propulsion à l'alphabétisation pourrait être justifiée par le fort taux d'abandon au niveau de l'enseignement formel. Les cours concernent beaucoup plus les femmes que les hommes et sont soutenus par des appuis techniques, matériels et financiers de certains PTF et autres ONG intervenant dans la commune.

Cependant le taux d'alphabétisation reste encore loin de la cible des OMD. Les obstacles majeurs pour la promotion de ce sous-secteur sont, entre autres, les pesanteurs socioculturelles, les enjeux économiques et financiers liés aux activités génératrices de revenu et l'inexistence de centre de formation pour les facilitateurs.

Carte 11 : Infrastructures scolaires



3.5. Santé

3.5.1. Offre sanitaire dans la commune de Sô-ava

La commune de Sô-Ava forme avec celle d'Abomey-Calavi la Zone Sanitaire Abomey-Calavi/Sô-Ava parmi les sept (07) zones que comptent les Départements de l'Atlantique et du Littoral. Elle dessert une population de 531 258 habitants et couvre une superficie de 868 km². Elle comporte un Hôpital de zone, 216 formations sanitaires privées, 18 formations sanitaires publiques de premier contact avec un personnel évalué au 31 décembre 2013 de 536 agents (Annuaire des Statistiques Sanitaires, ZS/AS, 2013). La zone sanitaire A/S comprend un Bureau de Zone correspondant à l'administration de la zone sanitaire, un Hôpital de Zone, des Centres de santé etc.

La commune de Sô-Ava dispose d'un centre de santé communal (CsCom), de trois (03) centres de santé d'arrondissement (AHOMEY-LOKPO, GANVIE 2 et HOUEDO-AGUEKON). Elle compte une (01) maternité isolée (GBESSOU), deux dispensaires isolés (KINTO AGUE et VEKKY. Les arrondissements de DEKANMEY et de GANVIE 1 n'en disposent pas quant à eux (Tableau n°13).

Tableau 19 : Disponibilité et fonctionnalité des formations sanitaires publiques en 2013

Arrondissement	Formation sanitaire	Existence	Fonctionnalité	Observations
AHOMEY-LOKPO	Ahomey-Lokpo	Oui	Oui	Bon
	Kinto-Agué	Oui	Oui	Bon
DEKANMEY	Dekanmey	Non	Non	A construire
GANVIE 1	Ganvié	Non	Non	A construire
GANVIE 2	GANVIE 2	OUI	Oui	Bon
HOUEDO-AGUEKON	Houedo-Aguekon	Oui	Oui	Bon
	Gbessou	Oui	Oui	Bon
SO-AVA	Sô-Ava	Oui	Oui	Bon
VEKKY	Vêkky	Oui	Oui	Poursuivre la construction

Source : Annuaire de statistique sanitaire ZSAS, 2015

La population desservie dans la commune étant estimée à 118.497 habitants, il apparaît qu'il n'y a qu'un seul centre de santé communal avec un (1) médecin. Aussi, tous les centres disposent-ils de 65 lits soit un ratio de 1.823 malades pour un lit. La commune ne dispose pas de personnel qualifié en effectif suffisant. En effet, on peut y dénombrer 1 Médecin pour 118.497 habitants, 1 Infirmiers pour 39.499 habitants et 1 Sages-Femmes diplômées d'Etat pour 29.625 habitants. Ils sont aidés dans leur travail par des agents paramédicaux (07 APE, 51 ACE, 4 AFC et). Ces indicateurs qui constituent les principaux ratios du personnel soignant pour la zone sanitaire sont largement en deçà des normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), ce qui dénote d'une insuffisance du personnel soignant pour la prise en charge adéquate des populations vivant dans ce district sanitaire. Dès lors, l'offre de services de soins demeure insuffisante et la qualité des soins reste limitée.

	MDE	IDE	SFE	TLB	IB	AS	RAAF	AHA	SASA	SSA	PSA	AES	CVA	CBM
Kinto	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Ganvié	0	1	1	0	2	3	0	0	1	0	1	0	0	0
Houédo-Aguékou	0	1	0	0	0	1	0	0	2	0	1	0	0	1
Gbessou	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Sô-Ava	1	0	3	1	3	8	1	1	3	1	2	2	1	1
Ahomey-Lokpo	0	1	0	0	1	3	0	0	1	0	1	0	0	1
Vêkky	0	0	0	0	2	2	0	0	1	0	0	0	0	0
Total	1	3	4	1	10	21	1	1	8	1	5	2	1	3

Source : statistique CSC Sô-Ava 2014

En définitive et au regard de ces statistiques, les centres de santé de Sô-Ava ne peuvent offrir la qualité de service attendue du fait de l'insuffisance du personnel qualifié, de locaux répondant aux normes et standards, de matériels, d'équipements adéquats et de la disponibilité de produits pharmaceutiques.

3.5.2. Offre sanitaire dans la commune de Sô-ava

Les maladies les plus récurrentes dans la commune de Sô-Ava sont le paludisme, les affections gastro-intestinales, respiratoires, les traumatismes et les affections uro-génitales. Le tableau ci-dessous présente la situation épidémiologique de la commune au cours des années 2011, 2012 et 2013.

Tableau 20 : Profil épidémiologique de la commune

Affection	2011	2012	2013	2014
Paludisme	2367	2428	3782	4483
Affections gastro-intestinales	583	846	1173	460
Anémie	212	709	482	507
Affections respiratoires	777	505	405	1167
Diarrhée	ND	ND	ND	295
Affections cardio-vasculaires	146	341	221	ND
Affections uro-génitales	262	154	131	ND
Affections dermatologiques	65	45	164	ND
Traumatismes	565	237	52	ND
Affections ostéo-articulaires	48	31	40	ND
Malnutrition	23	8	10	ND

Source : Annuaire de statistique sanitaire ZSAS, 2013

Au regard de ce tableau, hormis les traumatismes et les affections uro-génitales, tous les autres types d'affections sont en nette progression en l'occurrence le paludisme dont le taux paraît inquiétant malgré les campagnes de sensibilisation et de distribution de moustiquaires imprégnées. Ce taux est plus élevé chez les femmes et les enfants de 1 à 4 ans. Les raisons principales de cet état de choses sont entre autre les mauvaises utilisations des moustiquaires, le mauvais accueil, les ruptures périodiques de médicaments, le faible pouvoir d'achat des populations et les difficultés d'accès au centre de santé. Il convient alors de densifier les sensibilisations et surtout proscrire les utilisations des moustiquaires imprégnées dans les activités de pêche en vue d'inverser la tendance actuelle. Revoir l'analyse

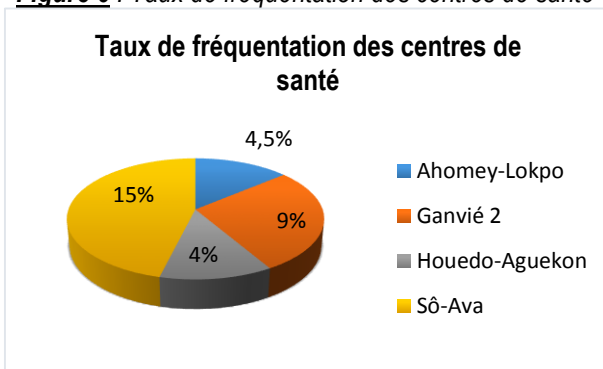
Tableau 21 : Offre de santé dans la commune de Sô-Ava

Indicateurs sanitaires	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de fréquentation des Centres de Santé en %	37%	41%	43%	54%	38%
Taux de couverture consultation prénatale en %	68%	73%	89%	87%	84%
Taux de couverture consultation post-natale en %	1%	1%	1%	1%	1%
Taux de couverture consultation enfant (0-11 mois) en %	94%	92%	83%	87%	95%
Taux de couverture consultation enfant (12-36 mois) en %	ND	ND	ND	ND	ND
Taux de couverture accouchements assistés en %	69%	73%	77%	85%	89%
Taux de prévalence contraceptive en %	0%	1%	2%	1%	2%
Taux de mortalité infantile en %	1%	0%	1%	0%	1%
Taux de mortalité maternelle en %	0%	0%	0%	0%	0%
Incidence du paludisme simple pour enfant (0-11 mois) en %	3%	1%	2%	3%	2%
Incidence du paludisme grave pour enfant (0-11 mois) en %	1%	1%	1%	2%	1%

Indicateurs sanitaires	2010	2011	2012	2013	2014
Incidence du paludisme simple pour enfant (12-36 mois) en %	7%	4%	5%	3%	5%
Incidence du paludisme grave pour enfant (12-36 mois) en %	3%	3%	7%	5%	9%
Pourcentage d'enfants souffrant de malnutrition aigüe en %	2%	1%	1%	1%	2%
Pourcentage d'enfants souffrant de malnutrition chronique en %	1%	1%	1%	1%	1%
Pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale en %	0%	1%	1%	0%	1%
Pourcentage d'enfants ayant eu la diarrhée en %	12%	7%	8%	21%	11%
Pourcentage d'enfants ayant eu IRA en %	ND	ND	ND	ND	ND
Pourcentage d'enfants souffrant d'IRA et ayant bénéficié d'un traitement dans un Centre de Santé en %	4%	9%	3%	8%	7%
Taux de personnes souffrant de tuberculose et ayant bénéficié d'une prise en charge	1%	0%	1%	1%	1%

Source : Service Statistique HZ AS 2014

Figure 6 : Taux de fréquentation des centres de santé

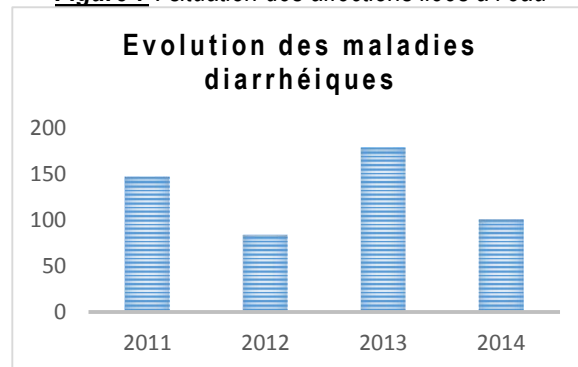


SOURCE : Enquête de terrain, février-mars 2015

La figure ci-contre indique que les populations de Sô-Ava ne fréquentent pas les centres de santé. Outre les centres de santé des arrondissements de Sô-Ava et de Ganvié 2 qui sont respectivement à 15% et 9% de taux de fréquentation, les autres centres de santé d'arrondissement sont fréquentés à moins de 5%. Cela peut s'expliquer par l'éloignement des centres de santé des grandes agglomérations, les difficultés d'accès, les pesanteurs socioculturelles, la cherté des soins et l'insuffisance et l'absentéisme du personnel soignant.

Les maladies dans la commune de Sô-Ava évoluent en dents de scie avec un pic en 2013. Ceci peut être expliqué par l'importance de la crue en cette année.

Figure 7 : situation des affections liées à l'eau



SOURCE : Enquête de terrain, février-mars 2015

Figure 8 : Consultations prénatales

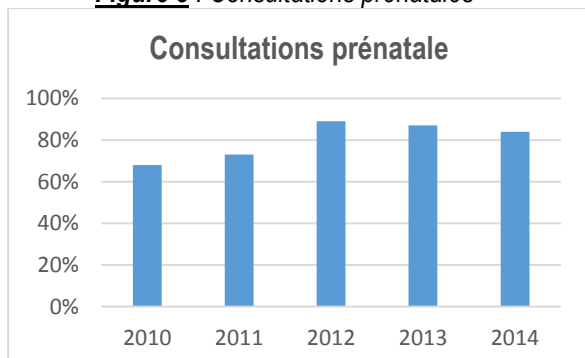
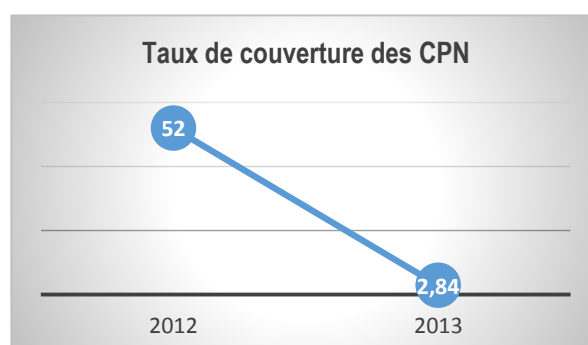
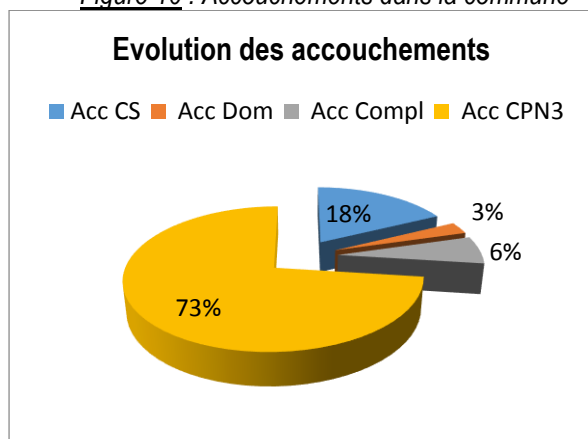


Figure 9 : Taux de couverture des CPN



SOURCE : Enquête de terrain, février-mars 2015

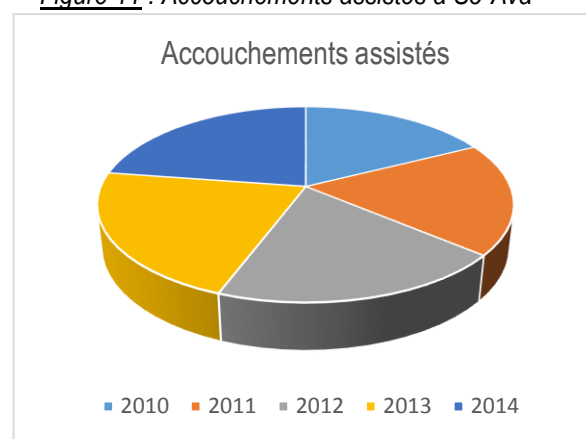
Figure 10 : Accouchements dans la commune



SOURCE : Enquête de terrain, février-mars 2015

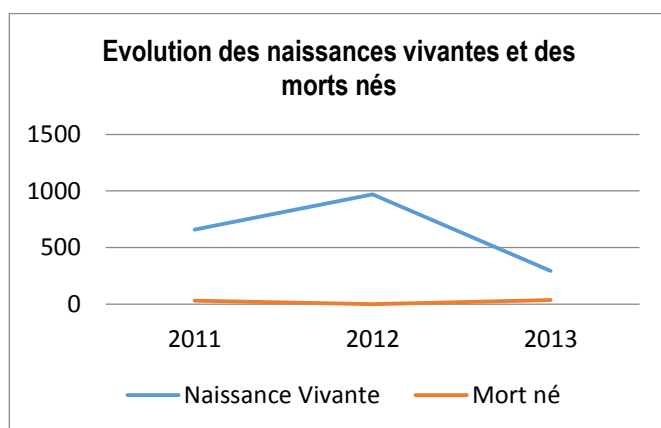
SOURCE : Enquête de terrain, février-mars 2015

Figure 11 : Accouchements assistés à Sô-Ava



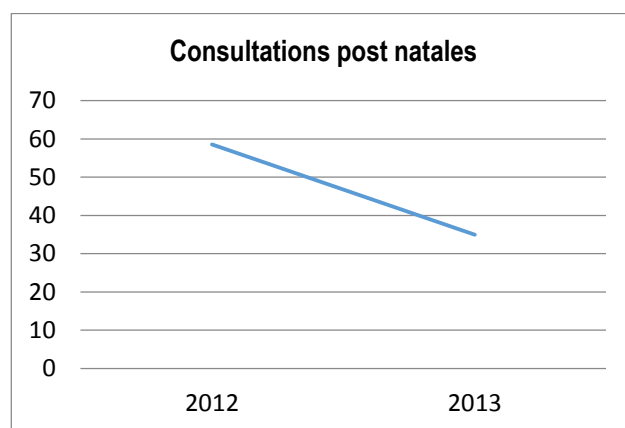
SOURCE : Enquête de terrain, février-mars 2015

Figure 12 : Naissances vivantes et morts nés



SOURCE : Enquête de terrain, février-mars 2015

Figure 13 : Consultations post natales



SOURCE : Enquête de terrain, février-mars 2015

Le nombre de naissances vivantes a connu une diminution remarquable en trois (03) ans. Ces résultats réalisés sont probablement le reflet des transformations progressives du mode de vie des populations et dans une certaine mesure le fruit des nouvelles méthodes de contraception adoptées par certaines femmes qui expliquent entre autre cette tendance à la baisse des naissances. En outre, la tendance haussière observée au niveau des enfants mort-nés pourrait s'expliquer par la persistance des porches de résistance aux sensibilisations sur l'importance des CPN pour mettre à l'abri les femmes parturientes d'éventuelles déconvenues résultant du non-respect des rendez-vous de CPN.

Enfin, il est important de souligner que dans la commune de Sô-Ava, les taux de fréquentation des centres de santé par les populations demeurent faibles à cause de l'éloignement de plusieurs villages de ces centres de santé, des conditions d'accès difficile, du mauvais accueil, de l'automédication et du non-fonctionnement des Comités de Gestion de l'Arrondissement (COGEA). Cette situation justifie la prolifération des cabinets privés et l'installation des centres de santé confessionnels. À ce manque d'infrastructures sanitaires, s'ajoute une insalubrité généralisée due à une quasi absence des lieux d'aisance et l'utilisation des plans d'eau et décharges sauvages comme lieux de défécation. Ce qui a pour conséquences la prévalence des maladies épidémiques et endémiques (poliomyélite, fièvre typhoïde, choléra et paludisme, etc.).

3.5.3. Couverture vaccinale

Tableau 22 : Evolution de la couverture vaccinale dans la commune de Sô-Ava

Antigène Année	BCG	PENTA1	PENTA2	PENTA3	VAA	VAR	VAT+1	VAT+2
2011	75%	63,15%	68,4%	52,6%	-	47,05%	-	-
2012	110%	110%	97,%	94%	92%	92%		58%
2013	105%	101%	95%	94%		96%	34%	63%
2014	111%	113%		110%	109%	109%	-	67%

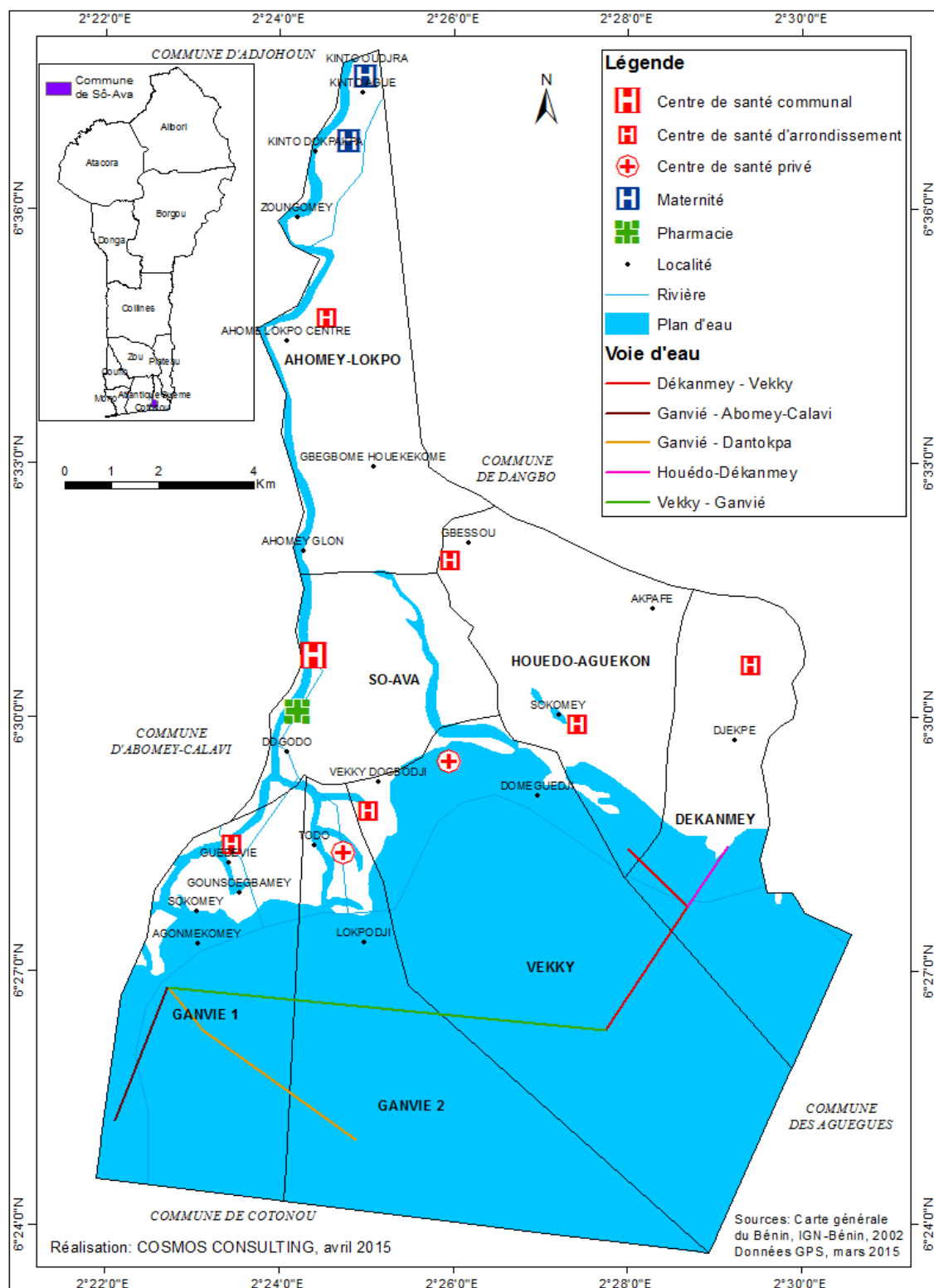
Source : TBS 2011, 2012 - Annuaire de statistique sanitaire ZSAS, 2013 – Bulletin de retro info ZS AS, 2014

Il se dégage de ce tableau que le taux de couverture vaccinale reste peu satisfaisant, malgré les efforts des responsables de la zone sanitaire Abomey-Calavi/Sô-Ava. En effet, plusieurs activités ont été menées pour améliorer la performance du PEV dans la zone. Il s'agit essentiellement :

- du ratissage/rattrapage périodique des localités à faible couverture vaccinale ;
- de l'organisation chaque année de la semaine de survie de l'enfant ;
- de la supervision trimestrielle des acteurs du PEV et de la surveillance épidémiologique ;
- de l'organisation courant mai de chaque année de la semaine africaine de la vaccination etc.

Somme toute, l'évolution des indicateurs sanitaires de la commune de Sô-Ava entre 2011et 2014 montre que les principaux indicateurs de performance sont mitigés. Ce que semble illustrer les valeurs qu'affiche le taux de fréquentation des centres de santé, le taux de couverture en consultation etc. ce qui traduit qu'il y a de très grands défis à relever dans ce sous-secteur pour améliorer aussi bien quantitativement que qualitativement la santé des populations de la commune dans les cinq années à venir.

Carte 12 : Infrastructures sanitaires



3.6. Protection de la population et protection sociale

3.6.1. La protection civile

De par sa situation géographique, la commune de Sô-Ava est constamment soumise à d'importants aléas cycliques. Les risques liés aux divers types de catastrophe et la faible capacité de la commune à faire face à leur gestion ainsi qu'aux conséquences qui en découlent ont amené les autorités au plus haut niveau à intervenir dans la commune. C'est alors qu'il a été élaboré un Plan de Contingence Communal pour accompagner la commune de Sô-Ava dans la recherche d'un mieux-être de ses populations. Le premier plan de contingence a été conçu mais n'a pas été véritablement mis en œuvre en raison des difficultés de mobilisation des ressources par la commune. En effet, le Gouvernement à travers l'Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC) avec l'appui financier et technique de la SERHAU-SA et du PUGEMU a procédé à l'élaboration du Plan de Contingence de la Commune. C'est un document qui servira de guide opérationnel à la commune de trouver des mesures d'adaptation propres aux catastrophes probables. Il s'agit principalement de :

- secourir et sauvegarder les personnes affectées en particulier les personnes vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées, personnes en situation de handicap et les PVVIH) ;
- assurer la sécurité des biens et des personnes affectées ;
- aider les personnes affectées à se relever des conséquences des inondations et,
- assurer la protection de l'environnement.

Dans cette perspective, les besoins à court et moyen termes ont été évalués et concernent trois grands domaines à savoir les inondations, les épidémies et les incendies. Pour la période 2014 – 2015, le Plan de Contingence de la Commune de Sô-Ava est évalué à la somme FCFA d'un **milliard, soixante-sept millions deux cent mille** (1.067200.000). La plus grande difficulté de mise en œuvre de ce plan réside dans le système de mobilisation des ressources pour sa mise en œuvre, le manque d'une radio locale pour l'alerte, l'information/sensibilisation des populations ainsi qu'un mécanisme cohérent de suivi-évaluation.

3.6.2. La protection sociale

• Les ménages les plus pauvres

Selon les résultats de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMICoV) de 2011, 53,2 % de la population de Sô-Ava vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire, 52,5% en dessous du seuil de la pauvreté non monétaire et 1,31% de la population vivent dans l'extrême pauvreté. Ces indigents sont vulnérables à tous les risques. Il n'existe pas un véritable programme de transferts sociaux ciblant les ménages les plus pauvres pour assurer non seulement leur protection mais aussi et surtout leur promotion en vue de leur autonomisation sur une base durable. Le CPS n'intervient que de façon ponctuelle à travers le Programme de Secours aux indigents.

Toutefois, Gouvernement par le biais des « **Micro Crédits aux Plus Pauvres** » (MCP) a prévu un mécanisme de mise à disposition de crédit aux femmes en vue de leur permettre une autonomisation et amorcer ainsi le relèvement de l'indice de pauvreté dans la commune. Cependant, les difficultés liées à la lenteur administrative notamment la constitution des bénéficiaires en association et la politisation de circuit de financement du MCP n'ont pas permis d'induire effectivement les effets escomptés pour un véritable avènement de la lutte contre la faim et l'extrême pauvreté, l'un des objectifs principaux des OMD.

• Traite des enfants et autres abus

« Il n'y a de richesse que d'homme » dit-on. Et dans cette vision, l'enfant apparaît assurément comme la plus grande richesse que l'on peut posséder. Cependant, il n'est plus rare de constater dans plusieurs localités du Bénin que les enfants sont devenus presque des objets voire des moyens de transaction à travers plusieurs formes de violences dont ils sont victimes.

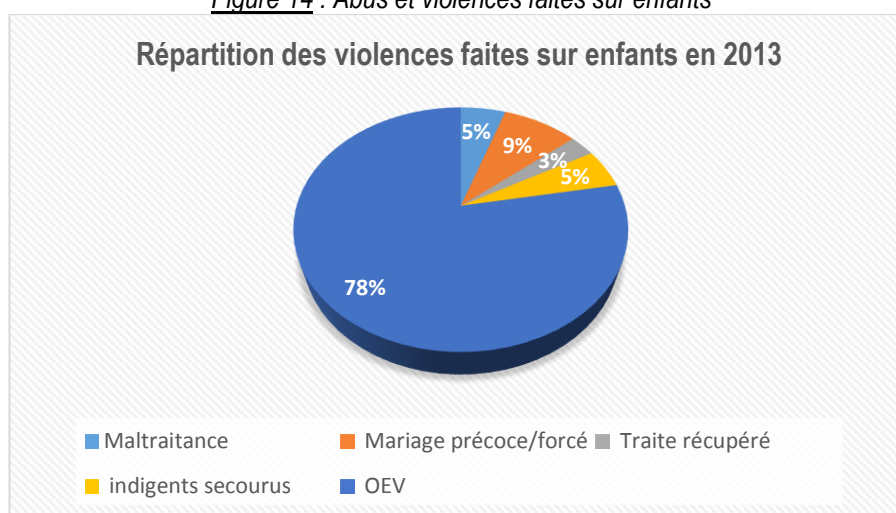
La commune de Sô-Ava n'est en marge de telles pratiques. La traite des enfants et toutes autres formes d'abus sur eux y sont menées. Il s'agit en effet d'un phénomène très répandu dans la commune qui affecte beaucoup d'enfants et dont les déterminants sont : la pauvreté des parents, la méconnaissance par les parents des droits des enfants, le décès précoce des parents, la prévalence de la polygamie, les naissances non contrôlées, la séparation des parents et en partie la fuite de responsabilité de certains parents. Le manque de sanctions à l'endroit des contrevenants constitue également un facteur facilitant le développement de ce fléau. Le tableau ci-dessous présente la situation de la traite des enfants à Sô-Ava en 2013.

Tableau 23 : Situation de traites et abus aux enfants

Indicateurs		Nbre
Nombre d'enfants victimes de maltraitance	Fille	9
	Garçon	0
	Total	9
Nombre d'enfants victimes de traite récupérés	Fille	3
	Garçon	2
	Total	5
Nombre d'enfants victimes de mariage précoce/forcé	Fille	15
	Garçon	0
	Total	15
Nombre d'indigents secourus	Masculin	0
	Féminin	9
	Total	9
Orphelins et Enfants Vulnérables	Fille	58
	Garçon	76
	Total	134

Source : TBS ATL-LIT 2013, version provisoire

Figure 14 : Abus et violences faites sur enfants



Source : Enquêtes de terrain, Cosmos Consulting, février-mars 2015

Il apparaît au regard de ce tableau et de la figure ci-dessus que, même si les statistiques augurent d'une bonne performance des actions en faveur de la lutte contre les violences faites aux enfants dans la commune de Sô-Ava, les mariages précoces et forcés continuent de sévir. Ce qui concourt à expliquer le taux d'abandon élevé des filles à l'école. Par ailleurs, le nombre d'OEV enregistrés est toujours élevé ; ce qui pourrait être expliqué par l'importance de décès précoce des parents pour cause de maladies (VIH/SIDA, tuberculose, etc.) ou pour cause d'accidents. Le faible taux de prise en

charge des OEV est dû à l'insuffisance de structures d'appui et d'accompagnement et le manque de moyens financiers et d'équipements du CPS. En 2013 le CPS n'a reçu que trente mille francs (30.000) pour les assistances immédiates et deux cent soixante-dix mille francs (270.000) pour le secours aux indigents.

- **Violences faites aux femmes**

C'est un phénomène très fréquent dans la commune. Mais peu de cas sont enregistrés au niveau des services de la gendarmerie et du CPS car les victimes redoutent les conséquences liées à cette dénonciation (divorces, rejet de la société, etc.). En 2013, il a été enregistré au niveau du CPS 33 cas de violence conjugale.

Par ailleurs, il est important de souligner l'implication, voire l'interférence du Maire dans le processus de gestion d'un certain nombre de cas de violences ; ce qui corrobore le déficit de statistique à ce niveau.

Pour améliorer cette situation, le Centre de Promotion Sociale de Sô-Ava avec l'aide technique et financière des partenaires comme l'UNICEF, de la Coopération Suisse, OXFAM Québec et du Royaume des Pays-Bas a, courant mars 2013 procédé à la dissémination de la **loi n° 2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faite aux femmes**. L'objectif de cette campagne de dissémination est de permettre à la population de prendre connaissance de cette loi qui prévient et réprime les violences faites aux filles et aux femmes.



Photos 24, 25 et 26 : séances de sensibilisations avec différentes couches de la population (Rapport CPS)

- **Les personnes en situation de handicap**

Les personnes handicapées constituent une frange de la population qui vit une situation peu reluisante dans la commune de Sô-Ava. Elles sont plus ou moins qualifiées mais se trouvent confrontées à certaines difficultés qui entravent leur insertion professionnelle et leur bien-être. Ce qui réduit leur accessibilité à l'emploi. Elles sont pour la plupart marginalisées et ne bénéficient pas toujours de l'attachement et de l'assistance nécessaire pour leur insertion sociale.



Photos 27 et 28 : Les personnes en situation de handicap de Sô-Ava

Face à cet état de choses, ces personnes se résignent à exercer des activités précaires de faible rentabilité et enfin s'investissent dans les activités artisanales et commerciales pour leur survie. Les droits des personnes handicapées sont méconnus des populations à cause de leur ignorance. Par ailleurs, l'inexistence de structures d'accueil et de formation professionnelle spécifiques à l'endroit des personnes handicapées freine leur insertion socioprofessionnelle.

- **Personnes de troisième âge**

Les personnes âgées (de 60 ans et plus) qui représentent 5% de la population sont confrontées aux risques qui croissent avec le niveau d'invalidité et l'insuffisance de ressources et d'appui familial. Très peu de personnes âgées bénéficient de pensions de retraite, compte tenu du fait qu'elles ont, pour la plupart, évolué dans le secteur agricole et dans l'informel, qui n'offrent pas un système de prévoyance sociale. Ces personnes âgées sont beaucoup plus vulnérables aux risques socio-sanitaires (maladies, accusations de sorcellerie, d'éjection de la famille et de l'isolement).

3.6- Hygiène et assainissement

La situation de l'hygiène et de l'assainissement de la commune de Sô-Ava n'est pas très reluisante malgré les gros efforts d'Emmaüs Bénin et d'OXFAM Québec. Elle a un taux faible de desserte en infrastructures hydrauliques. Ganvié I et Ganvié II, qui sont les arrondissements lacustres par excellence, ont les taux de desserte les plus faibles. À cela il faut ajouter le faible niveau d'assainissement de base de la population. La nature (surtout les plans d'eau) est le lieu principal de rejet des matières fécales. Il n'existe pas également de système de ramassage des déchets solides ménagers. En effet, seulement 4,5% des ménages de la commune disposent d'infrastructures d'assainissement. Sur 100 ménages, à peine 5 disposent de latrines. Les types de latrines sont pour la plupart les latrines à fosses ventilées (1,84%), les latrines à simple fosse (55,40%) les latrines traditionnelles à dalle en bois et terre (31,50%) et les toilettes à chasse d'eau (0,7%). Le taux moyen d'accès des ménages aux ouvrages d'évacuation des eaux usées dans les arrondissements situé en dehors du lac est de 2,8%. Quant à la gestion des déchets solides ménagers et biomédicaux, elle sont quasi inexistante. Seules deux formations sanitaires sur cinq disposent d'un incinérateur pour la gestion des déchets biomédicaux. La majorité des centres de santé continuent de s'adonner aux pratiques de rejet dans la nature ou d'enfouissement de cette catégorie très dangereuse des déchets.

Pour améliorer cette situation, les autorités communales ont élaboré le Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC) de la commune dont la vision est : ***« D'ici 2025, Sô-Ava est une commune où les conditions d'hygiène et d'assainissement de base sont améliorées et adaptées au milieu, favorisant un cadre de vie durablement assaini pour le bien-être de la population et le développement des activités touristiques et agricole (pêche, élevage, agriculture) ».***

3.7- Gestion de l'état civil

L'enregistrement des naissances en vue de la délivrance d'acte de naissance reste l'un des droits fondamentaux des enfants. Malheureusement, ce droit n'est pas encore suffisamment respecté au Bénin. Bon nombre d'enfants ne possèdent pas d'acte de naissance, pièce qui témoigne de leur existence et qui permet d'assurer leur protection. Dans la commune de Sô-Ava, les enquêtes ont révélé que plusieurs enfants n'ont pas ce document précieux pour diverses raisons liées notamment à deux raisons à savoir : soit l'enfant n'a pas été enregistré lors de sa naissance parce que né à la maison ou dans un centre de soins non autorisé, donc ne dispose pas de volet ou soit, le volet est bien établi mais reste au niveau de l'état civil par ce que non retiré par les parents par ignorance.

Ainsi, l'UNICEF, dans son programme de coopération signé avec le Gouvernement du Bénin pour les années 2009-2013, a prévu de promouvoir l'enregistrement de routine des enfants à l'état civil, et la

possession des actes de naissance par les personnes de moins de 18 ans. Un recensement organisé à cet effet a révélé que 1848 enfants ne disposent pas d'actes de naissance (Rapport CPS Sô-Ava, mars 2013).

Au terme de ce travail, **1840** volets n°1 de l'année 2012 ont été décomptés et classés par village. En dehors de ces volets N°1, la collette a également porté sur les volets des années 2003 à 2011 soit **442** au niveau des maternités ce qui nous fait au total **2282** volets n°1. Une autre collecte lors des distributions a permis de dénombrer **3823** volets n°1 retrouvés auprès des chefs villages. Ainsi, au total **6105** volets N°1 ont été décomptés et classés par village dans le tableau ci-dessous.

Tableau 24 : Répartition des volets n°1 décomptés et classés par village dans la commune de Sô-Ava

Nombre de village	Arrondissements	Villages	Nombre de volets n°1 décomptés lors de la 1 ^{ère} collecte	Nombre de volets n°1 retrouvés auprès des CV	Total
1	AHOMEY-LOKPO	Kinto-Agué	12	0	12
2		Kinto-Dokpakpa	28	0	28
3		Kinto-Oudjra	39	0	39
4		Ahomey-Lokpo	305	139	444
5		Ahomey-Ounmè	196	74	270
6		Zoungomey	14	8	22
Total			594	221	815
1	DEKANMEY	Djèkpé	46	150	196
2		Sakomey	37	116	153
3		Kpaffè	21	82	103
Total			104	348	452
1	HOUEDO-AGUEKON	Domèguédji	55	8	63
2		Ganviékomey	46	10	56
3		Gbéssou	45	15	60
4		Gbégodo	88	8	96
5		Gbégbomey	40	16	56
6		Sokomey	42	22	64
Total			316	79	395
1	GANVIE I	Agoundankomey	26	18	44
2		Sokomey	90	38	128
3		Agonmèkomey	19	11	30
4		Towokomey	16	7	23
5		Kpassikomey	34	51	85
Total			185	125	310
1	GANVIE II	Ahouanmongao	12	12	24
2		Agbongamey	8	23	31
3		Dakomey	101	139	240
4		Dossougao	26	0	26
5		Guèdèvié	24	31	55
6		Gounsoégbamey	17	13	30
Total			188	218	406
1	SO-AVA	Dogodo	71	60	131

Nombre de village	Arrondissements	Villages	Nombre de volets n°1 décomptés lors de la 1 ^{ère} collecte	Nombre de volets n°1 retrouvés auprès des CV	Total
2		Sindomey	52	110	162
3		Ahomey-Gbékpa	46	164	210
4		Ahomey-Gblon	73	109	182
Total			242	443	685
1	VEKKY	Gbètingao	42	427	469
2		Nonhouéto	49	217	266
3		Hounhouè	62	62	124
4		Hlouazounmey	147	226	373
5		Kpakomey	43	254	297
6		Lokpodji	32	141	173
7		Somaï	184	303	487
8		Tchinakomey	20	263	283
9		Todo	23	144	167
10		Vekky-Daho	16	76	92
11		Vekky-Dogbodji	1	26	27
12		Zounhomey	34	250	284
Total			653	2 389	3 042
TOTAUX			2 282	3 823	6 105

Source : Rapport CPS Sô-Ava, février 2013

Ce travail formidable a permis de constater que 1 848 enfants n'ont pas d'acte de naissance dans la commune et par ce canal ont été enregistré.

Tableau 25 : Répartition des enfants enregistrés sans actes de naissance.

ARRONDISSEMENTS	FILLES	GARCONS	TOTAL
Ahomey-Lokpo	313	373	686
Dékanmey	22	42	64
Houedo-Aguékon	78	99	177
Ganvié 1	110	166	276
Ganvié 2	194	187	381
Sô-Ava	40	34	74
Vekky	80	62	142
Enfants du PCA	22	26	48
TOTAL	859	989	1 848

Source : Rapport CPS Sô-Ava, février 2013

Enfin, il faut mentionner que ces situations sont essentiellement dues au fait que certains chefs d'arrondissements n'y résident pas de façon permanente à cause de leurs occupations professionnelles. A cela on peut ajouter le manque de personnel au niveau des arrondissements, les défauts de déclaration de naissances, le non archivage des documents constituent des contraintes à la bonne gestion de l'état civil.

3.8. Emploi et formation des jeunes

La question de l'emploi des jeunes constitue un défi majeur aussi bien pour les parents que pour les autorités communales. Le nombre de demandeurs d'emploi est en perpétuelle augmentation et la situation de l'emploi devient de plus en plus inquiétante. Quant au taux de chômage, il est également en perpétuelle augmentation. Les raisons de cet état de chose tiennent non seulement à l'inadéquation des formations aux besoins des entreprises mais aussi à la faiblesse de l'offre d'emplois. Le manque d'initiatives des jeunes pour l'auto-emploi et le défaut d'esprit d'entreprise renforcent l'augmentation du taux de chômage observé dans la commune.

Dans un contexte de développement local, dans le souci de satisfaire le besoin d'emploi des jeunes et de freiner le taux de chômage, les défis à relever sont :

- + l'insertion des jeunes dans les petits métiers dans les secteurs de l'artisanat et l'agrobusiness;
- + identification des secteurs, l'investissement sur les jeunes dans ces secteurs en vue d'accroître leurs chances d'insertion socio professionnelle ;
- + l'élaboration et la mise en œuvre effective d'une stratégie en matière de formation professionnelle et,
- + la formation des jeunes dans les filières offrant les meilleures opportunités d'emploi ou d'auto-emploi ;
- + le renforcement des capacités des jeunes en matière d'entrepreneuriat ;
- + la création des structures de financement accessible aux jeunes pour la concrétisation de leurs projets ;
- + orientation des jeunes sur les opportunités d'emploi

Par ailleurs il importe que l'Etat crée des conditions incitatives aux investissements privés en vue de réduire le chômage et booster l'emploi des jeunes. A cet effet, l'Etat va repenser sa politique fiscale, la rendre plus astreignante à l'investissement en faisant des exonération aux chefs d'entreprises et des promoteurs dans les secteurs du tourisme, de l'écotourisme, de l'artisanat et de l'agrobusiness en vue d'accroître la chance d'emplois des jeunes dans la commune de Sô-Ava.

En outre l'Etat doit garantir la disponibilité de l'énergie, encourager l'investissement privé dans les hôtels et auberges et la formation des jeunes dans le tourisme.

3.9- Gestion de l'espace et dynamique d'occupation

3.9.1- Gestion de l'espace

- **Mode d'accès à la terre**

Les collectivités sont les propriétaires des terres auxquelles on peut accéder par héritage, gage ou achat. Les pesanteurs socioculturelles limitent la femme à son accès. Elle n'a pas droit à l'héritage car il est patrilinéaire. Cependant, Compte tenu de la particularité de la commune qui est une commune lacustre, les portions des plans d'eau sont identifiées également et appartiennent à des collectivités dans le cadre des activités de pêche.

- **Conflits fonciers**

Les conflits fonciers existent sur les limites et sur le droit de propriété des terres agricoles. Ces conflits sont gérés par niveau hiérarchique. On passe au niveau supérieur quand la solution n'est pas trouvée au niveau inférieur. Ces niveaux sont les suivants par ordre hiérarchique : sages, notables, chef du village, collectivités, chef d'arrondissement, mairie, tribunal de conciliation, gendarmerie et tribunal de 1^{re} instance. Les enquêtes basées sur les témoignages et le droit coutumier sont les outils utilisés pour gérer ces conflits.

A l'instar des ressources en terres, les plans d'eau font l'objet de conflits d'exploitation. Il s'agit précisément des conflits pour l'exploitation des sables lagunaires, des acadjas et des conflits entre les pêcheurs en eau libre et les pratiquants des autres types de pêche. Le mode de résolution de ces conflits est le même que pour ceux des terres.

Enfin, Des conflits de limites administratives existent également entre les communes de Sô-Ava et d'Abomey-Calavi. Des superficies moins importantes peuvent faire l'objet au nord-ouest de la commune, de conflits entre Sô-Ava, Abomey-Calavi et Zè.

3.9.2. Dynamique d'occupation

- **Occupation du sol**

En raison de la présence du Lac Nokoué, les plans d'eau recouvrent plus de la moitié de la commune de So-Ava suivi par les formations marécageuses qui couvrent quant à elles près du quart de la commune. Les zones de savane arbustive représentent le troisième type d'occupation du sol en importance en termes de superficie et sont entremêlées avec des mosaïques de champs et jachères. Finalement, les zones caractérisées par des occupations humaines, du reboisement de rente ou forestier, des sols dénudés ou végétation clairsemée et de la savane arborée recouvrent au total un peu moins de 5% de la commune.

Tableau 26 : Occupation du sol

Occupation de sol	Recouvrement	
	km ²	%
Plan d'eau	102,95	56,55
Formation marécageuse	41,89	23,01
Savane arbustive	17,73	9,74
Mosaïque champ et jachère	10,89	5,98
Zone bâtie	5,35	2,94
Reboisement de rente ou forestier	2,44	1,34
Sol dénudé ou végétation clairsemée	0,79	0,43
Savane arborée	0,01	Insignifiant

Source : Tiré du SDAC 2012

- **Analyse de la dynamique d'occupation du sol**

La dynamique de l'occupation du sol est appréhendée ici par la combinaison des potentiels et des contraintes. Il s'agit d'analyser notamment de l'occupation des terres pour l'agriculture ainsi que celle par l'habitat humain, lesquels sont les plus grands consommateurs de l'espace communal au regard du recouvrement des aires agricoles et urbain par rapport aux trois catégories de sol identifiées constitutives de la morphologie de la commune. Cette dernière montre que près de 80 % des terres agricoles (mosaïque, champ et jachère) sont caractérisées par des sols avec potentiel agricole faible ou moyen. De plus, un peu plus de 15% des activités agricoles sont pratiquées sur des sols avec un bon, très bon ou excellent potentiel. Il importe de noter que seulement 13% des terres caractérisées par un bon, très bon ou excellent potentiel retrouvés sur l'ensemble de la commune sont affectées à l'agriculture. Ainsi, près de 87% de ces terres ne sont pas exploitées à des fins agricoles actuellement

- **Outils de gestion de l'espace**

Traditionnellement l'accès à la terre se fait par héritage entre hommes. Il y a aussi les dons du chef de terre ou du propriétaire d'une terre. Mais de nos jours, il existe des outils modernes de gestion de la terre. C'est pour cela que la commune de Sô-Ava, à l'instar de bon nombre de communes béninoises à élaborer en 2010, avec l'appui technique et financier du Projet d'Appui à la Gestion des forêts Communales (PAGEFCOM) son Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) dont la mise en œuvre devrait permettre à la commune d'améliorer la gestion de son espace.

3.10- Fonctionnement de l'Administration Communale et des Services Déconcentrés de l'Etat

3.10.1. Organes institutionnels et leur fonctionnement

La commune de Sô-Ava est administrée par un conseil communal élu et installé depuis 2008 pour un mandat de cinq (5) ans. Il est composé de 19 conseillers élus dont une femme. Le Maire de la commune est assisté de deux adjoints. Les arrondissements sont administrés par un Chef d'Arrondissement et les villages et quartiers par un chef de village ou de quartier. Le conseil communal a créé des commissions permanentes, mais qui ne sont pas tous fonctionnelles compte tenu de la grande politisation, du manque de stratégies ainsi que la faible qualification des présidents et des membres de ces commissions.

3.10.2- Services communaux et leur fonctionnement

Les services nécessaires au fonctionnement de l'administration communale sont créés. Ils sont placés sous l'autorité et le contrôle du Secrétaire Général de la Mairie. Ils sont animés par des agents des collectivités locales. Outre deux services, les autres services communaux répondent au principe de l'adéquation profil/poste.

Les problèmes auxquels sont confrontés les services communaux sont relatifs :

- à l'absence de système de suivi évaluation périodique en terme d'aide à la décision des autorités communales ;
- au cadre de travail non motivant et à l'insuffisance de matériels et d'équipements adéquats ;
- à une organisation du recrutement des agents sans une programmation préalable ;
- à l'absence d'un plan de formation ;
- à la faible communication et une défaillance de collaboration entre services communaux ;
- manque de motivation des agents.

Les causes éventuelles de ces problèmes seraient les recrutements politiques, la non définition des rôles et responsabilités, la non mise en œuvre de l'AOF ainsi que des documents de procédures.

Tableau 27 : Etat du personnel administratif de la Mairie de Sô-Ava

N°	Nom et Prénoms	Date et lieu de naissance	Date de 1 ^{ère} prise de service	Grade payé	Date probable départ retraite	Lieu de service	Poste occupé
Catégorie A : Corps des Attachés des Services Administratifs							
1	ZINSOU A. Emmanuel	13-07-78 à Sô-Ava	05-05-2004	A3-4	13-07-2038	Mairie	C/SAG
2	KAKESSOU Y. Antoine	Vers 1973 à Sô-Ava	04-02-2009	A3-2	31-12-2033	Mairie	C/SDLP
3	AYATOGANDJI Pierre	Vers 1964 à Sô-Tchanhoué	04-01-2010	A3-2	31-12-2024	Mairie	SG
Catégorie B: Corps des Secrétaires des Services Administratifs							
4	WANOU Justin	20-08-85 à Ganvié	04-01-2010	B1-1	20-08-2045	Mairie	C/SICAD
5	ADINGBAN Martin	04-04-81 à Ganvié	05-05-2004	B3-4	04-04-2041	Arrondt	SA Vekky
6	ATINDEKOUN T. Aminou	26-03-80 à Sô-Ava	05-05-2004	B3-4	26-03-2040	Mairie	C/SADE
7	FAIZOUN A. Dominique	09-08-62 à Dassa-Zounmè	30-11-2003	B3-4	09-08-2022	Mairie	Chef de mission
8	AGOSSOU M. Joseph	19-03-84 à Sô-Tchanhoué	05-05-2004	B3-1	19-03-2044	mairie	C/DE
9	AKLO AGOSSOU D. Noël	24-12-1976 à Cotonou	04-01-2010	B3-2	24-12-2036	Mairie	C/DDR
10	AGOSSOU Z. Léon	Vers 1965 à Sô-Tchanhoué	04-02-2009	B3-2	31-12-2025	Mairie	Assistant SG
11	DAGBA Hermann	25-09-1985 à P/N	03-01-2011	B3-1	25-09-2045	Mairie	C/ST
12	TOTCHOU Bertin	06-03-1985 à Sô-Ava	04-05-2011	B3-1	06-03-2045	Mairie	C/DSDM
Catégorie C: Corps des Secrétaires Adjointes des Services Administratifs							
13	BOBANI A. Serges	12-08-84 à Sô-Ava	01-10-2001	C3-5	12-08-2044	Mairie	C/STR
14	HOUENOU O. Raymond	21-12-82 à Sô-Ava	01-10-2001	C3-5	21-12-2042	Mairie	C/DC
15	KPADONOU Zaché	02-07-83 à Ah-Gblon	05-05-2004	C3-4	02-07-2043	Arrondt	SA Ganvié 2
16	VIDEGNON H. Ezéchiél	07-02-82 à Sô-Ava	05-05-2004	C3-4	07-02-2042	Mairie	C/DSA
17	ASSOE Barthélémy	20-08-79 à Ganvié	04-01-2010	C3-1	20-08-2039	Mairie	C/DP
18	ADOMOU Valentin	14-02-79 à Sô-Ava	04-02-2009	C3-2	14-02-2039	Arrondt	SA Sô-Ava
19	TITI Luc	19-10-1985 à Ah-Gbékpa	04-02-2009	C3-2	19-10-2045	Mairie	Assistant SADE
20	ONITCHANGO Boniface	18-09-1968 à Ganvié	01-01-2014	C3-1	01-01-2021	Mairie	Coord/alph abéti
Catégorie D: Corps des Préposés des Services Administratifs							
21	AGOSSOU David	Vers 1969 à Sô-Tchanhoué	05-05-2004	D3-4	31-12-2029	Mairie	Assistant ST
22	AGOSSOU K. Léonce	12-09-65 à Cotonou	01-10-1997	D3-8	12-09-2025	Mairie	Agent collecteur
23	GBEDITE A. Norbert	Vers 1971 à Ab-Calavi	05-05-2004	D3-3	31-12-2031	Mairie	Agent collecteur
24	GBENONTIN C. Edouard	27-07-65 à Cotonou	03-10-1984	D3-12	27-07-2025	Mairie	C/SECP
25	HOUESSOU Firmin	Vers 1974 à Ah-Gbékpa	29-04-2006	D3-4	31-12-2034	Mairie	Agent collecteur
26	HOUNSA D.	13-04-66 à Porto	05-05-2004	D3-4	13-04-2026	Arrondt	SA

N°	Nom et Prénoms	Date et lieu de naissance	Date de 1 ^{ère} prise de service	Grade payé	Date probable départ retraite	Lieu de service	Poste occupé
	Jean						Dékanmey
27	KPOSSOU Y.C. Martin	10-09-76 à Sô-Ava	04-02-2009	D3-2	10-09-2036	Mairie	Agent SAG
28	KPOTONOU T. Damienne	Vers 1958 à Comè	16-12-1984	D3-12	31-12-2018	Mairie	SECP
29	LOKOSSOU Alexandre	Vers 1964 à Sô-Zouko	08-10-1984	D3-12	31-12-2024	Mairie	C/SAF
30	SOHE P.Valère	Vers 1969 à Ganvié	05-05-2004	D3-4	31-12-2029	Mairie	C/DASCR
31	TOSSOU Antoinette	11-03-68 à Lokossa	05-05-2004	D3-4	11-03-2028	Mairie	C/DSM
32	VODOUNON Z. Lucien	28-01-1972 à Ab-Cal	04-01-2010	D3-2	28-01-2032	Mairie	CVA
33	HOUESSOU Juliette	02-04-1985 à Ab-Cal	02-11-2011	D3-1	02-04-2045	Mairie	Assistante SG
Catégorie E: Corps des Agents d'Entretien et de Service							
34	AHISSOU Dandjinou	Vers 1967 à Sô-Ava	01-07-1990	E1-10	31-12-2027	Mairie	Gardien
35	AHISSOU Z. Agandan	Vers 1965 à Sô-Ava	05-05-2004	E1-4	31-12-2025	Mairie	Agent collecteur
36	AHISSOU Z. Théodore	10-11-79 à Sô-Ava	29-04-2006	E1-4	10-11-2039	Mairie	Agent collecteur
37	AZANKPO Médinton	1er -01-71 à Ganvié	04-02-2009	E1-2	01-01-2031	Mairie	Cond. barque
38	DANSOU Benoît	17-06-80 à Sô-Ava	29-04-2006	E1-4	17-06-2040	Mairie	Agent d'Entretien
39	HOUNSA Germain	Vers 1956 à Sô-Ava	01-01-1984	E1-12	31-12-2016	Mairie	Agent collecteur
40	HOUNTINME Roger	Vers 1963 à Sô-Ava	05-05-2004	E1-4	31-12-2023	Mairie	Agent d'Entretien
Catégorie des Agents contractuels : CDD							
41	KOUKE Yves	20-10-1988 à Sô-Ava	03-01-2013	SMIG	20-10-2048	Mairie	STR
42	KOUWAZON Alfred	03-07-1986 à Ahomey	03-01-2013	SMIG	03-07-2046	Arrondt	SA Ah-Lokpo
43	VODOUNNON Vital	26-07-1989 à LoKocomey	03-01-2013	SMIG	26-07-2049	Arrondt	SA Houédo
44	WAKPON Gnonlonfoun	01-01-1969 à Ganvié	01-01-2014	SMIG	01-01-2029	CADER	Conducteur
45	SOHOU M. Irmine	19-02-1989 à Ab-Calavi	01-01-2014	SMIG	01-01-2049	Mairie	STR
46	GOUDJO Urness M. O. G.	11-11-1988 à Cotonou	01-01-2014	SMIG	01-01-2048	Mairie	STR

SOURCE : Mairie Sô-Ava, février 2015

3.10.3- Services déconcentrés de l'Etat

Ce sont :

- Centre Communal pour la Promotion Agricole (CeCPA)
- Bureau des Postes et Télécommunications (Non fonctionnel)
- Centre Communal de Santé (CCS)
- Recette-Perception (RP)
- Circonscription Scolaire (CS)
- Centre de Promotion Social (CPS)
- Recette Auxiliaire des Impôts (RAI)
- Brigade de Gendarmerie
- Eaux et Forêts

La plupart de ces services sont confrontés à des problèmes d'équipements, de matériels et de personnels.

3.11- Participation citoyenne

La participation citoyenne traduit l'intérêt et la contribution des populations aux processus de réflexions portant sur le devenir collectif, de même que leur engagement dans la mise en œuvre des actions identifiées pour le développement local porté par le processus de communalisation. Les associations de développement, les associations des jeunes, les groupements de femmes, le comité de territoire sont des dynamiques de la société civile qui participent au développement et à l'épanouissement de la population. Plusieurs ONG d'envergure internationale, nationale, et locale interviennent dans la commune. Celles-ci ont réussi à créer un cadre de concertation ainsi qu'un collectif des OSC de la commune.

Cependant, leurs principales faiblesses sont liées au manque de moyens matériels, au faible niveau de technicité, de professionnalisme et d'organisation en vue d'une synergie d'actions. Autrement la redynamisation du cadre de concertation, le renforcement des capacités des OSC/ONG locales et l'institutionnalisation du principe de reddition des comptes contribueront à améliorer la gouvernance locale.

3.12- Financement du développement local

Les finances locales s'articuleront autour de la structure et l'évolution du budget de la commune ainsi que l'état de la mobilisation des ressources pour le financement de son développement.

- **Structure et évolution du budget communal :**

Le tableau suivant montre l'évolution des ressources de la commune de 2010 à 2014.

Tableau 28 : Évolution des budgets annuels de la commune de Sô-Ava

	2010	2011	2012	2013	31/10/2014
Ressources propres	44 934 756	37 406 557	41 571 296	35 810 402	35 019 570
Fonds FADeC	126 283 470	174 158 407	216 040 199	275 730 658	392 678 535
Autres ressources		81 808 253	16 584 642	98 783 258	1 200 000
TOTAL	171 218 226	293 373 217	274 196 137	410 324 318	428 898 105
	2010	2011	2012	2013	31/10/2014
Investissements	100 227 982	76 255 762	352 003 135	241 646 975	311 327 333
Fonctionnement	67 257 177	60 786 515	72 672 003	64 444 577	51 627 955
TOTAL	167 485 159	137 042 277	424 675 138	306 091 552	362 955 288

Source : Service Financier Mairie Sô-Ava

Les budgets de la commune de Sô-Ava sont alimentés principalement par les recettes fiscales et les subventions de l'Etat. Les recettes fiscales sont constituées de la TVA, les impôts sur les sociétés, les droits d'enregistrement, les impôts sur les revenus fonciers etc. Les subventions de l'Etat sont constituées essentiellement des fonds FADeC et PNDCC. Il est à signaler que les subventions de fonctionnement servent uniquement à payer les salaires des agents tandis que les fonds non affectés permettent d'assurer les investissements divers.

Il faut faire remarquer que les budgets de la commune de Sô-Ava évoluent en dents de scie. Ce qui dénote qu'ils sont confrontés à des difficultés de mobilisation, de recouvrement des recettes qui par ricochet influent sur les investissements. Les causes d'une telle situation sont relatives à l'incivisme fiscal, au caractère informel de l'économie locale, à l'insuffisance d'agents de recouvrement, etc.

3.13- Partenariat du développement, Coopération décentralisée et intercommunalité

- **Partenariat du développement**

Dans la commune de Sô-Ava, on note un foisonnement des organisations de la société civile (associations, ONG, etc.). L'octroi de crédit figure en bonne place dans les interventions des ONG. Si la collaboration entre organisations de la société civile est bonne, elle reste par contre très faible avec l'administration.

Toutefois, il existe de partenariats stratégiques avec des organisations tant nationales qu'internationales qui ont permis à la commune de Sô-Ava de faire beaucoup de réalisation. Il s'agit entre autres de l'UNICEF, d'EMMAUS, d'OXFAM-Québec, de la SNV, GIZ etc.

- **Coopération décentralisée**

En matière de coopération décentralisée, il est important de souligner que la commune de Sô-Ava est encore à l'étape embryonnaire. Toutefois, il y a eu des contacts avec la commune française d'Orvault.

- **Intercommunalité**

Dans le domaine de l'intercommunalité, la commune de Sô-Ava est membre de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), de l'Association des Communes de l'Atlantique et du Littoral (ACAL). Elle est également membre de certains espaces de développement partagé tels que la Communauté de la Basse Vallée de l'Ouémé (CBVO) et du CIED-Nokoué.

Beaucoup d'autres projets intercommunaux restent à développer pour permettre à la commune de Sô-Ava de s'ouvrir davantage à l'extérieur. Cependant, les efforts de la commune en matière de coopération décentralisée ne sont pas perceptibles. Les initiatives dans ce sens seraient encore à l'étape de projet. Les causes sont entre autres : le manque de volonté politique, l'insuffisance de leadership, l'inexistence d'objectifs en la matière et surtout le manque de suivi dans les projets d'accords existants. Une dynamisation de la coopération décentralisée pourra apporter des imputs pour le développement socioéconomique de la commune.

3.14. Synthèse du diagnostic

➤ **Rappel des problématiques sectorielles ou enjeux :**

Secteurs	Problématiques
Economique	L'analyse de la situation économique de la commune révèle que la pêche est la principale activité de la population active. Elle est cependant peu modernisée conduisant ainsi à des rendements faibles et ne favorise donc pas des économies d'échelle. Les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de transformation des produits agricoles sont encore traditionnels. Le tertiaire quant à lui est informel et est entravé par l'enclavement de la commune puis le faible financement des activités commerciales par les institutions financières. Le tourisme reste le parent pauvre.
Education	L'éducation dans la commune de Sô-Ava est caractéristique de sa situation géographique défavorable et difficile d'accès. A cet effet, elle est confrontée aux manques d'infrastructures, d'enseignants qualifiés, au faible taux de scolarisation ; à la mobilité des enseignants, à l'absence de logement, au manque de suivi des enseignants (CCS) au fort taux d'illettrisme.
Santé	Le secteur de la santé dans la commune de Sô-Ava est quelque peu similaire à celui de l'éducation. Il est confronté au manque de personnel soignant, à la vétusté du plateau technique, aux difficultés d'accès aux soins et aux centres de santé, au manque de produits pharmaceutiques dans les centres de santé de la zone rurale. Il ya aussi la prolifération des cabinet de soin non autorisées.

Sécurité	Insuffisance de personnel et des moyens (matériels et financiers), interférence des autorités locales dans le traitement et la conduite des dossiers, faible collaboration entre forces de l'ordre et populations.
Eau potable	Le secteur de l'eau est confronté à la difficulté à satisfaire aux besoins des populations. Il souffre aussi du manque d'organisation
Electricité	L'électricité est très limitée. Seul les quatre villages du chef-lieu de la commune sont électrifiés. Ce qui ne permet pas un bon développement des activités économiques, une performance de l'artisanat et ralentit aussi les activités au niveau des administrations publiques.
Environnement	L'environnement est caractérisé par la destruction du couvert végétal, la dégradation des berges, à la quasi inexistence de système de gestion des déchets de tous ordres et la non maîtrise de l'eau. On assiste à un déséquilibre de l'écosystème.
Sport, culture et loisirs	La culture, les loisirs et le sport sont confrontés au manque d'infrastructures pour leur développement induisant une faible valorisation du patrimoine culturel et une relégation du sport au dernier rang.
Nouvelles technologies	Le problème majeur qui se pose en matière d'information et de communication reste la difficulté d'accès au service d'internet. Absence de média de proximité.
Gouvernance locale	Il y a Insuffisance de personnel administratif qualifié, le faible niveau de fonctionnalité des divers organes, l'existence de manuels de procédures, AOF non appliqué etc, la faible collaboration de la Mairie avec les SDE, la non institutionnalisation de la réédition des compte.
Genre	Faible responsabilisation des femmes dans les instances de prise de décision et faible prise en compte des aspects liés aux droits humains.

➤ **Problématique du développement de Sô-Ava**

Elle se fonde sur l'analyse causale du diagnostic situationnel de la commune et permet d'établir les interactions qui existent entre les différents secteurs de développement de la commune. Ainsi, au regard de la synthèse du diagnostic ci-dessus présentée, il apparaît que la commune a des potentialités non négligeables en matière de pêche, d'agriculture et d'élevage. Aussi, la jeunesse de sa population peut-elle beaucoup concourir à son développement. Mais en dépit de tout ceci, elle reste encore marquée par une grande pauvreté. En effet, 53,2 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire et 1,31% en dessous du seuil de vie dans l'extrême pauvreté. Plusieurs facteurs expliquent cette situation et peuvent se résumer :

- à la faible organisation des producteurs (pêcheurs, agriculteurs et éleveurs) ;
- au faible encadrement technique des producteurs ;
- à la faiblesse des secteurs de soutien à la production ;
- à la faible accessibilité des populations aux services sociaux de base ;
- à la faible performance des services sociaux de base ;
- à la quasi inexistence de l'application des textes régissant les droits humains ;
- au taux d'analphabétisme élevé ;
- à la prévalence des cas de violences faites aux femmes ;
- à la pression démographique ;
- à la faible capacité de mobilisation des ressources financières par la mairie ;
- la forte dégradation de l'environnement et du cadre de vie ;
- à l'inexistence de structures d'accueil des jeunes et d'autonomisation des jeunes ;
- à l'insuffisance de formation professionnelle et technique pouvant faire éclore les talents des jeunes ;
- à l'exode rurale surtout des bras valides ;
- à la faible implication des populations aux actions de développement ;
- la persistance des pesanteurs socioculturelles.

En conséquence, la commune de Sô-Ava connaît toujours une grande stagnation couronnée par une pauvreté ambiante. En l'absence d'une bonne politique de formation professionnelle, d'initiatives entrepreneuriales et un système d'encadrement favorable à l'auto-emploi, la commune voit désespérément ses bras valides émigrer en vue d'un mieux-être. Les difficultés d'accès aux sources de financement ajoutées à un manque d'encadrement des producteurs et aux effets de changement climatique ont occasionné une réduction progressive des rendements et par ricochet du pouvoir d'achat des populations qui n'arrivent plus à subvenir correctement aux besoins fondamentaux. Résultats, les enfants abandonnent les cours, ce qui augmente la délinquance juvénile, les femmes fréquentent moins les centres de santé, d'où le taux élevé d'enfants malades ou mort-nés. Face à cette situation, il devient indispensable que l'Etat, le comité de gestion de la commune, les PTF et les associations qui militent pour le mieux-être des vaillantes populations se donnent la main pour relever les nombreux défis.

3.15. Grands défis de développement de la commune de Sô-Ava

Au nombre des grands défis du développement de la commune de Sô-Ava on peut citer :

- Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, agriculture, élevage) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme ;
- Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité ;
- Renforcer la gouvernance participative locale et l'équité ;
- Améliorer la gestion du cadre de vie, des ressources naturelles, des catastrophes et des aléas liés aux changements climatiques.

TABEAU 29 : MATRICE FFOM GLOBAL PAR DOMAINE ESPECT (ECONOMIQUE, SOCIAL, POLITIQUE, ENVIRONNEMENTAL, CULTUREL ET TECHNIQUE)

Domaine	Forces/Opportunités	Faiblesses/ Menaces
Economique	♣ Existence de ressources humaines qualifiées pour l'encadrement technique des acteurs des secteurs de la production ♣ Existence de potentialités économiques ♣ Proximité avec les centres économiques tels que Porto-Novo, Cotonou et Abomey-Calavi	♣ Faible compétitivité des secteurs de production ♣ Faiblesse des secteurs de soutien à la production ♣ Faiblesse et difficulté d'accès aux financements ♣ Faible organisation des producteurs
Social	♣ Existence d'infrastructures socioéducatives et communautaires ♣ Présence de PTF	♣ Services sociaux peu performants et accessibles ♣ Taux d'analphabétisme élevé ♣ Insécurité
Politique	♣ Existence de plusieurs forces politiques ♣ Liberté d'opinions ♣ Expérience de démocratie locale	♣ Poids des conflits politiques ♣ Manque de reddition de compte
Environnemental	♣ Existence de SDAC, PHAC et de PCC ♣ Existence de zones cynégétiques (chasse)	♣ Dégradation de l'environnement et du cadre de vie ♣ Faible aménagement des espaces ♣ Non maîtrise des effets des changements climatiques ♣ Mauvaise gestion des forêts
Culturel	♣ Richesse culturelle et traditionnelle	♣ Poids des pesanteurs socioculturels

	♣ Potentialités touristiques	♣ Faiblesse et difficulté d'accès aux financements ♣ Manque de promoteurs culturels ♣ Enclavement des sites culturels
Technique	♣ Présence de structures d'appui techniques (SDE, ONG, PTF, etc.) ♣ Personnel de l'administration disponible et dynamique	♣ Faible performance des services techniques communaux ♣ Inexistence de plan de formation/recyclage ♣ Insuffisance de personnel qualifié et de matériels de travail

(Source : Atelier de définition de la vision et des orientations stratégiques)

**DEUXIEME PARTIE : VISION, ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET
OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE
SO-AVA, CONCLUSION**

CHAPITRE QUATRIEME : Vision et orientations de développement

4.1. Vision et orientations stratégiques

4.1.1. Vision et orientations stratégiques de développement du Bénin

Le Plan de Développement Communal de Sô-Ava se fonde sur la vision de développement tracée par un certain nombre de documents de planification. Il s'agit tout d'abord de la vision du Bénin 2025 Alafia énoncée comme suit : « **Le Benin est, en 2025, un pays-phare, bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social** ».

Pour la concrétisation de cette vision, huit orientations ont été définies à savoir :

- **Consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance;**
- **Promotion d'une culture de développement;**
- **Renforcement de la lutte contre la pauvreté dans un cadre de sécurité;**
- **Renforcement d'une diplomatie active de proximité et de coopération internationale;**
- **Promotion d'un aménagement du territoire qui assure le développement régional et la gestion rationnelle de l'environnement;**
- **Promotion d'une culture et d'un environnement favorable au développement technologique;**
- **Renforcement des bases humaines et matérielles de l'économie;**
- **Renforcement des valeurs familiales et communautaires.**

Cette vision a été opérationnalisée dans divers documents de politiques et de stratégies nationales, régionales et sectorielles notamment la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRCP3). Celle-ci repose sur six (06) orientations stratégiques de développement que sont :

- **reconstruire une administration au service de l'intérêt général et du développement du secteur privé;**
- **assainir le cadre macroéconomique et maintenir sa stabilité;**
- **promouvoir le renouveau économique;**
- **développer les infrastructures économiques et sociales;**
- **renforcer le capital humain;**
- **assurer le développement équilibré et durable de l'espace national à travers le développement à la base.**

Toutes ces politiques et stratégies contribuent à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui sont :

- **éliminer l'extrême pauvreté et la faim;**
- **assurer une éducation primaire pour tous;**
- **promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;**
- **réduire la mortalité infantile;**
- **améliorer la santé maternelle;**
- **combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies;**
- **assurer un environnement durable;**
- **mettre en place un partenariat mondial pour le développement.**

Ensuite nous avons les visions que SDAC, du STAD et du PHAC de la commune de Sô-Ava qui s'énoncent respectivement ainsi qu'il suit :

- **Vision du SDAC : « D'ici à 2025, Sô-Ava est une commune à économie prospère dans un environnement sain et protégé, la santé et l'éducation sont assurées pour tous et les voies de communication sont aménagées, des technologies de communication développées, où la promotion du tourisme et de l'écotourisme devient un axe majeur de son développement et où la bonne gouvernance locale, la santé et l'éducation sont assurées »**

- Vision du STAD : « D'ici à 2025, Sô-Ava est une commune à économie prospère dans un environnement sain et protégé, la santé et l'éducation sont assurées pour tous et les voies de communication sont aménagées, des technologies de communication développées, où la promotion du tourisme et de l'écotourisme devient un axe majeur de son développement et où la bonne gouvernance locale, la santé et l'éducation sont assurées »
- Vision du PHAC : « D'ici 2025, Sô-Ava est une commune où les conditions d'hygiène et d'assainissement de base sont améliorées et adaptées au milieu, favorisant un cadre de vie durablement assaini pour le bien-être de la population et le développement des activités touristiques et agricole (pêche, élevage, agriculture) »

4.1.2- Rappel de la vision et des orientations stratégiques de l'ancien PDC

La vision de la commune est formulée comme suit : « D'ici l'horizon 2014, Sô-Ava est une commune avec une économie prospère et respectueuse de l'environnement, où règne la bonne gouvernance locale et où la promotion du tourisme et de l'écotourisme devient un axe majeur de son développement »

Pour l'atteinte de cette vision la commune avait défini les huit orientations stratégiques et axes ou programmes de développement ci-après :

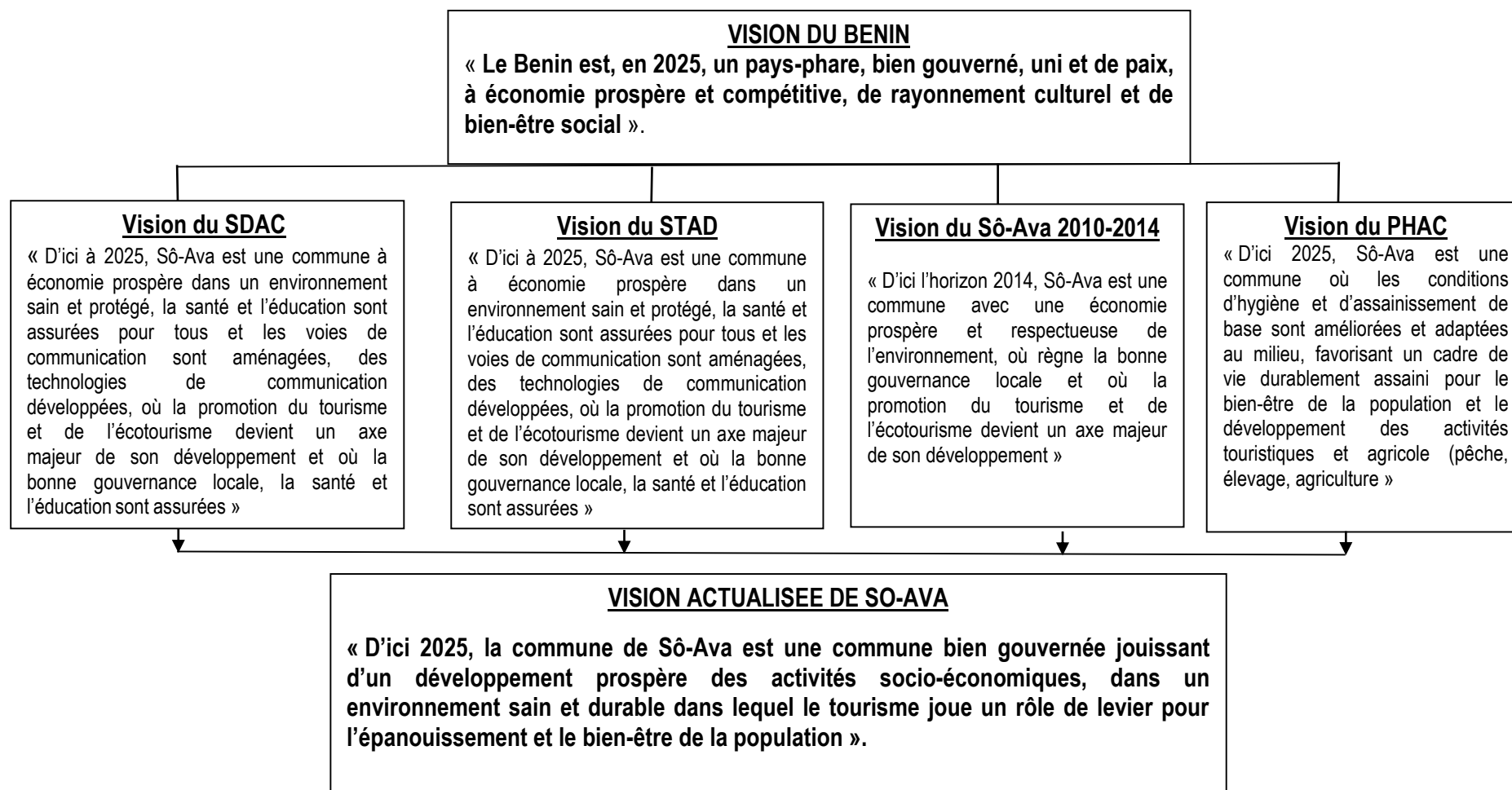
- **Axe 1** : Développement des capacités organisationnelles et techniques des institutions locales/OSC
- **Axe 2** : Création et opérationnalisation du mécanisme ou dispositif de suivi évaluation et de planification locale des actions de développement
- **Axe 3** : Développement de la coopération décentralisée et intercommunalité
- **Axe 4** : Amélioration de la gouvernance locale, de l'égalité entre les sexes et du genre
- **Axe 5** : Amélioration de l'accès et de la fourniture des services sociaux de base
- **Axe 6** : Développement de la production (agropastorale, halieutique) et amélioration des ressources financières internes
- **Axe 7** : Développement et valorisation du secteur du tourisme dans l'économie
- **Axe 8** : Accès et gestion équitables des ressources naturelles

4.1.3- Vision actualisée et objectif pour le quinquennat

4.1.3.1- Vision actualisée

Elle s'est faite sur la base de la vision nationale du Bénin, des visions du SDAC, du STAD, du PHAC et de l'ancienne vision de la commune formulée pour la période 2010-2014. Le schéma ci-après illustre la démarche d'actualisation de la vision pour l'horizon 2025.

SCHEMA D'ACTUALISATION DE LA VISION DE LA COMMUNE DE SO-AVA POUR L'HORIZON TEMPOREL 2015 - 2019



Ainsi, de la combinaison des visions proposées dans les divers documents de planification de la commune de Sô-Ava, des orientations nationales de développement et des aspirations de la population, la nouvelle vision de la commune s'énonce comme suit : **« D'ici 2025, la commune de Sô-Ava est une commune bien gouvernée jouissant d'un développement prospère des activités socio-économiques dans un environnement sain et durable dans lequel le tourisme joue un rôle de levier pour l'épanouissement et le bien-être de la population ».**

4.1.3.2- Objectif pour le quinquennat

Pour les cinq années à venir, l'objectif principal de développement de la commune de Sô-Ava est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie socio-économique et culturelle de la population avec une attention particulière au respect des droits des couches vulnérables ainsi que la garantie d'un environnement sain et durable.

L'analyse des potentialités, des faiblesses, des opportunités et menaces du territoire de Sô-Ava a permis d'identifier les principaux enjeux de développement qui se déclinent en orientations stratégiques pour les cinq prochaines années.

4.1.3. Orientations stratégiques de développement

Pour l'atteinte de cet objectif en vue de la concrétisation de la vision de la commune, quatre axes stratégiques sont retenues. Il s'agit de :

- Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, agriculture, élevage) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme ;
- Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité ;
- Renforcer la gouvernance participative locale et l'équité ;
- Améliorer la gestion du cadre de vie, des ressources naturelles, des catastrophes et des aléas liés aux changements climatiques.

4.1.3.2. Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, agriculture, élevage) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme

Au cours de la période 2016-2020, les actions majeures à mener permettront d'accroître les revenus des populations, notamment des plus vulnérables et d'assurer leur sécurité alimentaire, nutritionnelle ainsi que leur protection sociale. Ces interventions porteront sur le renforcement de leur capacité en techniques de production, la création d'un environnement propice à l'émergence et au développement de la micro-entreprise PME/PMI et à la création d'emploi à travers l'amélioration de l'accès aux services financiers et aux facteurs de production. Une attention particulière sera accordée aux pauvres et aux groupes vulnérables avec la mise en place de filets de protection sociale et de transfert de revenus.

Un autre volet important pour le développement de l'économie locale est le renforcement des infrastructures de soutien à la production et au développement économique. La commune poursuivra ses efforts pour la mise en place des infrastructures de transport routier et fluvial et des équipements marchands et pour la création d'un environnement favorable pour le développement de l'artisanat, du tourisme, de l'énergie et des technologies de l'Information et de la communication.

4.1.3.3. Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité

L'analyse diagnostique a révélé plusieurs goulots d'étranglement portant aussi bien sur la demande que sur l'offre et limitant ainsi l'accès des populations aux services essentiels. Il s'agira pour la commune de travailler pour lever ces goulots d'étranglement. Ainsi :

Sur le plan sanitaire : les actions pertinentes sont à mener pour permettre à la population, notamment les couches les plus vulnérables d'accéder de façon équitable aux soins de santé primaire et d'utiliser les services de santé de qualité. Ces actions porteront principalement sur la mise à disposition des locaux et des plateaux

techniques adéquats et du personnel de qualité et en nombre suffisant. Il en est de même pour le renforcement des capacités des relais communautaires et le développement des capacités des populations pour une meilleure connaissance et la sollicitation des services de santé disponibles ;

Sur le plan de l'éducation : la commune focalisera ses interventions sur le préscolaire, le primaire, l'enseignement secondaire, technique, professionnel et industriel ainsi que l'éducation alternative inclusive. Elle mettra un accent particulier sur la levée des goulots d'étranglement à l'accès des plus pauvres ou des plus vulnérables à une éducation de base de qualité. Ces interventions permettront aux filles et garçons de la Commune d'accéder à une éducation de base de qualité et d'acquérir un niveau de compétences leur évitant le retour à l'analphabétisme. Elles porteront sur le renforcement de l'offre (Infrastructures, personnels qualifiés, matériels didactiques) et de la demande (capacités accrues de la population pour l'envoi et le maintien des enfants à l'école) ;

En matière d'hygiène et d'assainissement : la commune devra mettre diligemment en œuvre les activités contenues dans le Plan d'Hygiène et d'Assainissement en vue d'améliorer de façon globale et durable l'assainissement du cadre de vie des populations.

Dans le domaine de la protection : l'analyse a révélé l'existence des barrières sociales, culturelles et économiques empêchant les groupes vulnérables de jouir de leurs droits humains. Ces groupes vulnérables incluent les enfants vivant hors d'un cadre familial, les enfants victimes de la traite, des violences et d'abus, les femmes victimes de violences, les filles victimes de pratiques néfastes comme le mariage précoce et forcé et les personnes âgées abandonnées vivant en situation d'exclusion sociale. La commune travaillera pour lever ces barrières en renforçant les mesures visant le changement de comportements des populations.

4.1.3.4. Renforcer la gouvernance participative locale et l'équité

L'un des grands défis de la commune au cours du quinquennat 2016-2020 révélé par l'analyse diagnostique est l'amélioration de la gouvernance. En effet, il sera mis en œuvre des actions visant l'amélioration de la gouvernance administrative, économique et financière avec l'application effective du principe de la gestion axée sur les résultats, la reddition des comptes et la promotion d'un partenariat solide avec les organisations de la société civile en vue du renforcement de la transparence à travers la lutte contre la corruption et l'imputabilité dans la gestion des affaires de la commune.

Par ailleurs, la mise en œuvre dynamique d'un système de coopération décentralisée ainsi que l'élaboration d'un plan de communication communale contribueraient substantiellement à mettre la commune sur les orbites, à mobiliser les ressources financières indéniables pour son développement.

Une attention particulière sera également portée vers la diaspora de la commune en vue de susciter sa contribution aux actions de développement.

L'équité basée sur le genre et la création de l'emploi constituera les véritables moyens pouvant amener toutes les franges de la population à s'intéresser vraiment aux actions de développement et donnera à la participation citoyenne du contenu. Ce faisant, elle portera l'intérêt et la contribution des populations aux processus de réflexions portant sur le devenir collectif, de même que leur engagement dans la mise en œuvre des actions identifiées pour le développement local porté par le processus de communalisation. Les associations de développement, les ONG, les associations des jeunes, les groupements de femmes, le comité de territoire sont des dynamiques de la société civile qui participent au développement et à l'épanouissement de la population. Les actions de la commune pour la période 2016-2020 viseront à rechercher la consolidation et la cohésion des différentes forces vives et associations en vue de fédérer les interventions des uns et des autres.

De ceci naîtra des regroupements forts qui favoriseront l'épanouissement de la jeunesse à travers des facilités d'offres d'emploi, des initiatives entrepreneuriales ainsi qu'une ouverture aux capitaux et aux marchés nationaux, et sous régionaux à tous les agents économiques de la commune.

4.1.3.5. Améliorer la gestion du cadre de vie, des ressources naturelles, des catastrophes et des aléas liés aux changements climatiques

Le fleuve et le foncier subissent de grandes pressions du fait de la démographie galopante de la population, la grande érosion, de la pollution du fleuve par le trafic des produits pétroliers ainsi que les changements climatiques qui constituent aujourd'hui un grand défi pour la commune de Sô-Ava. Pour améliorer la situation, la commune devra mettre effectivement en œuvre les outils de planification et de gestion de l'espace communal (Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune, le Plan d'Hygiène et d'Assainissement communal et le Plan de Contingence Communal etc.). Au cours de la période de la mise en œuvre du PDC, la population et les institutions seront outillées pour mieux faire face aux changements climatiques à travers le respect des systèmes précoces d'alertes et l'adoption des mesures d'adaptation. La population disposera davantage de capacités pour adopter des bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques.

Par ailleurs, compte tenu de sa vulnérabilité, la commune devra s'orienter vers le développement des énergies propres et renouvelables en vue d'assurer une meilleure gestion des ressources naturelles, du cadre de vie et prévenir les risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes.

4.2. Résultats attendus du PDC

Ils sont des implications directes de la mise en œuvre des axes stratégiques à travers les effets ci-après :

- **Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, agriculture, élevage) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme**

Effet 1.1 : D'ici fin 2020, 60% de la population de la Commune de Sô-Ava accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire ;

Effet 1.2 : D'ici fin 2020, 75% de la population de la Commune de Sô-Ava sont dotés d'infrastructures de soutien à la production et d'accompagnement à l'épanouissement économique ;

Effet 1.3 : D'ici fin 2020, 50% de la population de la Commune de Sô-Ava ont accès aux sources de financements et disposent de capital suffisant pour créer de la richesse.

- **Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité**

Effet 2.1 : D'ici fin 2020, 85% de la population de la commune accèdent de façon équitable aux soins de santé primaire et utilisent des services de santé de qualité ;

Effet 2.2 : D'ici fin 2020, tous les enfants de la commune de Sô-Ava en particulier les filles accèdent à une éducation de qualité et les adultes acquièrent un niveau de compétences requis ;

Effet 2.3 : D'ici fin 2020, 60% de la population de la commune ont un accès équitable à l'eau, à l'hygiène et à un assainissement de qualité aussi bien sur les terres fermes que sur le lac ;

Effet 2.4 : D'ici fin 2020, toute la population de la commune de Sô-Ava bénéficie de façon équitable des mesures de protection sociale de qualité ;

Effet 2.5 : D'ici fin 2020, la commune de Sô-Ava a suffisamment accès à l'électricité et sa jeunesse dispose d'espaces favorables à son épanouissement.

- **Renforcer la gouvernance participative locale et l'équité**

Effet 3.1 : D'ici fin 2020, les hommes et les femmes de Sô-Ava participent à la gestion des affaires de la commune ;

Effet 3.2 : D'ici fin 2020, la commune de Sô-Ava a mis en place des structures d'échanges, de formation et de perfectionnement pour l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ;

Effet 3.3 : D'ici fin 2020, la commune de Sô-Ava met en place un système d'échanges périodiques sur la mise en œuvre des actions de développement dans la commune et s'assure de leurs effets sur les conditions de vie des administrés ;

Effet 3.4 : D'ici à fin 2020, la commune de Sô-Ava dispose d'un dispositif institutionnel performant de communication et de mobilisations des ressources ;

Effet 3.5 : D'ici à fin 2020, Sô-Ava a mis en place une politique dynamique de partenariat, de coopération décentralisée et d'intercommunalité ;

Effet 3.6 : D'ici à fin 2020, la commune de Sô-Ava offre des services administratifs de qualité aux populations.

- **Améliorer la gestion du cadre de vie, des ressources naturelles, des catastrophes et des aléas liés aux changements climatiques**

Effet 4.1 : D'ici fin 2020, les ressources naturelles de la commune sont mieux gérées et permettent la recherche et le développement des énergies propres ;

Effet 4.2 : D'ici 2020, les populations de Sô-Ava vivent dans un cadre sain et adoptent des comportements favorables à la prévention et à la gestion optimale des risques et catastrophes liés aux changements climatiques.

Chacun de ces effets est décliné en produits tel que présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 30 : Tableau des effets et produits

EFFETS	PRODUITS
AXE STRATEGIQUE 1 : Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, agriculture, élevage) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme	
Effet 1.1 : D'ici fin 2020, 55% de la population de la Commune de Sô-Ava accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire	Produit 1.1.1 : D'ici fin 2020, les populations de la Commune notamment les plus vulnérables disposent des capacités accrues pour améliorer leurs activités économiques
	Produit 1.1.2 : D'ici fin 2020, un environnement favorable au développement de la micro-entreprise PME/PMI et à la création d'emploi est mis en place dans la Commune
Effet 1.2 : D'ici fin 2020, 80% de la population de la Commune de Sô-Ava sont dotés d'infrastructures de soutien à la production et d'accompagnement à l'épanouissement économique	Produit 1.2.1 : D'ici fin 2020, les infrastructures pour le développement du transport fluvial et routier sont améliorées et/ou mises en place dans la Commune
	Produit 1.2.2 : D'ici fin 2020, des équipements marchands sont mis en place
	Produit 1.2.3 : D'ici fin 2020, un environnement favorable pour le développement de l'énergie et des technologies de l'Information et de la communication est développé dans la Commune
Effet 1.3 : D'ici fin 2020, 50% de la population de la Commune de Sô-Ava ont accès aux sources de financements et disposent de capital suffisant pour le développement et le financement des AGR	Produit 1.3.1 : D'ici fin 2020, il est mis en place à Sô-Ava un système financier solide et dynamique pour le développement du financement des AGR
	Produit 1.3.2 : D'ici fin 2020, des services financiers sont disponibles dans la commune et accessible aux populations
AXE STRATEGIQUE 2 : Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité	
Effet 2.1 : D'ici fin 2020, 85% de la population de la commune accèdent de façon équitable aux soins de santé primaire et utilisent des services de santé de qualité	Produit 2.1.1 : D'ici fin 2020, les formations sanitaires disposent de locaux et des plateaux techniques adéquats fréquentés par la population bénéficiant d'une prise en charge efficiente
	Produit 2.1.2 : D'ici fin 2020, les formations sanitaires de Sô-Ava disposent de personnel qualifié en nombre suffisant
	Produit 2.1.3 : D'ici fin 2020, les populations ont une meilleure connaissance des services disponibles dans les formations sanitaires et au niveau des relais communautaires
Effet 2.2 : D'ici fin 2020, tous les enfants de la commune de Sô-Ava en particulier les filles accèdent à une éducation de qualité et les adultes acquièrent un niveau de compétences requis	Produit 2.2.1 : D'ici fin 2020, la Commune dispose d'enseignants qualifiés en nombre suffisant et disponibles sur le terrain
	Produit 2.2.2 : D'ici à fin 2020, la commune dispose d'infrastructures scolaires en nombre suffisant et répondant aux normes
	Produit 2.2.3 : D'ici fin 2020, les populations de la Commune ont des capacités accrues pour assurer le maintien des enfants à l'école notamment les groupes marginalisés
	Produit 2.2.4 : D'ici fin 2020, les populations de Sô-Ava ont accès à un enseignement secondaire et à une formation technique, industriel et

EFFETS	PRODUITS
	professionnelle de qualité qui répondent à des besoins concrets du développement local Produit 2.2.5 : D'ici fin 2020, l'alphabétisation s'impose comme une alternative et permet aux adultes d'acquérir des compétences avérées
Effet 2.3: D'ici fin 2020, 60% de la population de la commune ont un accès équitable à l'eau, à l'hygiène et à un assainissement de qualité aussi bien sur les terres fermes que sur le lac	Produit 2.3.1 : D'ici fin 2020, les populations des différents arrondissements et villages disposent d'infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement y compris de gestion des déchets couvrant entièrement leur besoin Produit 2.3.2 : D'ici fin 2020, les populations adoptent de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement
Effet 2.4: D'ici fin 2020, toute la population de la commune de Sô-Ava bénéficie de façon équitable des mesures de protection sociale de qualité	Produit 2.4.1: D'ici fin 2020, les acteurs institutionnel au niveau communal sont plus aptes à protéger et prendre en charge les populations notamment les enfants et les femmes des couches vulnérables, contre la traite, les abus, les violences et l'exploitation Produit 2.4.2: D'ici fin 2020, les populations de la commune sont plus aptes à utiliser les services de protection et à participer à la prévention contre les abus, la traite, les violences et l'exploitation des enfants et des femmes Produit 2.4.3 : D'ici fin 2020, la Commune développe et met en œuvre un plan de communication pour la promotion des bonnes pratiques familiales essentielles favorisant le développement Produit 2.4.4 : D'ici fin 2020, les populations ont une meilleure connaissance des pratiques familiales essentielles et des pratiques sociales et culturelles favorables au développement
Effet 2.5: D'ici fin 2020, la commune de Sô-Ava a suffisamment accès à l'électricité et sa jeunesse dispose d'espaces favorables à son épanouissement	Produit 2.5.1 : D'ici fin 2020, la commune dispose de centres de loisirs appropriés pour l'épanouissement des jeunes Produit 2.5.2: D'ici fin 2020, les populations de Sô-Ava ont un accès équitable à l'électricité
AXE STRATEGIQUE 3 : Renforcer la gouvernance participative locale et l'équité	
Effet 3.1 : D'ici fin 2020, les hommes et les femmes de Sô-Ava participent à la gestion des affaires de la commune	Produit 3.1.1 : D'ici fin 2020, les élections locales au niveau des villages et des arrondissements sont organisées régulièrement Produit 3.1.2 : D'ici fin 2020, des cadres de concertation sont mis en place, opérationnels et contribuent au développement de la commune
Effet 3.2 : D'ici fin 2020, la commune de Sô-Ava a mis en place des structures d'échanges, de formation et de perfectionnement pour l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes	Produit 3.2.1 : D'ici fin 2020, il est créé dans la commune de Sô-Ava un centre des métiers Produit 3.2.2 : D'ici fin 2020, il est mis en place à ô-Ava une Chambre pour la promotion de l'entrepreneuriat, la mobilisation des ressources et le financement des micro-projets
Effet 3.3 : D'ici fin 2020, la commune de Sô-Ava met en place un système d'échanges périodiques sur la mise en œuvre des actions de développement dans la commune et s'assure de leurs effets sur les conditions de vie des administrés	Produit 3.3.1 : D'ici fin 2020, un rapport de progrès sur la mise en œuvre du PDC intégrant la réponse aux priorités nationales est produit et validé annuellement Produit 3.3.2: D'ici fin 2020, la Commune dispose d'un système d'information statistique intégrant un mécanisme d'identification des goulots d'étranglement à l'accès des populations aux services sociaux et de levée de ces goulots Produit 3.3.3 : D'ici fin 2020, la commune dispose d'un mécanisme performant et opérationnel de reddition de compte et de publication des rapports de performance
Effet 3.4 : D'ici à fin 2020, la	Produit 3.4.1 : D'ici à fin 2020, la Commune de Sô-Ava exécute son plan de

EFFETS	PRODUITS
commune de Sô-Ava dispose d'un dispositif institutionnel performant de communication et de mobilisation des ressources	communication pour une grande visibilité de ses actions
	Produit 3.4.2 : D'ici à fin 2020, la Commune dispose de compétences avérées pour améliorer la gouvernance administrative y compris la gestion des finances publiques locales
	Produit 3.4.3 : D'ici fin 2020, la Commune assure une meilleure mobilisation des ressources financières pour une mise en œuvre conséquente du PDC3
Effet 3.5 : D'ici à fin 2020, les autorités politiques de Sô-Ava ont mis en place une politique dynamique de partenariat, de coopération décentralisée et d'intercommunalité	Produit 3.5.1 : D'ici à fin 2020, la Commune de Sô-Ava échange régulièrement avec ses partenaires internes et externes
	Produit 3.5.2 : D'ici à fin 2020, les autorités de la Commune de Sô-Ava disposent d'une diplomatie offensive en matière de coopération décentralisée et d'intercommunalité
Effet 3.6 : D'ici à fin 2020, la commune de Sô-Ava offre des services administratifs de qualité aux populations	Produit 3.6.1 : D'ici à fin 2020, la commune de Sô-Ava dispose de ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant
	Produit 3.6.2 : D'ici à fin 2020, la Commune coopère davantage avec les services publics compétents pour une meilleure gouvernance locale concertée
AXE STRATEGIQUE 4 : Améliorer la gestion du cadre de vie, des ressources naturelles, des catastrophes et des aléas liés aux changements climatiques	
Effet 4.1 : D'ici fin 2020, les ressources naturelles de la commune sont mieux gérées et permettent la recherche et le développement des énergies propres	Produit 4.1.1 : D'ici fin 2020, le SDAC est effectivement mis en œuvre et les interventions sont déclinées dans les PTA de la commune
Effet 4.2 : D'ici 2020, les populations de Sô-Ava vivent dans un cadre sain et adoptent des comportements favorables à la prévention et à la gestion optimale des risques et catastrophes liés aux changements climatiques	Produit 4.2.1 : D'ici fin 2020, les populations sont outillées pour mieux gérer les ressources naturelles et énergétiques et ont les capacités d'adaptation aux risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes

Le tableau suivant présente les contributions des orientations communales à l'atteinte des orientations nationales.

Tableau 31 : Orientations communales et celles nationales

PAP	ORIENTATIONS COMMUNALES
La croissance soutenue	OS1 : Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, production végétale et animale) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme
	OS3 : Renforcer la gouvernance participative locale et l'équité
La sécurité alimentaire	OS1 : Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, production végétale et animale) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme
	OS3 : Renforcer la gouvernance participative locale et l'équité
La création et l'accès à l'emploi	OS1 : Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, production végétale et animale) et la rentabilité des

PAP	ORIENTATIONS COMMUNALES
	secteurs de soutien à la production notamment le tourisme
Le développement du capital humain	OS2: Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité
Le développement du secteur privé	OS1: Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, production végétale et animale) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme
	OS2: Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité
Le développement des Technologies de l'information et de la communication	OS2: Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité
	OS1: Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, production végétale et animale) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme
La protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques	OS1: Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, production végétale et animale) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme
	OS2: Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité
	OS4: Protéger l'environnement et assurer une meilleure gestion des ressources naturelles
	OS3 : Renforcer la gouvernance participative locale et l'équité
L'amélioration de la gouvernance	OS3 : Renforcer la gouvernance participative locale et l'équité

Tableau 32 : Orientations communales et celles des OMD

OMD	ORIENTATIONS COMMUNALES
Eliminer l'extrême pauvreté	OS1: Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, production végétale et animale) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme
	OS2: Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité
Assurer une éducation primaire pour tous	OS2: Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité
Assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	OS1: Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, production végétale et animale) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme
	OS2: Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité
Réduire la mortalité infantile	OS2: Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité
Réduire la mortalité maternelle	OS2: Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité

OMD	ORIENTATIONS COMMUNALES
Combattre le paludisme, le VIH/Sida et les autres maladies	OS2: Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité
	OS4: Améliorer la gestion du cadre de vie, des ressources naturelles, des catastrophes et des aléas liés aux changements climatiques
Assurer un environnement durable	OS4: Améliorer la gestion du cadre de vie, des ressources naturelles, des catastrophes et des aléas liés aux changements climatiques
Développer un partenariat mondial pour le développement	OS1: Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, production végétale et animale) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme
	OS3 : Renforcer la gouvernance participative locale et l'équité

Tableau 33 : Orientations communales et celles de la SCRP II

SCRP II	ORIENTATIONS COMMUNALES
Promouvoir la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale et l'efficacité des politiques	OS1: Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, production végétale et animale) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme
	OS3 : Renforcer la gouvernance participative locale et l'équité
Créer un environnement favorable à une croissance économique robuste et diversifiée et réductrice de la pauvreté	OS1: Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, production végétale et animale) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme
	OS3 : Renforcer la gouvernance participative locale et l'équité
Valoriser le potentiel de croissance du secteur rural	OS1: Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, production végétale et animale) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme
	OS3 : Renforcer la gouvernance participative locale et l'équité
Faire des infrastructures un levier de la croissance	OS1: Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, production végétale et animale) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme
	OS2: Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité
	OS3 : Renforcer la gouvernance participative locale et l'équité
Valoriser les ressources humaines	OS1: Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, production végétale et animale) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme
	OS2: Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité

4.4. Cadre logique de développement de la commune de Sô-Ava

Les orientations communales correspondant à celles nationales contenues dans le PAP, la SCRP II ainsi que les OMD ont permis d'identifier les axes stratégiques du PDC. Ceux-ci ont été respectivement déclinés en effets et produits.

Ces différents axes stratégiques identifiés ainsi que les effets et produits qui en découlent ont servi de base pour l'élaboration de la logique de développement de la commune de Sô-Ava (Voir annexe 1).

CHAPITRE CINQUIEME : Plan d'actions quinquennal

5.1. Plan d'actions quinquennal

Sur la base du diagnostic posé, de la vision et des orientations définies et du cadre logique, le Comité de pilotage a procédé à l'élaboration du Plan d'actions quinquennal en identifiant les actions pertinentes à mettre en œuvre pour l'obtention des produits définis. Ces actions sont programmées dans le temps et dans l'espace avec des acteurs/structures responsables de mise en œuvre. Le plan quinquennal détaillé est présenté en annexes.

5.2- Programmes et projets de développement

Sur la base des axes stratégiques et des effets attendus 5 programmes et 23 projets de développement ont été définis.

Tableau 34 : Programmes et projets du PDC III de la commune de Sô-Ava

PROGRAMMES	PROJETS
Programme 1 : Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, agriculture, élevage) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme	1.1 : Amélioration de la production halieutique
	1.2 : Amélioration de la production agricole et animale
	1.3 : Promotion du développement des activités génératrices de revenus
	1.4 : Dynamisation des secteurs de l'artisanat, du tourisme et de l'hôtellerie
	1.5 : Amélioration de l'accès des produits aux marchés
Programme 2 : Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité	2.1 : Amélioration de l'accès à l'éducation maternelle et primaire
	2.2 : Amélioration de l'accès à l'enseignement secondaire
	2.3 : Maintien des enfants scolarisés à l'école
	2.4 : Promotion de l'alphabétisation des adultes
	2.5 : Amélioration de l'accès aux soins de santé de qualité aux populations
	2.6 : Amélioration de l'accès à l'eau potable
	2.7 : Amélioration de l'accès aux cadres de loisirs et valorisation du patrimoine culturel
	2.8 : Amélioration de l'accès à l'éclairage public
Programme 3 : Renforcer la gouvernance participative locale et l'équité	3.1 : Appui à la Participation Citoyenne, au Développement Local et aux actions de coopération décentralisée
	3.2 : Promotion des Pratiques et Comportements favorables au Développement Social
	3.3 : Amélioration du Système de Suivi/Evaluation du Développement Economique et Social
	3.4 : Renforcement des capacités de l'administration communale dans la fourniture des services publics
	3.5 : Renforcement de la concertation entre les acteurs de développement de la commune
	3.6 : Renforcement de la dynamique intercommunale et de la coopération décentralisée
	3.7 : Promotion des initiatives communautaires
	3.8 : Accroissement de la capacité de mobilisation des ressources financières endogènes de la commune
Programme 4 : Améliorer la gestion du cadre de vie, des ressources naturelles, des catastrophes et des aléas liés aux changements climatiques	4.1 : Amélioration de la Gestion de l'Environnement, des terres, des Ressources Naturelles et Energétiques et du Cadre de Vie
	4.2 : Appui à la Gestion des Crises et Catastrophes Naturelles

5.3. Programmation financière

Le financement du PDC de Sô-Ava est estimé à **cinq milliards deux cent cinquante-huit millions trois cent quarante mille un francs (5 258 340 001)**. Il est réparti comme il suit (Voir tableau 35):

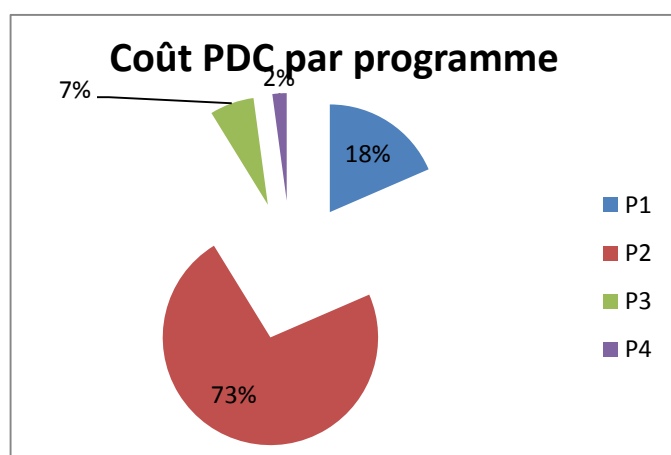
Tableau 35 : Coût du PDC par programme

PROGRAMMES	MONTANT	TAUX
Programme 1: Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, agriculture, élevage) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme	972 220 001	18%
Programme 2: Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité	3 824 120 000	73%
Programme 3: Renforcer la gouvernance participative locale et l'équité	349 600 000	7%
Programme 4: Améliorer la gestion du cadre de vie, des ressources naturelles, des catastrophes et des aléas liés aux changements climatiques	112 400 000	2%

5.3.1. Analyse financière du budget

La mobilisation des ressources financières pour une mise en œuvre effective du PDC nécessite une analyse minutieuse du budget reparté entre les cinq (05) programmes.

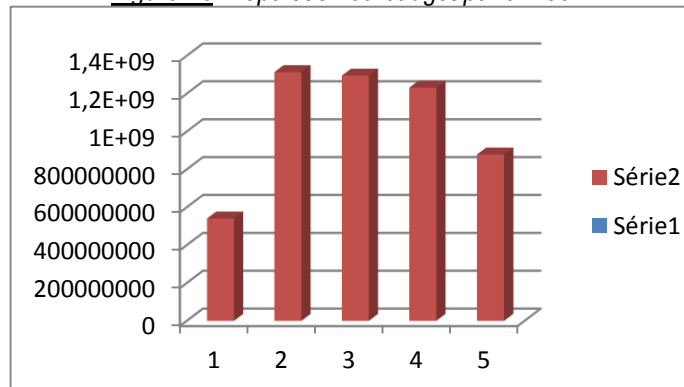
Figure 15: Répartition du budget par programme



Il ressort de l'analyse de cette figure illustrée ci-contre que l'accès équitable de toutes les couches de la population même les plus vulnérables aux services sociaux de base (P₂) est le programme ayant le budget le plus élevé (73%). Il est suivi du P₁ (18%) relatif à la dynamisation de l'économie locale. Cette répartition à première vue pourrait faire penser à une disparité entre les programmes. Mais en réalité, elle est en parfaite harmonie avec l'objectif global de développement de la Commune dont l'atteinte passe nécessairement par ces deux programmes.

Source : Cosmos Consulting, 2015

Figure 16: Répartition du budget par année



Cette figure montre que la programmation financière du PDC tient compte des contraintes de mobilisation des ressources. Les prévisions pour les première et dernière années sont faibles parce qu'elles sont réservées à la mobilisation des ressources et la mise en place du système ainsi qu'à son évaluation total. Les grands investissements se feront au cours des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} années

Source : Cosmos Consulting, 2015

5.3.2. Projection des capacités financières de la commune

La projection des capacités financières de la commune de Sô-Ava est fondée sur le postulat que la moyenne de la réalisation de ses recettes sur les cinq dernières années reste constante. Ce qui permet de faire une programmation réaliste en harmonie avec les capacités réelles de la commune. Dans cette optique, il est retenu une option optimiste qui envisage une amélioration des bases imposables de la commune qui se présentent de la manière suivante :

- la mise en œuvre d'une politique de mobilisation des ressources en adéquation avec sa vision de développement et qui fait accroître le taux de recouvrement des recettes fiscales et non fiscales d'au moins 15% par exercice budgétaire ;
- la maîtrise de ses charges de fonctionnement ;
- la contribution des populations à la concrétisation des différents projets correspondant à 10% du coût annuel ;
- l'amélioration des capacités de mobilisation et de consommation des ressources externes de la commune en vue d'une évolution substantielle des investissements pour les cinq ans.

Au-delà de cette option, il est souhaitable de revoir le mécanisme de mobilisation de ressources de la commune en y intégrant les activités pouvant permettre de rendre disponibles ces ressources.

5.3.3. Plan de financement du PDC

Pour atteindre les objectifs du PDC, il est réalisé une planification financière pluriannuelle qui figure en annexe. Suivant les activités envisagées par année et par programme et les diverses sources de financement de la commune, il ressort le schéma de financement ci-après :

Tableau 36 : Schéma de financement du PDC III de la commune de Sô-Ava

PROGRAMME	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL COUT PROGRAMME
Programme 1	154 210 667	249 477 333	235 110 667	205 710 667	127 710 667	972 220 001
Programme 2	325 620 000	929 980 000	991 220 000	922 280 000	655 020 000	3 824 120 000
Programme 3	43 980 000	90 580 000	51 180 000	85 680 000	78 180 000	349 600 000
Programme 4	16 480 000	43 580 000	17 580 000	17 380 000	17 380 000	112 400 000
TOTAL	540 290 667	1 313 617 333	1 295 090 667	1 231 050 667	878 290 667	5 258 340 001
RECETTES COMMUNALES Y COMPRIS FADEC	372 000 667	409 200 734	450 120 807	495 132 888	544 646 177	2 271 101 272
CONTRIBUTIONS COMMUNAUTAIRES	1 947 426	40 895 942	42 940 739	45 087 776	47342165	178 214 048
PTF ET AUTRES SUBVENTIONS DE L'ETAT	168 083 165	184 891 481	203 380 629	223 718 692	246 090 562	1 026 164 529
MOBILISATION COMMUNALE	542 031 258	634 988 157	696 442 175	763 939 356	838 078 904	3 475 479 849
FINANCEMENT A RECHERCHER	-1 740 591	678 629 176	598 648 492	467 111 311	40 211 763	1 782 860 152

Il est à noter que les différentes projections des ressources à mobiliser se présentent comme il suit :

- **Recettes communales** : la moyenne des réalisations des cinq dernières années majorée de 10% d'augmentation sur chacune des cinq années à venir ;
- **Contribution communautaire** : la moyenne des réalisations communales des cinq dernières années majorée de 5% d'augmentation sur chacune des cinq années à venir ;
- **Subvention de l'Etat** : la moyenne des subventions transférées des cinq dernières années majorée de 10% d'augmentation sur chacune des cinq années à venir.

A la lecture de ce schéma de financement, il ressort que la commune fera beaucoup d'efforts de mobilisation de ressources supplémentaires pour la mise en œuvre du PDC surtout au cours des 2^{ème} et 3^{ème} années. Ceci signifie qu'elle doit mettre un accent particulier sur les mécanismes, systèmes et outils de collectes des recettes internes. Aussi doit-elle mettre en œuvre une diplomatie offensive à travers la coopération décentralisée et la diaspora pour véritablement atteindre les objectifs fixés.

L'apport attendu de chaque acteur est présenté comme ci-après :

Tableau 37 : Contribution de chaque acteur au financement du PDC III de la commune de Sô-Ava

ACTEURS	APPORT AU BUDGET DU PDC	% COUT AU PDC
COMMUNAUTES	178 214 048	3%
COMMUNE	2 271 101 272	43%
PTF, DIASPORA ET AUTRES SUBVENTIONS DE L'ETAT	2 809 024 681	53%
TOTAL	5 258 340 001	100%

La mise en œuvre du PDC sera faite conformément au plan d'actions en annexes du document

CHAPITRE SIXIEME: Stratégies de mise en œuvre et dispositif de suivi évaluation du PDC

6.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre

Selon les dispositions légales et réglementaires régissant les collectivités territoriales décentralisées, l'élaboration et l'exécution du plan de développement communal relève de la compétence du Président du Comité de Gestion. Aussi, le Comité de gestion est-il l'organe compétent pour la coordination de toutes les actions de développement de la Commune. Le Président et les autres membres du comité sont les organes de décisions.

Les mêmes textes exigent la création de commissions permanentes pour accompagner le comité dans la mise en œuvre quotidienne de ses activités.

Mais pour des raisons d'efficacité et de transparence, il importe de compléter ce dispositif par deux nouveaux organes afin de permettre à tous les acteurs stratégiques de la commune de participer à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du PDC. Il s'agit du Comité de Pilotage du PDC et du Comité Technique de suivi-évaluation du PDC. Ce nouveau dispositif constitue le cadre institutionnel de coordination de l'opérationnalisation du mécanisme de mise en œuvre. Le coût de ce dispositif et des activités à mener, fait partie intégrante du coût global du PDC.

Le Comité de Pilotage (CP) du PDC est l'organe d'orientation pour la mise en œuvre du PDC. Il est le lieu d'échanges sur les plans de travail annuels et sur les stratégies de communication et de mobilisation des ressources financières de la commune. Le CP est présidé par le Président du comité de gestion de la commune et regroupe tous les acteurs et cadres locaux et internationaux concernés par le PDC à s'avoir : les responsables des services déconcentrés de l'Etat exerçant au niveau de la commune, les cadres de l'administration communale, la société civile, des opérateurs économiques, la fédération des associations de développement de la commune, les partenaires au développement intervenant dans la commune etc. Les critères de disponibilité, de capacité et d'esprit de sacrifice doivent guider le choix des membres.

Le Comité Technique de Suivi-Evaluation a entre autres pour attributions de :

- **développer les outils techniques de planification et de suivi-évaluation y compris les outils financiers;**
- **assurer la planification des interventions dans le cadre de la mise en œuvre du PDC;**
- **organiser les revues périodiques du PDC**
- **mettre en œuvre le Plan Intégré de Suivi-Evaluation**

Présidé par le secrétaire Général de la commune, ce comité est composé des chefs services administratifs et techniques de la mairie. Le Service Développement Local et Planification qui assure le secrétariat dudit Comité devra être renforcé par un Statisticien et des agents d'appui. Il se réunit en séance ordinaire une fois par trimestre et en séance extraordinaire toutes les fois que nécessaire. Le rôle de chaque acteur du dispositif est résumé dans le tableau ci-après.

Tableau 38 : récapitulatif des organes du dispositif de mise en œuvre

Organe	Rôle
Conseil communal	Décisionnel
Maire de la commune	D'exécution
Comité Pilotage	Consultatif et Technique
Cellule Technique	Technique

6.2. Mécanisme de mise en œuvre

La mise en œuvre du PDC est facilitée par des instruments appropriés consignés dans le tableau ci-après avec les acteurs chargés d'élaborer les projets desdits instruments.

Tableau 39 : récapitulatif des instruments de mise en œuvre du PDC III et acteurs concernés

Instruments	Acteurs / Services concernés
Plan de Travail Annuel	Comité Technique de Suivi-Evaluation, Chef de file : Service du Développement Local et Planification et le Président Commission des Affaires Financières et Economiques
Plan Annuel d'Investissement	Comité Technique de Suivi-Evaluation, Chef de file : Service de Développement Local et Planification et Président Commission des Affaires Financières et Economiques
Budget annuel	Commission des Affaires Financières et Economiques. Chef de file : Service Affaires Financières
Plan de passation de marchés	Personne Responsable des Marchés Publics, Organes de Passation des Marchés Publics.
Plan annuel de mobilisation des ressources	Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF); Chef de file : Service Affaires financières

- **Elaboration des Plans de Travail Annuels (PTA)**

Le PDC a précisé le Plan d'action quinquennal et les projets par programme avec les années d'exécution des activités identifiées.

Les tranches annuelles ou plans de travail annuel sont ressortis du programme pluriannuel et affinés. Elles indiquent clairement quelles activités sont envisagées, avec évaluation des coûts et les échéanciers de mobilisation des fonds (Schéma de financement ; activités à exécuter sur budget propre, par le biais de la coopération décentralisée ou autre), par quelle structure elles doivent être exécutées.

Ces tranches annuelles sont élaborées par le Comité Technique de Suivi-Evaluation puis soumis à l'appréciation du Comité de pilotage, à la validation et à l'adoption du comité de gestion.

Après son adoption, le budget d'investissement annuel de la commune est élaboré. Il complète le budget de fonctionnement pour constituer ensemble le budget de la commune. Les différentes actions à mettre en place prendront en compte dans le cadre des projets adoptés annuellement les aspects de durabilité et d'équité tels que prévus dans le plan.

- **L'élaboration des dossiers techniques et financiers**

A cette étape, le Comité Technique de Suivi-Evaluation peut être appuyé par des spécialistes en fonction des différents dossiers de projets à élaborer. La commune de Sô-Ava compte tenu de ces moyens limités et avec la dynamique qu'a suscitée l'élaboration de ce PDC peut faire appel à ses ressortissants qualifiés et aux services déconcentrés de l'Etat.

6.3. Suivi & Evaluation

Ils reposent sur un **rapportage systématique trimestriel** des progrès et éventuellement des difficultés dans la conduite des activités planifiées au niveau des différents organes de la mise en œuvre du PDC. Le suivi et l'évaluation sont basés sur un système de mesure de performances des programmes et de l'administration communale, défini par les indicateurs objectivement vérifiables formulés. Au démarrage de la mise en œuvre du PDC, il sera mis en place le système d'information et élaboré le plan intégré de suivi-évaluation qui précisera les différentes activités de suivi-évaluation dont celles de renforcement des capacités.

6.3.1. Mécanisme de suivi

6.3.1.1. Le suivi des interventions

Le suivi requiert la collecte continue d'informations sur la mise en œuvre du PDC et surtout la documentation de ces informations à l'aide d'outils appropriés. Le Comité Technique de Suivi-Evaluation procédera à l'élaboration des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'avancement qui seront examinés et validés par le Comité de Pilotage et adoptés par le Conseil Communal. La validation du rapport annuel d'avancement sera l'occasion pour chaque acteur d'apprécier le progrès vers l'atteinte des résultats. Ce rapport doit être analytique et dégager de façon explicite, les raisons de la réalisation ou non des résultats attendus. Le rapport d'avancement doit aussi proposer des mesures correctives aux goulots d'étranglement.

Le Suivi de la mise en œuvre du PDC comprend entre autres, les revues trimestrielles/semestrielles et annuelles et vise à faire le point des réalisations du trimestre/semestre ou de l'année en cours et à en dégager le niveau de progrès vers l'atteinte des résultats. C'est également le cadre de planification des activités du trimestre/semestre ou de l'année suivante. Chaque chef service fera le point des activités menées au sein de son service, les difficultés rencontrées et des approches de solutions. Tous les acteurs de développement seront associés à travers un Forum des Acteurs de Développement de la Commune.

6.3.1.2. Le suivi budgétaire

Le suivi budgétaire s'occupe de la planification et du suivi de la gestion budgétaire et prend en compte à la fois les recettes de fonctionnement et d'investissement, les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Il permet d'apprécier les efforts de mobilisation de ressources mais également de consommation des ressources. Le suivi budgétaire est un système de veille pour une gestion efficiente des ressources.

6.3.2- Mécanisme d'évaluation

Le mécanisme d'évaluation du PDC prévoit une revue à mi-parcours en juin 2018 et une évaluation finale en fin 2019. Cette évaluation va surtout porter sur l'appréciation de la performance de la mise en œuvre du PDC sur les conditions de vie des populations. Elle permettra d'apprécier l'impact, la pertinence, la durabilité, l'efficacité et l'efficacité des interventions menées dans le cadre du PDC. Les conclusions, les leçons apprises et les recommandations devront être validées par toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du PDC. Elles seront prises en compte pour la bonne conduite du prochain PDC.

6.3.3. Les Outils du suivi et d'évaluation du PDC

6.3.3.1. Mise en place d'une base de données

L'élaboration du présent PDC, a nécessité beaucoup d'efforts de collecte de données et d'informations. Pour un suivi rigoureux de la mise en œuvre de ce PDC et en vue de faciliter l'élaboration du prochain PDC, la commune doit envisager la mise en place d'un dispositif simplifié de collecte, d'analyse et de gestion des informations et données de la commune. Celle-ci pourrait être facilitée par l'élaboration du Tableau de Bord Social (TBS) de la Commune.

Cette base de données permettra la centralisation des données et son actualisation facilitera la mise à disposition en temps réels des données sur les indicateurs de résultats afin d'apprécier la contribution de la commune vers l'atteinte des OMD.

Les autres outils de suivi et d'évaluation du PDC à mettre en place sont :

- Le tableau de suivi des activités et des résultats
- Le tableau de suivi des indicateurs
- Le tableau de suivi budgétaire
- Le plan et les outils de collecte d'informations et de données
- Etc.

6.4. Marketing et mobilisation des ressources

La mise en œuvre du plan appelle la définition d'un système d'information et de communication interne et externe adéquat. Il est important qu'une stratégie de communication soit élaborée pour informer tous les acteurs du plan. Son but sera de fédérer toutes les forces vives de la commune à l'exécution du plan et aussi de négocier avec d'autres acteurs pouvant contribuer à la mobilisation des ressources.

La mobilisation des ressources est donc indispensable pour le financement des projets, dans le processus de mise en œuvre du PDC. Il faut effectivement :

- mettre en œuvre les stratégies retenues dans le PDC et surtout renforcer sa capacité d'investissement en maîtrisant ses charges de fonctionnement et en améliorant le niveau de mobilisation de recettes fiscales et non fiscales de la commune ;
- renforcer la participation des acteurs privés et associatifs au financement des activités ;
- saisir et utiliser à bon escient les opportunités qu'offre l'Etat ;
- renforcer la participation des communautés directement bénéficiaires, pour la réalisation des investissements et autres ;
- faire recours à la coopération décentralisée. Elle doit identifier d'autres partenaires aussi bien du nord que du sud pour renforcer l'impact de cette coopération décentralisée ;
- rechercher dans un processus de communication très actif et attractif des partenaires qui s'intéressent au financement des projets du plan.

De façon opérationnelle, pour vendre le PDC aux fins de mobiliser les ressources il faut :

- Elaborer et mettre en œuvre un plan de mobilisation de ressources (cibles, calendrier, sources, stratégies)
- Organiser la vente du PDC aux acteurs et aux investisseurs à travers :
 - o la mise en place d'une équipe de vente du PDC
 - o la présentation du PDC aux bénéficiaires, investisseurs et autres acteurs à travers des audiences, des rencontres, la communication dans les médias, l'organisation de séminaires, la participation à des manifestations au plan local qu'à l'extérieur, etc
 - o la mobilisation de la diaspora autour du financement et la mise en œuvre du PDC
- Faire un plaidoyer auprès des Partenaires Techniques et Financiers pour le financement des différents programmes du PDC
- Activer et entretenir la coopération décentralisée
- Renforcer l'intercommunalité avec les villes et communes voisines.

6.5. Mesures d'accompagnement

De la performance des acteurs sus indiqués dépend un taux de réalisation satisfaisant du PDC. Ainsi des dispositions doivent être prises pour renforcer les capacités techniques des acteurs et pour leur créer des conditions de travail adéquates.

Conditions nécessaires pour la réussite de la mise en œuvre du PDC

Il s'agit des conditions qui doivent être réunies pour garantir le succès de la mise en œuvre du PDC.

✓ **La volonté politique du Président et de tous les membres du comité de gestion**

Sans l'engagement et la détermination du Président et du comité de gestion, sans le travail d'équipe pour faire de ce PDC, un outil de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations, aucun succès ne sera possible. Ceux-ci doivent se traduire par l'appropriation par chacun des élus du contenu de ce PDC et sa promotion auprès des acteurs et des partenaires de la commune.

✓ **La responsabilisation du personnel de l'administration communale et des chefs villages/quartiers/carrés**

Tout comme le Président du comité de gestion, les chefs de village/quartier/carré ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de ce PDC. C'est pour cela, qu'il est essentiel de les responsabiliser davantage dans leur rôle. L'administration communale reste la cheville ouvrière dans la mise en œuvre du PDC. Il est donc important qu'à chaque niveau, le personnel s'approprie le PDC, connaisse sa responsabilité dans sa mise en œuvre et qu'il la joue effectivement.

✓ **Le respect des principes de bonne gouvernance**

La bonne gouvernance passe par le bon fonctionnement des organes communaux et infra-communaux (Conseil de Village/Quartier/Carré), la réédition des comptes et la transparence à travers les actions ci-après :

- **Le Contrôle Citoyen**

Le Bénin a adhéré au Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP). Dans chaque commune un comité est mis en place pour assurer le contrôle citoyen des affaires locales. L'implication du MAEP et des Cellules de Participation Citoyenne et le COSC de Sô-Ava le suivi et l'évaluation contribuera à garantir la transparence dans la mise en œuvre du PDC.

- **La coordination des interventions des acteurs**

La commune de Sô-Ava est aujourd'hui le lieu par excellence des interventions de plusieurs acteurs et partenaires où existe une faible coordination. Il est nécessaire que cette coordination soit renforcée par la mise en place des mécanismes de concertation permanente.

CONCLUSION

La commune de Sô-Ava dispose d'importantes potentialités pour son développement. Sa situation géographique et géomorphologique, loin d'être des contraintes ainsi que sa proximité avec Cotonou la vitrine du Bénin constituent des atouts énormes pour les activités économiques. Aussi, est-elle dotée d'un bon réseau hydrographique et de ressources naturelles notamment les ressources pédologiques, minières (gisement de sable), végétales, etc. D'autres ressources non moins importantes pourraient sans doute contribuer à son développement. Il s'agit notamment de la jeunesse de sa population, mais surtout ses nombreux cadres qui occupent de hautes fonctions.

Cependant, la commune se trouve confrontée à de problèmes majeurs de développement à savoir la faible valorisation de ses immenses ressources en eau, de ces bas-fonds, de ces terres fertiles ainsi que de ses ressources naturelles et ces sites touristiques. Ce qui n'est pas sans influences sur les secteurs de production et de soutien à la production. En effet, la commune est victime de l'absence d'une réelle volonté politique de valorisation de ses plans d'eau, d'une organisation de ses systèmes de production tant halieutique, agricole qu'animale qui sont à l'origine des énormes difficultés dont les conséquences affectent de façon drastique les revenus des ménages et par ricochet l'économie locale. Les ménages sont frappés par une grande pauvreté qui rejaillit sur les systèmes d'éducation, de santé et de protection des couches vulnérables.

Par ailleurs, plusieurs partenaires au développement, ONG et associations assistent, à travers des projets, le comité de gestion de la commune et les populations dans le processus de décentralisation en cours. Toutefois, le manque d'un cadre de concertation dynamique entre le conseil communal et les différents partenaires au développement et l'insuffisance de sensibilisation de la population en majorité analphabète causent des préjudices à ce processus de décentralisation et par ricochet au développement intégré de la commune de Sô-Ava. C'est pourquoi une bonne gouvernance locale est indispensable dans la gestion des affaires de la commune. Elle se révèle être une mesure d'accompagnement fondamentale dont l'application efficiente permettra l'atteinte des objectifs de la décentralisation dont la finalité est le développement local.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Cadre des résultats du PDC 3^{ème} génération de Sô-Ava

Résultats du PDC	Indicateurs			Moyen/source de vérification	Risques et présupposés
	Libellé	Référence	Cible		
AXE STRATEGIQUE 1: Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, agriculture, élevage) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme					
Effet 1.1 : D'ici fin 2020, 55% de la population de la Commune de Sô-Ava accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire et nutritionnelle	Indices de pauvreté (P0,) (Groupe d'âge, Sexe, Milieu de résidence)	(P0=31,8	20%	EMICoV, SCRP,	Engagement et appropriation des acteurs ; Accès aux infrastructures et marchés Accès aux financements adaptés
	Dépense moyenne annuelle par tête (Groupe d'âge, Sexe, Milieu de résidence)	174 657	182 500		
	Proportion des groupements bénéficiant des services sociaux	Nd	50%		
	Prévalence de l'insécurité alimentaire (Groupe d'âge, Sexe, Milieu de résidence)	26,7	10%		
Produit 1.1.1: D'ici fin 2020, les populations de la Commune de Sô-Ava notamment les plus vulnérables disposent des capacités accrues pour améliorer la production halieutique, agricole et pastorale	- Proportion d'acteurs ayant bénéficié de formation et appliquant les technologies nouvelles - Proportion de jeunes ayant bénéficié d'appui dans le secteur - Nombre d'infrastructures de stockage réalisées - Proportion de terre cultivable mise en valeur	- ND - ND - ND - ND	80% 60% 07 - A définir	Rapports SCDA, CARDER Organisation professionnelle des producteurs ; Rapport des services statistiques du MAEP Cartographie du secteur	Lenteur dans l'opérationnalisation des programmes/projets
Produit 1.1.2: D'ici fin 2020, un environnement favorable au développement de la micro-entreprise PME/PMI et à la création d'emploi est mis en place dans la Commune	- Proportion de jeunes demandeurs d'emploi - Proportion de jeunes bénéficiant des prestations des structures d'appui - Proportion de jeunes capables (formation et disposition d'outils) de créer les PMI/PME - Taux global d'activités élargi	- ND - ND - ND - ND	30% 20% 50%	Répertoire des jeunes demandeurs d'emploi Rapports SCDA, Rapport de la Structure Communale en charge de l'emploi des jeunes ; Rapports ANPE Rapports d'activités FNPEEJ	Implications de tous les acteurs; Bon ciblage des couches vulnérables.
Effet 1.2 : D'ici fin 2020, 80% de la population de la Commune de Sô-Ava sont dotés d'infrastructures de soutien à la production et d'accompagnement à l'épanouissement économique	- Revenu annuel moyen des ménages - Proportion de ménages ayant accès au réseau électrique (directement ou non) - Proportion de ménages ayant accès au réseau d'eau	- ND - ND - ND	- ND 50% 80%	Rapport Service Communal de l'Eau ; Enquête de la mairie SONEB	Engagement et Implication de tous les acteurs et surtout des populations riveraines

Produit 1.2.1: D'ici fin 2020, les infrastructures pour le développement du transport fluvial et routier sont améliorées et/ou mises en place dans la Commune	- Proportion de pistes rurales réhabilitées et aménagées - Surface du lac aménagée et assainie	- ND - ND	75% 40%	Enquêtes de la mairie ; Rapport de la structure déconcentrée en charge des transports fluvial et terrestre	Volonté et engagement du Conseil Communal ; Implication de tous les acteurs
Produit 1.2.2: D'ici fin 2020, des équipements marchands sont mis en place	- Nbre de boutiques/hangars construits - Nombre d'équipements marchands mis en place - Nbre de magasins de stockage construits	ND	8 8 6	Enquêtes de la mairie ; Rapport du service marchand de la Mairie	Volonté et engagement du Conseil Communal ; Implication de tous les acteurs
Produit 1.2.3: D'ici fin 2020, un environnement favorable pour le développement de l'énergie et des technologies de l'Information et de la communication est développé dans la Commune	- Proportion de ménages disposant d'électricité - Nombre de structures de TIC opérationnelles dans la commune	5% 00	50% 04	- Enquête - Rapport technique de la mairie	Engagement et appui technique des partenaires ; Implication des populations et de la diaspora ;
Effet 1.3 : D'ici fin 2020, 50% de la population de la Commune de Sô-Ava ont accès aux sources de financement et disposent de capital suffisant	- Proportion de la population ayant accès aux sources de financement - Proportion de la population disposant de capital suffisant pour créer de la richesse	ND ND	30% 60%	Rapport des services techniques	Engagement du Conseil Communal
Produit 1.3.1: D'ici fin 2020, il est mis en place à Sô-Ava un système financier solide et dynamique pour le développement du financement des AGR	Nombre d'arrondissement disposant d'IMF et de SFD	00	02	- Rapport technique de la mairie ; - Rapport des IMF et des SFD.	Engagement et appui technique des partenaires ; Implication des populations et de la diaspora ;
Produit 1.3.2: D'ici fin 2020, des services financiers sont disponibles dans la commune et accessibles aux populations	- Nombre d'IMF et de SFD opérationnels dans la commune ; - Proportion de la population ayant accès aux services des IMF et des SFD	ND ND	02 30%	- Rapport technique de la mairie - Rapports d'activités et financiers des IMF	Taux d'impayés élevé ; Difficulté des populations à produire les garanties exigées par les IMF ; Mévente ; Absence de volonté politique

AXE STRATEGIQUE 2: Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité

Effet 2.1: D'ici fin 2020, 85% de la population de la commune de Sô-Ava accèdent de façon équitable aux soins de santé primaire et utilisent des services de santé de qualité	• Taux de fréquentation des formations sanitaires par les populations • Taux de couverture en consultation des enfants • Taux de couverture en consultation prénatale • Taux de couverture en accouchements assistés • Niveau de prise en charge des PVVIH/SIDA • Proportion de mères PVVIH/SIDA mises sous ARV • Taux de malnutrition	• 38% • ND • 84% • 89% • ND • ND • 2%	48% 50% 96% 95% 70% 80% 0,5%	EDS ; Annuaire des statistiques sanitaires ; Rapport des services statistiques sanitaires, Rapport du service statistique du Ministère de la santé ; TBS ATL-LIT	Engagement et appropriation des acteurs ; Insuffisance de motivation du personnel ; Accès à la couverture médicale ; Disponibilité des acteurs à renseigner les données ; Non disponibilité des données statistiques
Produit 2.1.1: D'ici fin 2020, les formations sanitaires disposent de locaux et des plateaux techniques adéquats fréquentés par la population bénéficiant d'une prise en charge efficiente	• Proportion de formations sanitaires ayant un plateau technique adéquat • taux de couverture en centre de santé • Proportion de ménages ayant une bonne connaissance des services disponibles dans les formations sanitaires	ND ND ND	70% 90% 80%	EDS ; EMICoV ; Annuaire des statistiques sanitaires	Stratégies et plans nationaux opérationnels ; Absence de volonté politique Engagement et appropriation des acteurs ; Plan de formation opérationnel ;
Produit 2.1.2: D'ici fin 2020, les formations sanitaires de Sô-Ava disposent de personnel qualifié en nombre suffisant	• Proportion de formations sanitaires ayant un ratio population/agent de santé répondant aux normes • Proportion de formations sanitaires disposant de personnel qualifié conformément aux documents de politiques nationales	ND ND	60% 70%	EDS ; EMICov ; Annuaire des statistiques sanitaires	Stratégies et plans nationaux opérationnels ; Absence de volonté politique Engagement et appropriation des acteurs ; Plan de formation opérationnel ;
Produit 2.1.3: D'ici fin 2020, les populations ont une meilleure connaissance des services disponibles dans les formations sanitaires et au niveau des relais communautaires	• Proportion de la population utilisant les services de santé • Proportion de ménages ayant une bonne connaissance des services disponibles dans les formations sanitaires	ND ND	100% 75%	EDS ; EMICov ; Annuaire des statistiques sanitaires	Implication de tous les acteurs ; Volonté politique de l'administration locale

Effet 2.2: D'ici fin 2020, tous les enfants de la commune de Sô-Ava en particulier les filles accèdent à une éducation de qualité et les adultes acquièrent un niveau de compétences requis	• Taux brut d'admission au primaire • Taux Brut de Scolarisation désagrégué par sexe • Taux net de scolarisation • Taux d'Achèvement du primaire désagrégué par sexe • Taux de redoublement • Taux d'abandon du primaire désagrégué par sexe • Taux de promotion • %d'enfants de 10 à 17 ans hors de l'école dans la commune (désagrégué en fonction de l'activité et du statut de l'enfant) • Proportion d'enfants issus de groupes marginalisés scolarisés	• 71,5% • ND • ND • 34,24% • ND • ND • 71,5% • ND • ND	• 90% • 100% • 90% • 60% • 20% • 10% • 80% • 20% • 50%	• Rapport de Performance du système éducatif; • Annuaire des Statistiques Scolaires, • RGPH4, • Rapport du suivi des indicateurs de l'éducation ;	Engagement et Implication des parents d'élèves; Insuffisance de motivation du personnel ; Fréquence des grèves ; Insuffisance qualification des enseignants
Produit 2.2.1 : D'ici fin 2020, la Commune de Sô-Ava dispose d'enseignants qualifiés en nombre suffisant et disponibles sur le terrain	• Proportion d'écoles disposant des enseignants qualifiés en nombre suffisant	ND	90%	Annuaire des statistiques scolaires	Engagement des partenaires ; Volonté politique
Produit 2.2.2 :D'ici à fin 2020, la commune dispose d'infrastructures scolaires en nombre suffisant et répondant aux normes	• Nombre d'écoles maternelle et primaire disposant d'infrastructures scolaires en nombre suffisant répondant aux normes et standards	60%	90%	Annuaire des statistiques; Enquête	Engagement et accompagnement des partenaires ; Volonté politique
Produit 2.2.3 : D'ici fin 2020, les populations de la Commune de Sô-Ava ont des capacités accrues pour assurer l'accès et le maintien des enfants surtout les plus défavorisés à l'école	• Proportion d'acteurs ayant bénéficié de formation pertinente pour assurer l'accès à une éducation de qualité dans la commune • Proportion d'écoles ayant bénéficié de cantine scolaire dans les zones déshéritées	ND ND	80% 20%	• Rapport des services des statistiques scolaires ; • Rapport circonscription scolaire ; • Annuaire des statistiques scolaires • Rapport de la mairie • Rapport CPS	Insuffisance de motivation du personnel ; Plan de formation non opérationnel ; Manque de suivi des écoliers par les parents et les autorités de l'éducation aux niveaux départemental et local

Produit 2.2.4: D'ici fin 2020, les populations de Sô-Ava ont accès à un enseignement secondaire et à une formation technique, industrielle et professionnelle de qualité qui répondent à des besoins concrets du développement local	• Nombre d'établissements d'enseignement secondaire existants sur le territoire de la commune répondant aux normes • Nombre d'établissements d'enseignement technique et professionnel existants sur le territoire de la commune répondant aux normes • Taux de réussite aux examens de fin d'année au niveau secondaire	• 6 • 00 • 00	• 08 • 01 • 75%	• EDS ; • Rapport de Performance de l'enseignement primaire ; • RGPH4 ; • Annuaire des statistiques scolaires	• Engagement/Implication des partenaires • Implication et disponibilité des populations • Volonté du Conseil Communal
Produit 2.2.5 : D'ici fin 2020, l'alphabétisation s'impose comme une alternative et permet aux enfants déscolarisés et aux adultes d'acquérir des compétences avérées	• Taux d'alphabétisation des jeunes et des adultes • Nombre de centres d'alphabétisation opérationnels • Nombre de maîtres alphabétiseurs formés	• ND • 49% • 42%	• 75% • 75% • 75%	- Archives de la Circonscription scolaire ; • Annuaire des statistiques scolaires	• Volonté politique • Engagement et appui des PTF • Implication des ONG
Effet 2.3: D'ici fin 2020, 60% de la population de la commune de Sô-Ava a un accès équitable à l'eau, à l'hygiène et à un assainissement de qualité aussi bien sur les terres fermes que sur le lac	• Taux de couverture des ménages en latrines familiales • Taux d'accès des ménages à l'eau potable • Taux de desserte en eau potable • Proportion de ménages qui observent les bonnes pratiques d'hygiène essentielles	• ND • 62% • 67% • < 2%	• 40 % • 72% • 77% • >10%	• Rapport annuel secteurs Eau et Assainissement • PV de supervision/inspection du comité communal d'hygiène et d'assainissement • Rapport de brigade sanitaire • Rapport d'activités des ONG	Engagement/implication des acteurs y compris les populations ; disponibilité de documents sectoriels de planification ; Rapport d'activités des services eau de la commune ; Rapport des services d'hygiène et d'assainissement communal

Produit 2.3.1 : D'ici fin 2020, les populations des différents arrondissements et villages de la commune de Sô-Ava disposent d'infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement y compris de gestion des déchets couvrant entièrement leur besoin	• Nombre d'EPE • Proportion de ménages disposant de latrines familiales • Proportion de ménages évacuant les ordures de manière convenable • Taux de couverture des ménages en ouvrages de gestion des eaux usées	• ND • ND • ND • ND	• 40 • 10% • 20% • 20%	• Rapport Service Eau • Rapport Centre Communal de Santé ; • Rapport d'activités de la mairie ; • Rapport d'évaluation du PHAC ; • Rapport d'évaluation PC Eau	Elaboration et opérationnalisation du PHAC et du PC Eau Mobilisation des ressources
Produit 2.3.2 : D'ici fin 2020, les populations adoptent de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement	• Proportion d'individus qui se lavent les mains aux moments critiques • Proportion de ménages qui utilisent de façon convenable des latrines • Proportion de ménages qui évacuent convenablement les eaux usées	• ND • ND • ND	• 50% • 40% • 20%	• Enquêtes • Rapport du centre de Santé Communal • Annuaire statistiques de la santé ; • Rapport des ONG	Elaboration et opérationnalisation du PHAC ; Volonté politique ; Engagement et accompagnement des partenaires
Effet 2.4: D'ici fin 2020, toute la population de la commune de Sô-Ava bénéficie de façon équitable des mesures de protection sociale de qualité	• Pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans disposant d'acte de naissances • Proportion de filles et femmes, victimes de pratiques culturelles néfastes (violences faites aux filles et aux femmes) • Nombre de filles et garçons de 5 à 17 ans, victimes de travail et de la traite • Proportion d'enfants handicapés pris en charge	• ND • ND • ND • ND	• 90% • 20% • 15% • 5%	• Rapport du CPS ; • Rapport de performance du Ministère de la famille et de la protection sociale; • Service état civil • Centre de santé	Adhésion des populations et des élus locaux ; Volonté politique ; accompagnement de la gendarmerie ; Absence de sanction

Produit 2.4.1: D'ici fin 2020, les acteurs institutionnels au niveau communal sont plus aptes à protéger et prendre en charge les populations notamment les enfants et les femmes des couches vulnérables, contre la traite, les abus, les violences et l'exploitation	• Existence d'un système de protection adéquat et accessible au niveau communal • Nombre d'arrondissements disposant de centre secondaire d'état civil • Nombre de centres d'accueil pour enfant répondant aux normes et standards • Proportion d'acteurs institutionnels formés pour appliquer les normes et standards de protection • Nombre de réunions organisées par la Cellule communale de suivi et de coordination pour la protection de l'enfant • Nombre de résolutions prises et mises en œuvre par ce cadre de concertation	01 ND 01 ND ND ND	• 02 • 01 • 02 • 100 • 12 • 10	• Rapport National sur la Protection Sociale ; • EDS ; EMICoV ; DSRP ; RGPH4 ; • Rapports CPS ; • Rapports de la gendarmerie ; • Rapports des organisations de la société civile	• Engagement et implication effective des partenaires de la commune • Adhésion des acteurs institutionnels et des élus locaux
Produit 2.4.2: D'ici fin 2020, les populations de la commune sont plus aptes à utiliser les services de protection et à participer à la prévention contre les abus, la traite, les violences et l'exploitation des enfants et des femmes	• Proportion de ménages ayant une bonne connaissance sur l'utilisation des services de protection • Proportion de ménages sensibilisés sur l'état civil • Proportion de ménages sensibilisés sur la prévention des abus, des violences et de l'exploitation des plus vulnérables • Existence de mécanisme communautaire de prévention de veille et de référence contre les abus sur les enfants • Nombre de structures d'enfants appuyés et impliqués dans leur propre protection • Nombre de centres publics d'écoute et de prise en charge fonctionnel	• ND • ND • ND • ND • ND • 01	50% 90% 80% 01 05 03	• Rapport du CPS • Enquêtes • EDS ; EMICoV ; DSRP ; • Rapport de la gendarmerie ;	• Adhésion des populations et des élus locaux • Disponibilité et fort engagement des acteurs institutionnels ; • Interférence des autorités politiques dans les cas de viols, mariage précoce ;
Produit 2.4.3 : D'ici fin 2020, la Commune développe et met en œuvre un plan de communication pour la promotion des bonnes pratiques familiales essentielles favorisant le développement	Existence d'un plan de communication sur la promotion des bonnes pratiques familiales essentielles	00	01	Rapports du service de communication de la mairie ;	Volonté et engagement du Conseil Communal
Produit 2.4.4 : D'ici fin 2020, les populations ont une meilleure connaissance des pratiques familiales essentielles et des pratiques sociales et culturelles favorables au développement	Proportion de ménages ayant une bonne connaissance des pratiques essentielles et des pratiques sociales et culturelles favorables au développement	ND	40%	• Enquêtes • Rapports CPS	Volonté et engagement du Conseil Communal ; Accompagnement des partenaires

Effet 2.5: D'ici fin 2020, la commune de Sô-Ava a suffisamment accès à l'électricité et sa jeunesse dispose d'espaces favorables à son épanouissement	• Nombre de centres de loisirs construits • Taux d'accessibilité à l'énergie électrique • Taux de couverture en énergie électrique	• 01 • ND • ND	• 04 • 70% • 50%	Rapport CPS Service technique de la mairie ; S BEE ; Archives mairie	Volonté politique Engagement des populations Appui des Partenaires
Produit 2.5.1 : D'ici fin 2020, la commune de Sô-Ava dispose de centres de loisirs appropriés pour l'épanouissement des jeunes	• Nombre de centres de loisirs construits, équipés et fonctionnels	• 01	• 04	• Rapport CPS • Archives Mairie	Volonté politique, Engagement et appui des PTF
Produit 2.5.2: D'ici fin 2020, les populations de Sô-Ava ont un accès équitable à l'électricité	• Extension du réseau • Nombre d'abonnés	• ND • ND	• 50% • 20% des ménages	Service en charge de l'extension du réseau ; Services statistiques SBEE	Volonté politique, Engagement et appui PTF
AXE STRATEGIQUE 3: Renforcer la gouvernance participative locale et l'équité					
Effet 3.1 : D'ici fin 2020, les hommes et les femmes de Sô-Ava participent à la gestion des affaires de la commune	• Taux de satisfaction des populations des prestations des services de la mairie	ND	60%	• Rapport d'activités de la mairie ; • Enquête de satisfaction des usagers ; • Guide des usagers de la commune	• Engagement des acteurs • volonté politique du Conseil Communal
Produit 3.1.1 : D'ici fin 2020, les élections locales au niveau des quartiers et des arrondissements sont organisées régulièrement	• Elections organisées à temps	ND	01	Résultats Installation du conseil communal	Volonté politique, Engagement et appui PTF
Produit 3.1.2 : D'ici fin 2020, des cadres de concertation sont mis en place, sont opérationnels et contribuent au développement de la commune	• Degré de fonctionnement du cadre de concertation entre les services déconcentrés de l'état et la mairie • Nombre de rencontres organisées par le cadre	ND ND	Effectivement (1 fois par trimestre) ; 01 fois par semestre	Arrêté portant création du cadre de concertation ; PV de rencontre Secrétariat Général de la Mairie	Engagement et implication de tous les acteurs

Effet 3.2 : D'ici fin 2020, la commune de Sô-Ava a mis en place des structures d'échanges, de formation et de perfectionnement pour l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes	• Nombre de structures d'échanges mises en place ;	ND	01	• Rapport d'activités de la mairie ;	• Engagement des acteurs communaux
	• Nombre de structures de formation et de perfectionnement pour l'emploi des jeunes mises en place ;	ND	02	• Rapport technique des services de la mairie	• volonté politique du Conseil Communal ;
	• Nombre de structures pour l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes mis en place	ND	01	• Rapports ANPE ; FNPEEJ	• Accompagnement des partenaires • Clivages politiques
Produit 3.2.1 : D'ici fin 2020, il est créé dans la commune de Sô-Ava un centre des métiers	• Nombre de centre de métiers créés	00	01	Rapport des services techniques de la Mairie ; PV de livraison Enquête	Engagement et Volonté politique du Conseil Communal ; Forte politisation de l'administration communale
Produit 3.2.2 : D'ici fin 2020, il est mis en place à Sô-Ava une Chambre pour la promotion de l'entrepreneuriat, la mobilisation des ressources et le financement des micro-projets	• Nombre de chambres pour la promotion de l'entrepreneuriat, la mobilisation des ressources et le financement des micros projets	00	01	Arrêté portant création de la chambre de promotion de l'entrepreneuriat ; PV de livraison ; Secrétariat Général de la Mairie	Engagement et implication de tous les acteurs
Effet 3.3 : D'ici fin 2020, la commune de Sô-Ava met en place un système d'échanges périodiques sur la mise en œuvre des actions de développement dans la commune et s'assure de leurs effets sur les conditions de vie des administrés	• Nombre d'ateliers organisés • Nombre de rapports produits	ND	04	Rapport d'atelier	Engagement et Volonté politique du Conseil Communal ; Forte politisation de l'administration communale
Produit 3.3.1 : D'ici fin 2020, un rapport de progrès sur la mise en œuvre du PDC intégrant la réponse aux priorités nationales est produit et validé annuellement	• Nombre d'ateliers organisés • Nombre de rapports produits	ND	04	Rapport d'atelier	Engagement et Volonté politique du Conseil Communal ; Forte politisation de l'administration communale
Produit 3.3.2: D'ici fin 2020, la Commune dispose d'un système d'information statistique intégrant un mécanisme d'identification des goulots d'étranglement à l'accès des populations aux services sociaux et de levée de ces goulots	• Nombre de logiciels installés • Nombre d'agents formés	ND 08	02 08	Rapport d'atelier	Engagement et Volonté politique du Conseil Communal ; Forte politisation de l'administration communale

Produit 3.3.3 : D'ici fin 2020, la commune dispose d'un mécanisme performant et opérationnel de reddition de compte et de publication des rapports de performance	- Nombre d'agents formés - Nombre de séance de reddition de comptes organisés	ND ND	02 10	Rapport de séance de reddition de compte	Engagement et Volonté politique du Conseil Communal ; Forte politisation de l'administration communale
Effet 3.4 : D'ici à fin 2020, la commune de Sô-Ava dispose d'un dispositif institutionnel performant de communication et de mobilisations des ressources	• Plan de communication élaboré et mis en œuvre	00	01	Archives Mairie, Rapport d'activités	Instabilité politique ; Crise économique ; indisponibilité des autorités Disponibilité de l'énergie
	• Emissions radiodiffusées enregistrées	00	20		
	• Conférences débats, journées portes ouvertes organisées	ND	05		
Produit 3.4.1 : D'ici à fin 2020, la Commune de Sô-Ava exécute son plan de communication pour une grande visibilité de ses actions	- Nombre d'émissions enregistrées - Nombre de conférences, débats ou journées portes ouvertes organisées	ND ND	20 05	Archives de la Mairie, Rapport d'activités	Instabilité politique ; Crise économique ; indisponibilité des autorités
Produit 3.4.2 : D'ici à fin 2020, la Commune dispose de compétences avérées pour améliorer la gouvernance administrative y compris la gestion des finances publiques locales	• Proportion de postes correspondant aux profils des titulaires	ND ND ND	95%	Rapport financier de la Mairie ; Régies financières de la Recette Perception Enquête	Engagement et Volonté politique du Conseil Communal ; Forte politisation de l'administration communale
	• Elaboration des rapports de performance des budgets de la Commune		05		
	• Organisation deux revues du PDC3		07		
	• Nbre de formation au profit du personnel				
Produit 3.4.3 : D'ici fin 2020, la Commune assure une meilleure mobilisation des ressources financières pour une mise en œuvre conséquente du PDC3	• Taux de recouvrement des taxes municipales	30%	70%	Régies financières de la commune ; Rapports d'évaluation à mi- terme et final du PDC3 Comptes administratifs et de gestion ; Plan de mobilisation des ressources	Bonne organisation du suivi et contrôle des agents collecteurs
	• Apport financier extérieur aux budgets annuels de la Commune	ND	30%		
Effet 3.5 : D'ici à fin 2020, les autorités communales de Sô-Ava ont mis en place une politique dynamique de partenariat, de coopération décentralisée et d'intercommunalité	- Accords de partenariats - Missions à l'extérieur	07 04	07 08	Conventions signées Infrastructures réalisées Compte rendu de mission	Manque de vision politique Insuffisance de ressources financières
	• Voyages d'études et d'échanges	00	05		

Produit 3.5.1 : D'ici à fin 2020, la Commune de Sô-Ava échange régulièrement avec ses partenaires internes et externes	- Existence d'un cadre de concertation entre la Mairie et ses partenaires - Nombre de voyages effectués	01 ND	01 05	Rapports d'activités du cadre de concertation communal ; Secrétariat Général de la Mairie	Engagement et implication de tous les acteurs
Produit 3.5.2 : D'ici à fin 2020, les autorités de la Commune de Sô-Ava disposent d'une diplomatie offensive en matière de coopération décentralisée et d'intercommunalité	- Signature d'accords et de partenariats - Nombre de missions à l'extérieur effectués - Nombre de localités ayant bénéficié d'infrastructures	ND ND ND	05 06 07	Secrétariat Général de la Mairie Compte rendu de mission	Engagement et implication de tous les acteurs Manque de ressources financières
Effet 3.6 : D'ici à fin 2020, la commune de Sô-Ava offre des services administratifs de qualité aux populations	- Adéquation profil/Poste - Plan de formation des agents - Recrutement de personnel qualifié et en nombre suffisant - Construction d'infrastructures administratives	- ND 00 - ND - ND	90% 01 02 10	Secrétariat Général de la Mairie Rapport d'exécution du plan ; Rapport des services administratifs de la mairie	Volonté et engagement du Conseil Communal ; Implication de tous les acteurs
Produit 3.6.1 : D'ici à fin 2020, la commune de Sô-Ava dispose de cadres appropriés et de ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant	- Nombre d'infrastructures administratives construites - Nombre d'agents recrutés - Nombre de sessions de formations organisées	ND ND ND	A définir 04 10	PV de réception PV et Rapport de recrutement Rapport de formation	Volonté et engagement du Conseil Communal ; Implication de tous les acteurs
Produit 3.6.2 : D'ici à fin 2020, la Commune coopère davantage avec les services publics compétents pour une meilleure gouvernance locale concertée	Redynamiser et rendre opérationnel le cadre de concertation entre les la Mairie et ses partenaires	01	01	Secrétariat Général de la Mairie	Engagement et implication de tous les acteurs
AXE STRATEGIQUE 4: Améliorer la gestion du cadre de vie, des ressources naturelles, des catastrophes et des aléas liés aux changements climatiques					
Effet 4.1 : D'ici fin 2020, les ressources naturelles de la commune sont mieux gérées et permettent la recherche et le développement des énergies propres	- Proportion de ménages évacuant les ordures de manière convenable - Proportion de ménages utilisant les combustibles solides pour la cuisson - Proportion de zones forestières protégées - Taux de reboisement	ND ND ND ND	20% 50% 30% 40%	Rapport d'activités des services des eaux et forêts	Adhésion des populations et des élus locaux ; Volonté politique ; Accompagnement des partenaires

Produit 4.1.1 : D'ici fin 2020, le SDAC est mis en œuvre et les interventions sont déclinées dans les PTA de la commune	- Opérationnalisation du SDAC - Niveau d'atteinte des objectifs du SDAC	00 - ND	01 50%	Rapport d'évaluation à mis parcours du SDAC Rapport de suivi du service des affaires domaniales	Engagement des partenaires Mobilisation des ressources
Effet 4.2 : D'ici 2020, les populations de Sô-Ava vivent dans un cadre sain et adoptent des comportements favorables à la prévention et à la gestion optimale des risques et catastrophes liés aux changements climatiques	- Proportion d'agriculteurs ayant adopté des itinéraires techniques adaptés aux changements climatiques - Nombre de concessions disposant d'arbres à ombrage - Taux de perte des récoltes liés aux aléas climatiques	ND ND ND	50% 50% 10%	Rapports du SCDA, CARDER ; Rapports des services des eaux et forêts ;	Adhésion des populations et des élus locaux Engagement des partenaires
Produit 4.2.1 : D'ici fin 2020, les populations sont outillées pour mieux gérer les ressources naturelles et énergétiques, le cadre de vie, et prévenir les risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes	- Nombre de séance d'IEC organisé sur les changements climatiques - Nombre de ménages formés sur les thématiques relatives sur les attitudes et comportements face aux aléas liés aux changements climatiques et aux catastrophes et sur la gestion des ressources naturelles	ND ND	1 par village par semestre et par an 50% des ONG 50% des ménages	Rapport de sensibilisation Enquêtes Nombre de ménages formés Rapport et manuels de formation	Adhésion des populations et des élus locaux Faible implication des ONG dans l'organisation et la réalisation des formations

ANNEXE 2 : Plan d'actions quinquennal et estimation des coûts du PDC 3^{ème} génération de Sô-Ava

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA					
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	
AXE STRATEGIQUE 1: Améliorer la productivité des secteurs de production (pêche, agriculture, élevage) et la rentabilité des secteurs de soutien à la production notamment le tourisme																
Effet 1.1 :D'ici fin 2020, 55% de la population de la Commune de Sô-Ava accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire et nutritionnelle	Produit 1.1.1: D'ici fin 2020, les populations de la Commune notamment les plus vulnérables disposent des capacités accrues pour améliorer la production halieutique, agricole et pastorale	A.1.1: Former les producteurs sur les techniques culturales modernes et de gestion						SCDA	Mairie ONG	Toute la commune	644 000	644 000	644 000	644 000	644 000	
		A.1.2: Former 200 producteurs sur les techniques de valorisation des jacinthes d'eau						SCDA	Mairie, OP, OSC, PTF	Tous les arrondissements	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	
		A.1.3: Plaider pour un accès facile aux matériels et équipements agricoles						SCDA	Mairie ONG	Toute la commune	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000	
		A.1.4: Plaider pour un accès facile aux intrants non coton						Maire	SCDA	Toute la commune	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	
		A.1.5: Plaider et former les producteurs pour l'adoption et la promotion de la pisciculture et de l'aquaculture						SCDA	Mairie, PTF ; OSC	Toute la commune	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	
		A.1.6: Sensibiliser et mettre en place un dispositif de répression des auteurs des pratiques de pêche prohibées						SCDA	Mairie, OSC, PTF, OP pêcheurs	Toute la commune	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	
		A.1.7: Plaider pour l'accès facile aux crédits agricoles						Maire	SCDA	Toute la commune	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	
		A.1.8: Sensibiliser les bénéficiaires de crédit au remboursement des emprunts						SCDA	Mairie	Toute la commune	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	
		A.1.9: Renforcer la						SCDA	Mairie, OSC,	Toute la	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
		sensibilisation des éleveurs pour les campagnes de vaccination des animaux							PTF	commune					
		A.1.10: Créer des sites rapprochés de vaccination						SCDA	Mairie, PTF, ONG	Toute la commune	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
		A.1.11: Créer des couloirs de passage						SCDA	Mairie, ONG	Toute la commune	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000
		A.1.12: Créer des aires de pâturage						SCDA	Mairie	Toute la commune	1 166 667	2 333 333	1 166 667	1 166 667	1 166 667
		A.1.13: Créer des points d'eau aux abords des aires de pâturage						SCDA	Mairie, PTF, ONG	Toute la commune	35 000 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
		A.1.14: Créer et dynamiser le cadre de concertation existant entre les éleveurs et les agriculteurs						Mairie	SCDA, OSC, PTF	Toute la commune	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
	Produit 1.1.2: D'ici fin 2020, un environnement favorable au développement de la micro-entreprise PME/PMI et à la création d'emploi est mis en place dans la Commune	A.1.15: Organiser les producteurs en coopératives et les appuyer par des formations pour le renforcement de leurs capacités techniques						SCDA	Mairie, OSC, PTF	Commune	0	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
		A.1.16: Aider les producteurs à élaborer des plans d'affaires						SCDA	Mairie, OSC, PTF	Commune	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
		A.1.17: Organiser des visites d'échanges et d'expériences au profit des jeunes et des femmes						SCDA	SCDA, OSC, PTF	Commune	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
		A.1.18: Plaider pour l'accès des femmes aux micros crédits afin de promouvoir les AGR						Mairie	SCDA, OSC, PTF	Commune	PM	PM	PM	PM	PM

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
		A.1.19: Organiser et former les femmes dans la gestion des AGR						SCDA	Mairie, OSC, PTF	Commune	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
		A.1.20: Renforcer la capacité entrepreneuriale des artisans						DDCAT ATL-LIT	SG SAG	Commune	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
		A.1.21: Organiser des visites d'échange et d'expérience au profit des artisans						DDCAT ATL-LIT	SG SAG	Autres communes	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
		A.1.22: Construire un centre de formation au profit des artisans						Mairie/CST/SDLP	PTF, OSC	Commune	0	50 000 000	0	0	0
		A.1.23: Dynamiser et rendre fonctionnel le cadre de concertation entre les autorités politico-administratives et les artisans						Maire	DDCAT ATL-LIT SG SAG	Commune	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
		A.1.24: Organiser des foires artisanales						DDCAT ATL-LIT	Conseil communal	Commune	0	5 000 000	0	5 000 000	0
		A.1.25: Aménager les sites touristiques						D/ST		Arrondissements concernés	0	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0
		A.1.26: Réhabiliter l'hôtel de Ganvié						D/ST		Commune	0	0	40 000 000	40 000 000	0
		A.1.27: Faire connaître le patrimoine touristique et hôtelier de la commune						Mairie	Conseil communal, ONG, Guides touristiques	Commune	0	0	500 000	0	0
		A.1.28: Renforcer les capacités des hôteliers						DDCAT ATL-LIT		Commune	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Effet 1.2 :D'ici fin 2020, 75% de la population de la	Produit 1.2.1: D'ici fin 2020, les infrastructures pour le	A.1.29: Réhabiliter les pistes de desserte rurale dégradées						Mairie	ST Service des TP, PTF, Secteur	Tous les arrondissements	50 000 000	50.000 000	50.000 000	50.000 000	50 000 000

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
Commune de Sô-Ava sont dotés d'infrastructures de soutien à la production et d'accompagnement à l'épanouissement économique	développement du transport fluvial et routier sont améliorées et/ou mises en place dans la Commune								privé						
		A.1.30: Entretenir régulièrement les voies						Mairie	ST ; Service des TP, PTF, Secteur privé	Tous les arrondissements	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
		A.1.31: Sensibiliser les populations sur leur implication dans l'entretien des voies						Mairie	Conseil communal, OSC	Tous les arrondissements	-	500 000	500 000	500 000	500 000
		A.1.32: Curer les chéneaux du fleuve						Mairie	ST, Service des TP, PTF, Secteur privé	Tous les arrondissements	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
		A.1.33: Organiser les acteurs des sous-secteurs de transport en groupements						Mairie	SAE, PTF, syndicats	Tous les arrondissements	0	500 000	0	0	0
	Produit 1.2.2: D'ici fin 2020, des équipements marchands sont mis en place	A.2.34: Construire 40 hangars au marché central et dans les marchés de quartiers						Mairie	ST-SAE-Conseil Communal ; PTF	Tous les arrondissements	20 000 000	20 000 000	10 000 000	10 000 000	0
		A.1.35: Construire 10 boutiques au marché central						Mairie	ST-SAE-Conseil Communal ; PTF	Tous les arrondissements	0	10 000 000	25 000 000	15 000 000	0
		A.1.36: Construire un abattoir de type moderne et des boucheries						Mairie	ST-SAE-Conseil Communal ; PTF	Tous les arrondissements	0	10 000 000	10 000 000	0	0
	Produit 1.2.3: D'ici fin 2020, un environnement favorable pour le développement de l'énergie et des technologies de l'Information et de la communication est	A.1.37: Organiser des plaidoyers à l'endroit de l'Etat Central en vue de l'extension des réseaux électriques et de l'installation des systèmes d'énergies renouvelables						Mairie	Comité de gestion Service électricité, OSC, PTF	Tous les arrondissements	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
		A.1.38: Promouvoir l'utilisation des énergies						Mairie	Comité de gestion	Tous les arrondissements	PM	PM	PM	PM	PM

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
	développé dans la Commune	renouvelables							ONG; PTF; Promoteurs privés	ts					
		A.1.39: Organiser des séances de sensibilisation des populations sur l'utilisation du gaz domestique						Mairie	Comité de gestion ONG; PTF; Promoteurs privés	Tous les arrondissements	0	600 000	1 400 000	500 000	500 000
		A.1.40: Créer un centre multimédia d'envergure communale						Mairie	Conseil Communal; PTF; Promoteurs privés ;	Tous les arrondissements	0	20 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000
		A.1.41: Créer et rendre opérationnel un centre d'appui aux initiatives locales liées aux TIC						Mairie	SASCS-; PTF	Sô-Ava Vekky Gbessou	0	2 000 000	8 000 000	0	0
Total Axe stratégique 1 :											154 210 667	249 477 333	235 110 667	205 710 667	127 710 667
AXE STRATEGIQUE 2: Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité															
Effet 2.1: D'ici fin 2020, 85% de la population de la commune accèdent de façon équitable aux soins de santé primaire et utilisent des services de santé de qualité	Produit 2.1.1: D'ici fin 2020, les formations sanitaires disposent de locaux et des plateaux techniques adéquats fréquentés par la population bénéficiant d'une prise en charge efficiente	A.2.1: Assurer l'équipement des relais communautaires						CSC	Comité de gestion	Toute la commune	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
		A.2.2: Equiper le logement du médecin chef du CCS et réhabiliter les logements des CCA						Mairie	CSC, DDS, OSC, PTF	Toute la commune	2 000 000	3 000 000	-	-	-
		A.2.3: Construire et équiper le laboratoire des centres de santé de Sô-Ava						CSC	Conseil communal DDS	Sô-Ava	-	50 000 000	50 000 000	50 000 000	-
		A.2.3: Construire le centre de santé de VEKKY et de Dékanmey						CSC	Conseil communal DDS	Sô-Ava	PM	PM	PM	PM	PM
	Produit 2.1.2: D'ici fin 2020, les formations	A.2.4: Appuyer la création dans chaque village d'un						Mairie	CSC Conseil	Toute la commune	PM	PM	PM	PM	PM

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
	sanitaires de Sô-Ava disposent de personnel qualifié en nombre suffisant	comité villageois de santé et la désignation d'un relais communautaire							communal						
		A.2.5: Plaider pour le recrutement des agents de santé						Maire	CSC Conseil communal	Toute la commune	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
		A.2.6: Négocier l'organisation des missions de santé (avec coopération décentralisée)						SG	CSC Conseil communal	Tous les CSA	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
		A.2.7: Assurer la formation des relais communautaires						CSC	Conseil communal, OSC, PTF	Sô-Ava	-	-	-	25 000 000	
		A.2.8: Construire les centres de santé de Vekky et de Dékanmey						CSC	Conseil communal DDS, OSC	Sô-Ava	-	25 000 000	50 000 000	25 000 000	-
	Produit 2.1.3: D'ici fin 2020, les populations ont une meilleure connaissance des services disponibles dans les formations sanitaires et au niveau des relais communautaires	A.2.9 : organiser 5 séances de Sensibilisation par an sur les risques liés à l'automédication et à l'utilisation des faux médicaments						Mairie	MSP, PTF	Toute la commune	PM	PM	PM	PM	PM
		A.2.10 : Assurer la gratuité de la référence des urgences obstétricales à l'intérieur de la zone						Mairie	HZ AS	Toute la commune	-	PM	PM	PM	PM
		A.2.11 : Payer trimestriellement les primes de performance aux relais communautaires de la commune						Mairie	HZ AS	Toute la commune	-	PM	PM	PM	PM
	Effet 2.2: D'ici fin 2020, tous les enfants de la	Produit 2.2.1 : D'ici fin 2020, la Commune dispose d'enseignants						Conseil communal	C/ Circ. Scolaire, OSC, PTF	Commune	-	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
		A.2.12: Construire et équiper des modules de classes, niveau maternel													

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
commune de Sô-Ava en particulier les filles accèdent à une éducation de qualité et les adultes acquièrent un niveau de compétences requis	qualifiés en nombre suffisant et disponibles sur le terrain	A.2.13: Construire et équiper des modules de classes, niveau primaire						Conseil communal	C/ Circ. Scolaire, OSC, PTF	Commune	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000
		A.2.14: Plaider pour le recrutement des enseignants qualifiés						Mairie	C/ Circ. Scolaire, OSC, PTF	Commune	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
		A.2.15: Plaider pour la mise à disposition de stagiaires de l'ENI						Mairie	C/ Circ. Scolaire	Commune	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
		A.2.16: Œuvrer pour le renforcement des capacités des enseignants de la maternelle et du primaire						CS	Mairie, ONG, PTF	Commune	8 320 000	8 320 000	8 320 000	8 320 000	8 320 000
		A.2.17: Construire des logements pour enseignants						Mairie	C/ Circ. Scolaire, PTF, ONG	Commune	-	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
	Produit 2.2.2 : D'ici à fin 2020, la commune dispose d'infrastructures scolaires en nombre suffisant et répondant aux normes	A.2.18 : Plaider pour la création de 10 écoles maternelles publiques dans la commune						Mairie	MEM, CS, ONG,	Toute la commune	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
		A.2.19 : Plaider pour la création de 10 écoles primaires dans la commune						Mairie	DDEMP, CS, ONG,	Toute la commune	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
		A.2.20 : Réhabiliter 30 salles de classes						Mairie	CS, ONG, PTF	CEG	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000
		A.2.21 : Doter les écoles de 1000 tables et bancs						Mairie	DDEMP, CS, ONG, PTF DDEMP	Toutes les écoles de la commune	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
		A.2.22 : Construire et équiper 12 Salles de classes en matériaux définitifs par an						Mairie	CS, ONG, PTF, DDEMP	Toute la commune	-	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
		A.2.23 : Identifier les localités enclavées sans logement d'enseignants						Mairie	CS, ONG, PTF, DDEMP	Tous les arrondissements	200 000	-	-	-	-

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
		A.2.24: Sensibiliser et appuyer les populations des localités identifiées pour la construction de 10 logements pour enseignants						Mairie	MESFTP, PTF, OSC, CEG, APE	Tous les arrondissements	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
		A.2.25 : Organiser deux voyages de plaidoyer pour la création de deux nouveaux CEG Publics						Mairie	MESFTP, CEG, APE	Sô-Ava	400 000	-	-	-	-
	Produit 2.2.3 : D'ici fin 2020, les populations de la Commune ont des capacités accrues pour assurer le maintien des enfants à l'école notamment les groupes marginalisés	A.2.26 : Organiser une séance de sensibilisation pour les parents sur la scolarisation, le maintien et suivi des enfants à l'école et à la maison						CPS	CS, CAPE, ONG, Autorités religieuses	Toute la commune	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
		A.2.27 : Organiser une caravane (campagne multimédia) dans chaque arrondissement par an						Mairie	CS, CAPE, ONG, Autorités religieuses	Tous les arrondissements	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
		A.2.28 : Organiser des séances radiophoniques sur l'éducation dans les langues locales						Mairie	ONG, CAPE, Autorités religieuses	Toute la commune	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
		A.2.29 : Primer les meilleures filles des EPP et des CEG de la commune chaque année						Mairie	CS, ONG, PTF, CAPE, D/CEG, Diaspora	Toute la commune	2 000 000	2000 000	2000 000	2 000 000	2 000 000
		A.2.30 : Rendre opérationnel le Cadre de Concertation Communal de l'Education						Mairie	CS, OSC, PTF	Commune	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
	Produit 2.2.4: D'ici fin 2020, les populations de Sô-Ava ont accès à un enseignement	A.2.31 : Plaider pour la création d' 01 lycée technique d'enseignement professionnel et industriel						DDESFTRIJ	MESFPTRIJ, CS, ONG, Mairie, PTF	Toute la commune	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
	secondaire et à une formation technique, industrielle et professionnelle de qualité qui répondent à des besoins concrets du développement local	A.2.32 : Construire des dortoirs						DDESFPTRIJ	MESFPTRIJ, CS, ONG,	Toute la commune	-	6000000	-	-	-
		A.2.33 : Réhabiliter les salles de classes dans les CEG						DDESFPTRIJ	MESFPTRIJ, CS, ONG, Mairie	Toute la commune	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
		A.2.34 : Doter les collèges et lycées de 1000 tables et bancs						DDESFPTRIJ	MESFPTRIJ, CS, ONG,	Toute la commune	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
		A.2.35 : Construire et équiper 05 laboratoires						DDESFPTRIJ	MESFPTRIJ, CS, ONG, Mairie, PTF	Toute la commune		32 000 000	32 000 000		
		A.2.36 : Identifier les localités enclavées sans logement d'enseignants						Mairie	CS, ONG,	Toute la commune	200 000	-	-	-	-
		A.2.37 : Sensibiliser et appuyer les populations des localités identifiées pour la construction de logements pour enseignants						Mairie	MESFTP, CEG, APE	Toute la commune	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
		A.2.38 : Organiser deux voyages de plaidoyer pour la création de deux nouveaux CEG Publics						Mairie	MESFTP, CEG, APE	CEG	400 000	-	-	-	-
		A.2.39 : Plaider pour la construction de 20 salles de classes dans les nouveaux CEG Publics						Mairie	MESFTP, CEG, APE	Toute la commune	200 000	200 000	200 000	-	-
	Produit 2.2.5 : D'ici fin 2020, l'alphabétisation s'impose comme une alternative et permet aux adultes d'acquérir des compétences	A.2.40 : Sensibiliser les populations sur l'importance de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes						C/ Circ Scolaire	Mairie, ONG , PTF, Coordination Communale d'alphabétisation	Toute la commune	500 000	500 000	-	-	-
		A.2.41 : Construire 03 nouveaux centres						C/ Circ Scolaire	Mairie, ONG, PTF, CCA	Toute la commune	10 000 000	10 000 000	10 000 000	-	-

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
	avérées	d'alphabétisation et un bureau de coordination dans la commune													
		A.2.42 :Equiper03 centres d'alphabétisation et le bureau de coordination						C/ Circ Scolaire	Mairie, ONG, PTF, CCA	Toute la commune	500 000	500 000	500 000	-	-
		A.2.43 : Sensibiliser les populations pour leur inscription dans les centres d'alphabétisation						C/ Circ Scolaire	Mairie, ONG, PTF	Toute la commune	-	200 000	-	-	-
		A.2.44 : Délivrer 2000 attestations aux alphabétisés						Mairie	ONG, PTF	Toute la commune	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
		A.2.45 : octroyer 15 prix aux meilleurs apprenants						Mairie	ONG, PTF	Toute la commune	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
		A.2.46 : Recruter 05 maîtres alphabétiseurs qualifiés						C/ Circ Scolaire	Mairie, ONG, PTF	Toute la commune	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000
		A.2.47 : Former les maîtres alphabétiseurs et d'éducation des adultes						C/ Circ Scolaire	Mairie, ONG, PTF	Toute la commune	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Effet 2.3: D'ici fin 2020, 60% de la	Produit 2.3.1 : D'ici fin 2020, les populations des différents arrondissements et villages disposent d'infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement y compris de gestion des déchets couvrant entièrement leur besoin	A.2.48 : Réhabiliter 13 ouvrages hydrauliques en panne dans la commune						Mairie	PTF, Service Eau, ONG	Toute la commune	21 700 000	13 600 000	11 000 000	8 500 000	4 000 000
		A.2.49 : Réaliser 30 nouveaux FPM						Mairie	PTF, DG Eau, ONG	Toute la commune	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
		A.2.50 : Réaliser 06 AEV						Mairie	PTF, DG Eau, ONG	Toute la commune	-	160 000 000	320 000 000	320 000 000	160 000 000
		A.2.51 : Mettre en œuvre les activités d'intermédiation et dynamiser le comité de l'eau						Mairie	PTF, Service de l'Eau, ONG, Communautés	Toute la commune	2 400 000	2 400 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
		A.2.52 : Mettre en affermage 20 AEV						Mairie	PTF, Service de l'Eau, ONG, Communautés	Toute la commune	PM	PM	PM	PM	PM
		A.2.53 : Rendre opérationnel le cadre de concertation						Mairie	PTF, Service de l'Eau, ONG,	Toute la commune	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
population de la commune ont un accès équitable à l'eau, à l'hygiène et à un assainissement de qualité aussi bien sur les terres fermes que sur le lac		communal eau							Communautés						
		A.2.54 : Mettre en affermage 50% des ouvrages simples dans la commune						Mairie	PTF, Service de l'Eau, ONG, Communautés	Toute la commune	450 000	150 000	150 000	150 000	150 000
		A.2.55 : Organiser la reddition des comptes dans le secteur eau						Mairie	PTF	Toute la commune	PM	PM	PM	PM	PM
		A.2.56 : Curer deux (02) fois par an le réseau de canalisation existant						Mairie	PTF	Toute la commune	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
		A.2.57 : Construire 80 latrines publiques ECOSSAN						Mairie	PTF	Toute la commune	-	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
		A.2.58 : Construire 500 latrines familiales dans toute la commune						Mairie	PTF	Toute la commune	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
		A.2.59 : Vidanger les fosses septiques dans toute la commune						Mairie	PTF	Toute la commune	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
		A.2.60 : Mettre en place un dispositif communal adapté de gestion des excréta						Mairie	PTF	A identifier	-	50 000 000	-	-	-
		A.2.61 : Organiser 14 séances de sensibilisation à l'endroit des populations sur une bonne utilisation des latrines						Mairie	PTF	Toute la commune	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
		A.2.62 : Mettre en place un dispositif de gestion des déchets solides ménagers						Mairie	PTF	A identifier	-	50 000 000	-	-	-
		A.2.63 : Equiper les organisations de la société civile intervenant dans le						Mairie	PTF	Toute la commune	1 500 000	1 000 000	500 000	-	-

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
		domaine de l'hygiène et l'assainissement													
		A.2.64 : Dynamiser 02 structures locales de gestion des conflits						Mairie	PTF	Toute la commune	500 000	500 000	-	-	-
		A.2.65 : Doter la commune d'une unité de police sanitaire						Mairie	PTF, OSC, Etat	Toute la commune	PM	PM	PM	PM	PM
		A.2.66 : Créer des cimetières par arrondissement						Mairie	OSC, PTF	Toute la commune	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
		A.2.67 : Sensibiliser les populations à l'inhumation des morts dans les cimetières des arrondissements						Mairie	OSC, PTF	Toute la commune	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
		A.2.68 : Organiser des séances de vulgarisation des textes sur l'hygiène et l'assainissement au niveau communal						Mairie	PTF	Toute la commune	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
	Produit 2.3.2 : D'ici fin 2020, les populations adoptent de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement	A.2.69 : Mettre en place les ACEP et les faire fonctionner						Mairie	Service Eau, PTF	Toute la commune	PM	PM	PM	PM	PM
		A.2.70 : Appuyer la construction de latrines familiales dans les ménages.						Mairie	Service Eau, PTF	Toute la commune	PM	PM	PM	PM	PM
		A.2.71 : Construire 40 modules de latrines institutionnelles à 4 cabines						Mairie	Service Eau, PTF	Toute la commune	-	30 000 000	30.000.000	30 000 000	30.000.000
		A.2.70 : étendre le réseau de canalisation d'évacuation des eaux usées pluviales sur 1000 ml						Mairie	UNICEF, Ministère de l'assainissement	Toute la commune	-	-	17.000.000	-	17.000.000

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
Effet 2.4: D'ici fin 2020, toute la population de la commune de Sô-Ava bénéficie de façon équitable des mesures de protection sociale de qualité	Produit 2.4.1: D'ici fin 2020, les acteurs institutionnel au niveau communal sont plus aptes à protéger et prendre en charge les populations notamment les enfants et les femmes des couches vulnérables, contre la traite, les abus, les violences et l'exploitation	A.2.71 : Organiser 14 séances de sensibilisation des populations sur l'importance de la déclaration des naissances						CPS	PTF, OSC, Mairie	Toute la commune	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
		A.2.72 : Plaider pour la dotation des tricycles aux handicapés moteurs						Mairie	CPS	Toute la commune	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
		A.2.73 : Organiser des plaidoyers pour la construction du centre de promotion sociale de Sô-Ava						Mairie	MS, Ministère de la Famille, CPS, PTF, ONG	Toute la commune	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
		A.2.74 : Organiser 14 séances de sensibilisation sur la santé de reproduction						Comité de gestion + CPS	ONG	Toute la Commune	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
		A.2.75 : Organiser un voyage de plaidoyer pour la construction du Centre de Promotion Sociale de Sô-Ava						Mairie	MS, Région sanitaire, PTF, ONG	Toute la commune	-	1 500 000	-	-	-
		A.2.76 : Recruter un animateur, un conducteur et un agent d'entretien pour le CPS						Mairie	CPS, OSC, PTF	Sô-Ava	PM	PM	PM	PM	PM
		A.2.77 : Elaborer les dossiers de recherche des partenaires potentiels d'appui						CPS	Mairie, OSC, PTF	Toute la Commune	PM	PM	PM	PM	PM
		A.2.78 : Rechercher des partenaires potentiels pour l'appui à la prise en charge des enfants et des personnes vulnérables						CPS	CSC, Mairie, ONG	Toute la Commune	PM	PM	PM	PM	PM
		A.2.79 : Sensibiliser les filles						CSC	CSC, CPS,	Toute la	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
		sur la santé de la reproduction							Mairie	Commune					
	Produit 2.4.2: D'ici fin 2020, les populations de la commune sont plus aptes à utiliser les services de protection et à participer à la prévention contre les abus, la traite, les violences et l'exploitation des enfants et des femmes	A.2.80 : Renforcer les capacités des différents comités de lutte contre les IST/VIH SIDA						Mairie	CSC, CPS, OSC	Toute la Commune	PM	PM	PM	PM	PM
		A.2.81 : Organiser des campagnes de sensibilisation sur la prévention et la lutte contre les IST/VIH SIDA						CSC	CPS, OSC, PTF, Mairie	Toute la Commune	PM	PM	PM	PM	PM
		A.2.82 : Coordonner et superviser les différentes activités de lutte contre les IST/VIH SIDA						CSC/CCNLS/p oint focal	CPS, OSC, Mairie	Toute la Commune	PM	PM	PM	PM	PM
		A.2.83 : Organiser et prendre en charge les femmes et les filles victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG)						Mairie	ONG locales, CPS, PTF	Commune	PM	PM	PM	PM	PM
		A.2.84 : Mettre en place les comités locaux de protection de l'enfant						Mairie	CPS, ONG locales, PTF	Commune	PM	PM	PM	PM	PM
		A.2.85 : Assurer le fonctionnement des cellules communales se suivi et de coordination pour la protection de l'enfant						Mairie	ONG locales	Commune	PM	PM	PM	PM	PM
		A.2.86 : Créer un centre d'accueil des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection						Mairie	CPS, ONG locales, PTF	Commune	PM	PM	PM	PM	PM
		A.2.87 : Octroyer des appuis ponctuels aux indigents et						Mairie	CPS, PTF, ONG locales	Commune	PM	PM	PM	PM	PM

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
		aux enfants en situation difficiles													
		A.2.88 : Assurer chaque année la prise en charge scolaire et institutionnel de 250 OEV						CPS	Mairie, PTF, ONG locales	Commune	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
		A.2.89 : Assurer la contrepartie des bénéficiaires pour la prise en charge des enfants handicapés devant subir une intervention chirurgicale						CPS	Mairie, PTF, ONG locales	Commune	2 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
		A.2.90 : Réaliser le recensement des personnes du 3 ^e âge						CPS	Mairie, PTF, OSC	Commune	PM	PM	PM	PM	PM
		A.2.91 : Assurer chaque année des appuis ponctuels à 100 personnes du 3 ^e âge en situation difficile						CPS	Mairie, PTF, ONG locales	Commune	PM	PM	PM	PM	PM
Effet 2.5: D'ici fin 2020, la commune de Sô-Ava a suffisamment accès à l'électricité et sa jeunesse dispose d'espaces favorables à son épanouissement	Produit 2.5.1 : D'ici fin 2020, la commune dispose de centres de loisirs appropriés pour l'épanouissement des jeunes	A.2.92 : Réhabiliter la maison des jeunes de Sô-Ava						Mairie	Conseil communal, PTF, OSC	Sô-Ava	-	-	26 000 000	-	-
		A.2.93 : Aménager des aires de jeux dans les arrondissements						Mairie	Conseil communal, PTF, OSC	Toute la commune	-	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
		A.2.94 : Construire et équiper des centres de lecture						Mairie	OSC, PTF, Diaspora	Toute la commune	-	19 760 000	-	19 760 000	-
		A.2.95 : Organiser des compétitions sportives annuelles						Mairie	Associations des jeunes, ONG locales	Toute la commune	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
		A.2.96 : Construire et équiper un cyber communautaire à Sô-Ava						Mairie	PTF, ONG locales	Sô-Ava	-	30 000 000	-	-	-

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
		A.2.97 : Elaborer un répertoire des pratiques culturelles de la commune de Sô-Ava						Mairie	ONG locales	Sô-Ava	-	1 000 000	-	-	-
		A.2.98 : Participer aux foires culturelles intercommunales						Mairie	ONG locales	Sô-Ava	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
		A.2.99 : Organiser des foires communales						Mairie	Chambre départementale des métiers ; Base d'appui des artisans	Sô-Ava	-	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
	Produit 2.5.2 : D'ici fin 2020, les populations de Sô-Ava ont un accès équitable à l'électricité	A.2.100 : Responsabiliser et former un membre du service technique de la commune pour le suivi de l'entretien du réseau d'éclairage public						Mairie	ABERME SBEE	Toute la commune	1 000 000	-	-	-	-
		A.2.101: Plaider pour l'extension du réseau d'éclairage public dans les zones périphériques						Mairie	ABERME SBEE	Sô-Ava	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
		A.2.102 : Fournir des matériaux pour l'extension du réseau d'éclairage public dans les zones périphériques						Maire	ABERME SBEE	Sô-Ava	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
	Total Axe Stratégique 2										325 620 000	929 980 000	991 220 000	922 280 000	655 020 000
AXE STRATEGIQUE 3: Renforcer la gouvernance participative locale et l'équité															
Effet 3.1 : D'ici fin 2020, les hommes et les femmes de Sô-Ava participent à la	Produit 3.1.1 : D'ici fin 2020, les élections locales au niveau des villages et des arrondissements sont	A.3.1 : Susciter l'implication et la participation des populations à la gestion des affaires communales						Maire	OSC, partis politiques, PTF	Commune	1 000 000	1 500 000	0	0	0

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
gestion des affaires de la commune	organisées de façon régulière	A.3.2 : Mettre en place les instances locales d'organisation des élections de façon concertée						Mairie	OSC, partis politiques, PTF	Commune	500 000	1 500 000	0	0	0
		A.3.3 : Sensibiliser les populations sur les comportements et pratiques à observer avant, pendant et après les élections						Mairie	Conseil communal, Société civile, partis politiques	Commune	500 000	1 500 000	0	0	0
	Produit 3.1.2 : D'ici fin 2020, des cadres de concertation sont mis en place, sont opérationnels et contribuent au développement de la commune	A.3.4 Prendre des arrêtés pour institutionnaliser les cadres de concertation						Mairie	Société civile, partis politiques Personnes ressources	Commune	PM	PM	PM	PM	PM
		A.3.5 Doter les cadres de concertation de moyens pour leur fonctionnement						Mairie	Société civile, partis politiques Personnes ressources	Commune	PM	PM	PM	PM	PM
		A.3.6 : Elaborer un tableau des indicateurs de mesure des conditions de vie						Mairie	SG Bureau d'études, SDE, société civile	Commune	500 000	0	0	0	0
Effet 3.2 : D'ici fin 2020, la commune de Sô-Ava a mis en place des structures d'échanges, de formation et de perfectionnement pour l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes	Produit 3.1.2 : D'ici fin 2020, il est créé dans la commune de Sô-Ava un centre des métiers	A.3.7 : Elaborer régulièrement le TBS de la commune						Mairie	Conseil communal, Bureau d'études, SDE, société civile	Commune	0	5 000 000	0	5 000 000	0
		A.3.8 : Organiser des revues annuelles et l'évaluation finale du PDC3						Mairie	SG, Conseil communal, Bureau d'études, SDE, société civile	Commune	2 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	2 000 000
		A.3.9 : Organiser deux séances de sensibilisation des populations par arrondissement sur la							Conseil communal,		800 000	3 400 000	0	0	0
	Produit 3.1.3 : D'ici fin 2020, il est mis en place à Sô-Ava une Chambre pour la														

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
	promotion de l'entrepreneuriat, la mobilisation des ressources et le financement des micro-projets	nécessité de disposer d'informations sur les goulots d'étranglement à l'accès des populations aux services sociaux de base						Mairie	société civile, partis politiques	commune					
		A.3.10 : Elaborer un système d'information statistique intégrant un mécanisme d'identification des goulots d'étranglement à l'accès des populations aux services sociaux et de levée de ces goulots						Mairie	Conseil communal, OSC	Commune	0	8 000 000	0	0	0
		A.3.11 : Mettre à jour le système						Mairie	Conseil communal société civile, partis politiques,	Commune	0	0	1 500 000	1 500 000	1000 000
Effet 3.3 : D'ici fin 2020, la commune de Sô-Ava met en place un système d'échanges périodiques sur la mise en œuvre des actions de développement dans la commune et s'assure de leurs effets sur les conditions de vie des administrés	Produit 3.3.1 : D'ici fin 2020, un rapport de progrès sur la mise en œuvre du PDC intégrant la réponse aux priorités nationales est produit et validé annuellement	A.3.12 : Organiser un atelier pour la mise en cohérence des orientations du PDC et celles nationale						Maire	SDE DDPD	Commune	PM	PM	PM	PM	PM
	Produit 3.3.2 : D'ici fin 2020, la Commune dispose d'un système d'information statistique intégrant un mécanisme d'identification des	Former les chefs services sur les logiciels de gestion des statistiques						Maire	SDE DDPD	Commune	PM	PM	PM	PM	PM
		Doter les services de logiciels convenables pour la gestion des statistiques						Maire	SDE DDPD	Commune	PM	PM	PM	PM	PM

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
	goulots d'étranglement à l'accès des populations aux services sociaux et de levée de ces goulots														
	Produit 3.3.3 : D'ici fin 2020, la commune dispose d'un mécanisme performant et opérationnel de reddition de compte et de publication des rapports de performance	Former les chefs service sur les mécanismes de reddition de compte						Maire	SDE DDPD	Commune	PM	PM	PM	PM	PM
Effet 3.4 : D'ici à fin 2020, la commune de Sô-Ava dispose d'un dispositif institutionnel performant de communication et de mobilisations des ressources	Produit 3.4.1 : D'ici à fin 2020, la Commune de Sô-Ava exécute son plan de communication pour une grande visibilité de ses actions	A.3.10 : Elaborer les termes de références						Mairie	Cabinet, OSC	Mairie	PM	PM	PM	PM	PM
		A.3.11 : Sélectionner un Cabinet						Mairie	OSC Cabinet	Mairie	PM	PM	PM	PM	PM
		A.1.12 : Faire élaborer et rendre opérationnel le Plan de Communication de la Commune						Mairie	OSC Cabinet	Mairie	2.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000
	Produit 3.4.2 : D'ici à fin 2020, la Commune dispose de compétences avérées pour améliorer la gouvernance	A.3.13 : Elaborer un plan de formation pluriannuelle du personnel et des élus						Mairie/SAG	Cabinet	Mairie	5.000 000	-	-	-	-
		A.3.14 : Mettre en œuvre le plan de formation						Mairie/SG	OSC, PTF, SAG	Mairie	-	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
		A.3.15 : Evaluer périodiquement le personnel						S.G	SAG	Mairie	200.000	200.000	200.000	200.000	200.000

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
	administrative y compris la gestion des finances publiques locales Produit 3.3.3 : D'ici fin 2020, la Commune assure une meilleure mobilisation des ressources financières pour une mise en œuvre conséquente du PDC3	communale													
		A.3.16 : Instituer un mécanisme de motivation du personnel communal						Maire	Conseil communal SG	Mairie	PM	PM	PM	PM	PM
		A.3.17 : Appuyer la formalisation des associations locales						Maire	SG, OSC, PTF	Toute la commune	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
		A.3.18 : Financer les micros projets initiés par les communautés						Maire	Conseil communal Etat PTF	Toute la commune	20 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Effet 3.5 : D'ici à fin 2020, Sô-Ava a mis en place une politique dynamique de partenariat, de coopération décentralisée et d'intercommunalité	Produit 3.5.1 : D'ici à fin 2020, la Commune de Sô-Ava échange régulièrement avec ses partenaires internes et externes	A.3.19 : Dynamiser et tenir régulièrement les rencontres mensuelles du cadre de concertation entre la mairie et les Services Déconcentrés de l'Etat						Maire	S.G, SDE, OSC	Commune	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000
		A.3.20 : Initier des rencontres d'écoute avec les groupements de jeunes						Maire	SG, groupements des jeunes	Toute la commune	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
		A.3.21 : Accompagner les initiatives prises par les groupements des jeunes						Maire	Maire, OSC, organisation des jeunes	Toute la commune	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
		A.3.22 : Initier des rencontres d'échanges avec les groupements de femmes de la commune						Maire	SG, OSC, groupement des femmes	Toute la commune	PM	PM	PM	PM	PM
		A.3.23 : Accompagner les initiatives prises par les groupements des femmes						Maire	Conseil communal, groupement des femmes, PTF	Toute la commune	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
	Produit 3.5.2 : D'ici à fin 2020, les autorités de la Commune de Sô-Ava dispose d'une diplomatie offensive en matière de coopération décentralisée et d'intercommunalité	A.3.24 : Entretenir les partenariats existants						Mairie/SG	Conseil communal, ONG, PTF	Mairie	PM	PM	PM	30 000 000	30 000 000
		A.3.25 : Rechercher de nouveaux partenariats de coopération décentralisée						Maire	SG Conseil communal	Mairie	PM	PM	PM	PM	PM
		A.3.26 : Instituer des journées portes ouvertes sur la coopération décentralisée						Conseil communal	SG Services communaux, OSC, PTF	Commune	PM	PM	PM	PM	PM
		A.3.27 : Organiser la diaspora de Sô-Ava						Maire	SG Conseil communal, OSC, PTF	Commune	PM	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Effet 3.6 : D'ici à fin 2020, la commune de Sô-Ava offre des services administratifs de qualité aux populations	Produit 3.6.1 : D'ici à fin 2020, la commune de Sô-Ava dispose de cadres appropriés et de ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant	A.3.28 : Négocier des formations diplômantes pour les cadres de l'administration communales et autres ressortissants de la localité						Mairie/SG	SAG, OSC, PTF	Mairie	PM	20.000.000	-	-	-
		A.3.29 : Construire et équiper les bureaux d'arrondissements et d'autres infrastructures administratives						Maire	Services communaux	Mairie Arrondissements	PM	PM	PM	PM	PM
		A.3.30 : Augmenter et équiper les bureaux de la mairie						Maire	Services communaux	Mairie Arrondissements	PM	PM	PM	PM	PM
		A.3.31 : Aménager le domaine de mairie et des arrondissements						Maire	Services communaux	Mairie Arrondissements	PM	PM	PM	PM	PM
	Produit 3.6.2 : D'ici à fin 2020, la Commune coopère davantage	A.3.31 : Créer et rendre fonctionnel le cadre de concertation entre la mairie						Maire	S.G, OSC, PTF	Commune	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
	avec les services publics compétents pour une meilleure gouvernance locale concertée	et les Organisations de la Société Civile													
		A.3.32: Tenir régulièrement les sessions des conseils de village						Maire	Chefs Arrondissement/villages/Quartier	Commune	-	-	-	-	-
		A.3.33: Tenir régulièrement les sessions des conseils d'arrondissement						Maire	Chefs Arrondissement/villages/Quartier	Commune	-	-	-	-	-
		A.3.34: Rendre compte régulièrement des décisions du conseil communal aux populations						Maire	C/Com, OSC, populations	Commune	480 000	480 000	480 000	480 000	480 000
Total Axe Stratégique 3											43 980 000	90 580 000	51 180 000	85 680 000	78 180 000
AXE STRATEGIQUE 4: AMELIORER LA GESTION DU CADRE DE VIE, DES RESSOURCES NATURELLES, DES CATASTROPHES ET DES ALEAS LIES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES															
Effet 4.1 :D'ici fin 2020, les ressources naturelles de la commune sont mieux gérées et permettent la recherche et le développement des énergies propres	Produit 4.1.1 : D'ici fin 2020, le SDAC est effectivement mis en œuvre et les interventions sont déclinées dans les PTA de la commune	A.4.1 : Décliner les axes et orientations du SDAC en activités						Mairie	Conseil communal société civile, partis politiques,	Toute la commune	0	0	0	0	0
		A.4.2 : Intégrer les activités dans le PTA						Mairie	Conseil communal société civile, OSC	Toute la commune	0	0	0	0	0
		A.4.3 : Valider les rapports de réalisation du SDAC						Mairie	Conseil communal, OSC, PTF	Toute la commune					
		A.4.4 : Elaborer les TDR pour la réalisation des études des plans						Mairie	Conseil communal société civile, PTF	Toute la commune	500 000				
		A.4.5 : recruter un cabinet pour la réalisation des études du plan d'urbanisme et du plan d'occupation des						Mairie	Conseil communal société civile, PTF	Toute la commune	-	20 000 000			

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN1	AN2	AN3	AN4	AN5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
		sols													
		A.4.6 : valider les rapports de réalisation du plan d'urbanisme et du plan d'occupation						Mairie	Conseil communal société civile, PTF	Toute la commune	-	6 000 000			
		A.4.7 : Appuyer la commune pour l'actualisation et la mise en œuvre de son PLAGE						Mairie	Conseil communal société civile, PTF	Toute la commune	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
		A.4.8 : Intégrer les activités contenues dans le PHAC au PTA						Mairie	Conseil communal société civile,	Toute la commune	0	0	0	0	0
		A.4.9: Recruter un assistant d'hygiène						Mairie	Conseil communal société civile, PTF	Toute la commune	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
		A.4.10: Mettre en place des comités d'hygiène et d'assainissement						Mairie	Conseil communal société civile, PTF	Toute la commune	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
		A.4.11 : Organiser les campagnes et les journées de salubrité						Mairie	Conseil communal société civile,	Toute la commune	480 000	480 000	480 000	480 000	480 000
		A.4.12 : Sensibiliser la population sur le respect des règles d'hygiène et d'assainissement						Mairie	Conseil communal société civile,	Toute la commune	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
		A.4.13: Organiser des campagnes de traitement des puits						Mairie	Conseil communal société civile,	Toute la commune	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Effet 4.2 : D'ici 2020, les populations de Sô-Ava vivent	Produit 4.2.1 : D'ici fin 2020, les populations sont	A.4.14: Sensibiliser les exploitants sur les textes réglementant l'exploitation des ressources naturelles						Mairie	Conseil communal société civile,	Toute la commune	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000

Effets	Produits	Activités	Chronogramme					Structure responsable	Structures associées	Localisation	Coût en francs CFA				
			AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
dans un cadre sain et adoptent des comportements favorables à la prévention et à la gestion optimale des risques et catastrophes liés aux changements climatiques	outillées pour mieux gérer les ressources naturelles et énergétiques et ont les capacités d'adaptation aux risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes	A.4.15: Sensibiliser les populations sur les textes règlementant des ressources naturelles						Mairie	Conseil communal, OSC	Toute la commune	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
		A.4.16: Suivre et appuyer les comités de gestion des ressources naturelles						Mairie	Conseil communal, OSC	Toute la commune	200 000	200 000	200 000		
		A.4.17: Organiser des concours de meilleurs producteurs d'émission radiophoniques et de chant sur la protection de l'environnement et le volontariat						Mairie	Conseil communal, OSC	Toute la commune	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
		A.4.18: Identifier les essences forestières appropriées						Mairie	Conseil communal, OSC	Toute la commune	400 000	-	-	-	-
		A.4.19: Reboiser les berges lagunaires						Mairie	SCDA, ONG, Service Communal forêt et environnement	Toute la commune	-	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
		A.4.20: Participer à l'enrichissement des forêts dégradées						Mairie	Comité gestion société civile, SCDA, Responsable Communal Forêt et ressources naturelles	Toute la commune	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total Axe Stratégique 4											16 480 000	43 580 000	17580000	17380000	17 380 000
TOTAL GENERAL (5 258 340 001)											540 290 667	1 313 617 333	1 295 090 667	1 231 050 667	878 290 667

ANNEXE 3 : Analyse FFOM Global du développement de la Commune de Sô-Ava

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
La gouvernance locale				
Démocratie locale	✓ Multipartisme	✓ Faible implication des citoyens aux affaires locales ✓ Clivages politiques ✓ Conflits des rôles ✓ Manque de délégation de pouvoir ou d'attribution ✓ Inexistence de partenariats	✓ Existence de cadres à divers niveaux de responsabilité ✓ Coopération décentralisée ✓ intercommunalité ✓ Fin prochaine du mandant électif	✓ Mésentente entre les membres du conseil communal ✓ Division au sein de la population ✓ Indifférence des populations aux actions de développement local ✓ Exclusion politique
L'administration locale	✓ Personnel jeune et dynamique ✓ Niveau d'instruction requis ✓ Services communaux existants et fonctionnels	✓ Administration communale peu performante ✓ Personnel insuffisant ✓ Manque de moyens matériels		✓ Politisation de l'administration ✓ Agents martyrisés et aux ordres
Le milieu humain				
Organisation socioculturelle	✓ Histoire socio-politique très riche ✓ Diversité culturelle et ethnique	✓ Ethnocentrisme ✓ Mésentente entre les populations	✓ Festival culturel « Wémè xwé »	✓ Forte politisation des actions ou activités culturelles
Caractéristiques de la population	✓ Jeunesse de la population	✓ Sous informé ✓ Peu dynamique ✓ Analphabète ✓ Grande pauvreté	✓ Existence de structures d'assistance sociale ✓ Education à la santé de reproduction	✓ Pousse démographique ✓ Exode rural ✓ Proximité du Nigéria
Habitat et urbanisme	✓ Existence de plans de voirie	✓ Non démarrage des opérations de lotissement ✓ Construction non organisée et hors normes ✓ Pauvreté	✓ Projet de logements économiques	✓ Blocage des opérations de lotissement ✓ Géomorphologie
Problématique du genre		✓ Ignorance ✓ Manque de communication	✓ Médiation sociale ✓ ONG pour la promotion du genre ✓ Politique de promotion de la femme ✓ Intérêt des femmes à la chose politique	✓ Pesanteurs socio-culturelles
Les secteurs des services sociaux de base				

Education	✓ Existence d'écoles ✓ Personnel enseignant en poste	✓ Grève répété ✓ Personnel enseignant insuffisant et peu qualifié ✓ Manque de salles de classe ✓ Insuffisance de moyens ✓ Difficultés d'accès aux écoles	✓ Participation des populations ✓ Soutien des autorités locales ✓ Accompagnement des ONG et PTF ✓ Fonds FADEC et PNDCC	✓ Pauvreté ✓ Manque de suivi des parents ✓ Chômage ✓ Prolifération des vidéo-clubs ✓ La géomorphologie de la zone ✓ Proximité du Nigéria ✓ Exode rural ✓ Mariage précoce ✓ Grossesse
Santé	✓ Existence d'infrastructures sanitaires dans tous les arrondissements ✓ Personnel soignant en poste	✓ Mauvais entretien des infrastructures ✓ Manque de moyens et de matériels ✓ Mauvais accueil ✓ Démotivation du personnel ✓ Difficultés d'accès au Centre de santé	✓ Programme national de vaccination ✓ PNDCC	✓ Prolifération de cabinets privés non autorisé ✓ Personnel soignant peu qualifié ✓ Force de l'auto- médication ✓ Pesanteurs socio-culturelles ✓ Prévalence paludisme, maladies diarrhéiques ✓ IST/VIH-SIDA
Hygiène et assainissement	✓ Existence de systèmes d'adduction d'eau villageoise ✓ Existence de comité de gestion ✓ Existence de latrines publiques	✓ Mauvaise gestion des comités ✓ Manque d'entretiens des adductions d'eau ✓ Coût élevé de construction de latrines	✓ Accompagnement des ONG et PTF (Born Fonden)	✓ Difficultés d'accès aux localités ✓ Géomorphologie de la zone ✓ Vie commune avec les animaux
Emploi et formation des jeunes		✓ Inexistence de structures d'accueil ✓ Inexistence de centres de formation professionnelle ✓ Manque d'esprit d'initiative et de dynamisme entrepreneurial ✓ Inexistence de structures d'accompagnement ✓ Jeunesse peu qualifiée et sous informée ✓ Non aménagement de la vallée	✓ Potentialités agro-pastorales de la zone ✓ Exploitation du sable lagunaire	✓ Manque de vision des autorités communales ✓ Opposition des populations à l'installation d'entreprises pour l'exploitation du sable lagunaire ✓ Politisation du développement par l'Etat central
Protection civile et des	✓ Existence d'un plan de gestion	✓ Manque de moyens pour sa	✓ Politique de promotion des	✓ Proximité du Nigéria

couches vulnérables	des catastrophes	- mise en œuvre ✓ Trafic des enfants ✓ Violences faites aux femmes ✓ Rejet des personnes handicapées	- femmes ✓ Politique de protection du droit des enfants ✓ Politique de promotion des personnes handicapées	✓ Pesanteurs socio-culturelles
Les secteurs de production				
Agriculture	✓ Existence de terres cultivables ✓ Fertilité des sols ✓ Hydrographie favorable ✓ Existence de ressources humaines ✓ Existence de marchés locaux, nationaux et internationaux	✓ Faible niveau d'organisation des producteurs ✓ Insuffisance d'encadrement technique ✓ Agriculture extensive et domestique ✓ Faiblesse et mise en place tardive des crédits ✓ Difficultés d'accès aux localités ✓ Monoculture ✓ Systèmes de productions peu intensifs ✓ Faiblesse et difficultés d'accès aux financements ✓ Insécurité foncière ✓ Circuits de commercialisation des produits agricoles non performants	✓ Existence de plans d'aménagement des bas-fonds ✓ Crues ✓ Existence de marchés d'écoulement	✓ Crues ✓ Prolifération de micro-organismes résistants aux traitements ✓ Exode rural ✓ Emiettement des terres cultivables pour raison d'héritage ✓ Vente excessive de terres ✓ Changements climatiques ✓ Mauvais état des routes
Elevage	✓ Existence d'éleveurs ✓ Connaissance des techniques d'élevage	✓ Elevage extensif ✓ Faible niveau d'organisation des éleveurs ✓ Insuffisance d'encadrement technique ✓ Insuffisance de pâturage	✓ Existence de plans d'aménagement ✓ Existence de marchés d'écoulement ✓ Proximité du Nigéria	✓ Géomorphologie de la zone ✓ Vol d'animaux ✓ Prévalence de maladies d'origine animale ✓ Conflits entre éleveurs et agriculteurs
Pêche et pisciculture	✓ Hydrographie favorable ✓ Existence de ressources humaines	✓ Appauvrissement des plans d'eau ✓ Faible connaissance des techniques de pisciculture ✓ Insuffisance de l'encadrement		✓ Utilisation d'engins prohibés ✓ Pollution des cours d'eau ✓ Comblement de la lagune

		technique		
Exploitation du sable lagunaire	✓ Existence de gisements de sable	✓ Exploitation artisanale	✓ Manifestation d'entreprises modernes	✓ Opposition des populations à l'exploitation mécanique
Industrie	✓ Existence de rizerie ✓ Existence de petites unités de transformation agro-alimentaires	✓ Usine non fonctionnelle ✓ Insuffisance de formation des groupements de transformation ✓ Quasi inexistence de matières premières ✓ Difficultés d'accès au financement ✓ Insuffisance d'encadrement technique	✓ Regain de la production rizicole ✓ Existence d'une usine non installée ✓ Existence de la main d'œuvre ✓ Existence de marché (Nigéria)	✓ Non maîtrise de l'eau ✓ Destruction des champs par des oiseaux
Les secteurs de soutien à la production				
Commerce	✓ Proximité du Nigéria ✓ Situation géographique (Porte d'entrée de la vallée)	✓ Prépondérance du secteur informel ✓ Difficultés d'accès aux sources de financement ✓ Services marchands inexistants	✓ Proximité du Nigéria ✓ Diversité des produits	✓ Crise économique nationale et internationale ✓ Inexistence de structures de micro-finances ✓ Blocage du lotissement
Energie	✓ Existence de réseau énergétique	✓ Blocage du lotissement ✓ Non ouverture des voies ✓ Difficultés d'accès aux localités	✓ Projet d'électrification de localités	✓ Forte politisation des actions de développement par l'Etat central
Artisanat	✓ Existence d'unités artisanales	✓ Non électrification ✓ Faible qualification des artisans ✓ Manque de recyclage ✓ Difficultés d'accès au financement	✓ Existence de gisement d'argile pour la poterie	✓ Morosité économique ✓ Crise économique et financière
Tourisme et hôtellerie	✓ Existence de réceptacles et de sites touristiques ✓ Situation géographique ✓ Les forêts sacrées	✓ Abandon des sites ✓ Trop grande sacralité ✓ Dégradation des ressources forestières et touristiques ✓ Difficultés d'accès aux sites	✓ Programmes/Projets de développement de l'écotourisme	✓ Ignorance des populations ✓ Surexploitation des ressources naturelles ✓ Résistance/Opposition des populations
Activités de transformation	✓ Existence de groupements ✓ Existence de matières premières	✓ Insuffisance d'encadrement technique ✓ Analphabétisme ✓ Utilisation de moyens	✓ Existence de marchés d'écoulement ✓ Proximité de Cotonou et d'Abomey-Calavi	

		- rudimentaires ✓ Difficultés d'accès aux sources de financement ✓ Dégradation des voies d'accès		
Transports et télécommunication	✓ Route nationale ✓ Existence de voies secondaires et de désenclavement ✓ Transport fluvial ✓ Existence de réseaux GSM	✓ Dégradation avancée des voies ✓ Encombrement du fleuve par des plantes aquatiques transport fluvial peu développé	✓ Projet de bitumage de la route Sô-Ava-Akassato	
Institutions financière et IMF	✓ Existence de structures d'épargne	✓ Structures informelles ✓ Difficultés de mobilisation de l'épargne		✓ Difficultés de recouvrement
Sécurité des personnes et des biens	✓ Brigade de gendarmerie	✓ Manque me moyens ✓ Insuffisance de personnel ✓ Inexistence de poste avancé		✓ Vol ✓ Banditisme ✓ Criminalité transfrontalière ✓ Recrudescence des accidents de circulation
Les acteurs de développement				
Services déconcentrés de l'Etat	✓ Services existent et fonctionnent	✓ Manque de moyens ✓ Insuffisance du personnel ✓ Non transfert des ressources ✓ Démotivation des agents		✓ Abandon de postes ✓ Mobilité des agents sans remplacement
ONG et PTF	✓ Existence de plusieurs ONG et PTF	✓ Manque de synergie d'actions	✓ Cadre de concertation des ONG et PTF	✓ Difficultés de fonctionnement ✓ Problème de leadership
Programmes ou projets structurants	✓ Communauté de la Basse Vallée de l'Ouémé	✓ Non fonctionnel	✓ Partenariat avec la SNV	✓ Forte politisation ✓ Manque de volonté politique
Associations de Développement	✓ Existence d'association au niveau des villages ✓ Existence d'une fédération	✓ Manque de moyens ✓ Faible organisation	✓ La décentralisation	✓ Forte politisation des associations

ANNEXE 4 : Analyse causale

N° D'ordre	PROBLEMES	CAUSES	CONSEQUENCES
1	Clivages politiques	• Gestion partisane des affaires locales • Multipartisme • Individualisme	• Conflits de rôles entre élus • Déficit de communication • Manque de confiance/Méfiance • Division au sein du conseil • Isolement politique de la zone • Personnalisation/Individualisation des questions de développement • Difficultés de mobilisation des populations autour des actions de développement
2	Economie locale fragile et très peu performante	• Difficultés d'accès aux crédits • Insuffisances des infrastructures économiques et marchandes • Activités informelles • Incivisme fiscal • Analphabétisme • Enclavement de la vallée	• Endettement des commerçants • Economie non compétitive • Pauvreté ambiante • Chômage • Exode rural • Sous scolarisation • Déscolarisation/Abandon scolaire • Difficultés de mobilisation des recettes fiscales • Difficultés de financement du développement local
3	Faiblesse du rendement agricole	• Non aménagement des bas-fonds • Insuffisance/Emiettement des terres cultivables • Insuffisance de l'encadrement technique • Difficultés d'accès aux intrants et crédits agricoles • Appauvrissement des terres • Destruction des champs par les parasites/micro-organismes • Isolement politique de la vallée des programmes nationaux de développement	• Agriculture non compétitive • Pauvreté ambiante • Famine et insécurité alimentaire • Chômage/Oisiveté des jeunes • Augmentation des zémidjan • Exode rural • Trafic/Travail des enfants • Faible fréquentation des centres de santé • Sous scolarisation • Déscolarisation/Abandon scolaire • Violences faites aux femmes
4	Faiblesse du rendement de la production animale	• Elevage de prestige • Insuffisance du pâturage • Difficultés d'accès aux crédits • Vol • Inondation	• Réduction du cheptel • Elevage peu compétitif • Appauvrissement des éleveurs • Divagation des animaux • Prévalence des affections d'origine animale • Exode rural • Famine/Insécurité alimentaire • Trafic/Travail des enfants • Faible fréquentation des centres de santé • Sous scolarisation • Déscolarisation/Abandon scolaire • Chômage/Oisiveté des jeunes • Violences faites aux femmes

5	Baisse de la production halieutique	• Insuffisance d'encadrement technique • Utilisation des engins prohibés de pêches • Comblement du fleuve • Encombrement du fleuve par des plantes aquatiques	• Appauvrissement du fleuve • Appauvrissement des pêcheurs • Malnutrition • Difficultés de subvenir aux besoins du ménage • Violences faites aux femmes • Trafic/Travail des enfants • Faible fréquentation des centres de santé • Sous scolarisation • Déscolarisation/Abandon scolaire • Chômage/Oisiveté des jeunes
6	Artisanat et tourisme non performants	• Faible qualification des artisans • Non électrification • Insuffisance de la promotion artisanale • Dégradation/Abandon des sites touristiques • Difficultés d'accès aux crédits • Difficultés d'accès aux sites	• Tourisme et artisanat non performants • Fermeture d'ateliers • Chômage élevé • Exode rural • Difficultés de subvenir aux besoins du ménage • Violences faites aux femmes • Trafic/Travail des enfants • Faible fréquentation des centres de santé • Sous scolarisation • Déscolarisation/Abandon scolaire • Chômage/Oisiveté des jeunes
7	Production industrielle presque inexistante	• Insuffisance des matières premières • Non aménagement de la vallée • Enclavement des localités • Opposition des populations à l'exploitation du sable lagunaires et des sources thermales d'eau	• Fragilité du tissu économique • Economie peu performante • Chômage • Délinquance • Fuite des bras valides • Difficultés de subvenir aux besoins du ménage • Violences faites aux femmes • Trafic/Travail des enfants • Faible fréquentation des centres de santé • Sous scolarisation • Déscolarisation/Abandon scolaire • Chômage/Oisiveté des jeunes
8	Enclavement de la vallée	• Mauvais états des voies • Blocage des lotissements • Erosion	• Perte des productions • Inaccessibilité des marchés • Difficultés d'accès des encadreurs techniques • Cas de décès suite aux référés sanitaires
9	Sous scolarisation et Déscolarisation	• Pauvreté des parents • Non planification des naissances • Décès précoces des parents • Difficultés d'accès aux écoles • Insuffisance/Absence des enseignants • Harcèlement/Abus sexuel • Pesanteurs socio-culturelles • Prolifération des vidéo-clubs • Manque d'autorité parentale et de suivi	• Mariage précoce • Trafic/Travail des enfants • Prostitution • Sexualité précoce • Analphabétisme • Violences conjugales • Faible qualification de la jeunesse • Exode rural

		• Sévices corporels	
10	Faible fréquentation des Centres de santé	• Pauvreté • Difficultés d'accès aux centres de santé • Mauvais accueil • Manque de moyens et matériels sanitaires • Insuffisance de personnel • Abandon/Absence du personnel soignant • Auto médication • Pesanteurs socio-culturelles	• Insuffisance du système de prise en charge • Persistance d'épidémies • Mortalité infantile et néo natale élevée • Réticence aux programmes de vaccination • Faible adoption du planning familial • Prolifération de cabinets privés • Endettement des parents
11	Dégradation des conditions d'hygiène et d'assainissement	• Géomorphologie de la zone • Manque de moyens • Cohabitation avec les animaux • Non respect des règles d'hygiène et d'assainissement • Ignorance des populations • Blocage des lotissements • Insuffisance de l'entretien des infrastructures	• Persistance des maladies hydriques et diarrhéiques • Décès • Pollution du fleuve • Dégradation de l'environnement • Malpropreté • Dégradation continue du
12	Dégradation du cadre de vie	• Erosion poussée • Comblement des plans d'eau • Destruction des ressources naturelles • Blocage des lotissements • Ralentissement de l'urbanisation	• Recrudescence des inondations • Prévalence du paludisme, des maladies hydriques ou diarrhéiques • Dégradations des voies • Enclavement des localités • Perte des productions agricole/animale/halieuistique • Destruction d'infrastructures • Risque de disparition de villages ou quartiers

ANNEXE 5 : Délibération du Conseil Communal relative à l'élaboration du PDC 3^{ème} génération

ANNEXE 6: Arrêté communal portant mise en œuvre du processus d'élaboration du PDC 3^{ème} génération

ANNEXE 7 : Arrêté communal portant création, attribution et fonctionnement du Comité de pilotage

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **CILSS (2008)** : Rapport du consultant national sur l'évaluation préliminaire des récoltes campagne agricole 2008-2009 au Bénin -
2. **INSAE**, Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de vie des Ménages (EMICOV), 2007
3. **ECOWAS / PDDAA (2008)** : Rapport diagnostic du secteur agricole du Bénin – synthèse réalisée dans le cadre de la formulation du PNIA.
4. **Deuxième Rapport Départemental sur les OMD (2009), Ouémé, Cotonou**, Sept-Octobre, 2009
5. **FAO (1995)**: Etude diagnostique des systèmes de production au Bénin, 1995, 73p.
6. **Mission de Décentralisation (2002)**: Recueil des lois sur la décentralisation, Septembre 2002, 172p.
7. **FAO (2010)** : Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation
8. **Mission de Décentralisation (2003)**: Guide pour la Planification du Développement Local, Novembre 2003, 59p.
9. **IFDC (2010)** : Etude de faisabilité du système de warrantage des produits agricoles céréaliers dans les départements de zou/collines, Borgou/Alibori, Mono/Couffo et Ouémé/Plateaux, rapport provisoire
10. **INSAE (1994)** : Dynamique de la population, Tome 2, 165p.
11. **INSAE (2002)** : Synthèse Résultats 4ème RGPH.
12. **INSAE/EBC (1997)** : Les revenus monétaires et les dépenses des ménages ruraux. Vol. 11, 74p
13. **Mission de Décentralisation (2003)**: Présentation des Communes : Population et Situation Administrative ; Richesses et/ou Atouts principaux ; Organes Exécutifs et Délibérants, Juillet 2003, 119p.
14. **Mission de Décentralisation (2005)**: Décret d'Application des Lois de Décentralisation, Octobre 2005, 185p..
15. **HELVETAS/SNV (2012)**: Guide Juridique des Ressources Naturelles à l'usage des Collectivités Décentralisées : Foncier rural, Eau, Mines et Carrières, Avril 2012, 96p.
16. **Ministère de la Santé/DDS-OP (2010)** : Annuaire des Statistiques 2010, Ouémé-Plateau, P/N, Octobre 2011, 91p.
17. **Ministère de la Santé/DDS-OP (2010)** : Annuaire des Statistiques 2011, Ouémé-Plateau, P/N, Mars 2012, 92p
18. **IMPACT Consultants/UE (2010)** : Feuille de Route du PDC actualisé de Sô-Ava, Octobre 2010, 87p
19. **SS-DPP-MAEP (2008- 2009)** : Annuaire Statistique MAEP, 2009, 98p
20. **Direction Départementale de la Prospective et du Développement-Atlantique/Littoral (2013)** : Tableau de Bord Social 2014 Atlantique/Littoral définitif, 2013, 121p
21. **PDC2 Sô-Ava (2010-2014)** : Plan de Développement Communal Sô-Ava, Juin 2014.
22. **MAEP/PNUD (2001)**: Etudes sur les conditions de vie des ménages ruraux au Bénin (ECVR), 2ème édition.
23. **MAEP (2008)** : Intensification du programme d'urgence d'appui à la sécurité alimentaire (version pour discussion)
24. **MAEP (2008)** : Rapport sur l'évolution du secteur agricole et des conditions de vie des ménages Bénin année 2008, Rapport principal.
25. **MAEP (2010)** : Atelier d'élaboration des Stratégies de promotion des chaînes de valeurs ajoutées de la filière maïs au Bénin
26. **MAEP/DPP (2008)** : Synthèse des documents de politique du secteur agricole au Bénin.
27. **MAEP/DPP/SSSE (2009)** : Statistiques de production agricoles 1998-2004 ; 2007-2008.
28. **MEPDEAP (2008)** : Orientations pour l'élaboration du cadre institutionnel de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA).
29. **MDEF (2007)** : Orientations Stratégiques de développement du Bénin, 2006-2011.
30. **MDR (1995)**: Etudes sur les filières maïs, niébé, piments, anacarde au Bénin. Tome 6 : Environnement des exploitations agricoles, 57p.
31. **MDR (1999)** : Annuaire Statistique campagne 1998-1999, tome 1 : la production végétale ; 1999,
32. **MDRAC/ONC/GTZ (1991)** : Etude sur la sécurité alimentaire au Bénin, n°7 : la production agricole béninoise face aux marchés régionaux : le cas des produits vivriers.
33. **MEPDEAP (2007)** : Etude sur la Mécanisation de l'Agriculture au Bénin. Termes de Référence.
34. **MEPDEAP (2007)** : Programme d'Actions Prioritaires de la SCRP 2007-2009, Avril 2007.
35. **MEPDEAP (2007)** : Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, Mars 2007.